

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* - n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 21 février 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)
10 M. L'HUISSIER : [09:32:03] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0446
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:25] Bonjour à tous.
17 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:32] Bonjour, Monsieur le Président,
19 bonjour à tous.
20 Situation en République centrafricaine II, affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et*
21 *Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:45] Merci.
24 Maintenant, les présentations, s'il vous plaît.
25 Monsieur Vanderpuye.
26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:32:52] Bonjour, Messieurs les juges, bonjour,
27 Monsieur le Président. Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le témoin.
28 L'Accusation est représentée aujourd'hui par Nicholas Leddy, Yassin Mostfa et moi-

- 1 même, Kweku Vanderpuye.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:06] Merci.
- 3 Les représentants légaux des victimes, maintenant.
- 4 Madame Massidda.
- 5 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:33:10] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour
- 6 à tous.
- 7 Les victimes des autres crimes sont représentées aujourd'hui par Paolina Massidda,
- 8 mon collègue, Yaré Fall et M^{me} Mouhia Asso.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:25] Merci.
- 10 Maître Suprun, maintenant.
- 11 M. SUPRUN (interprétation) : [09:33:30] Bonjour.
- 12 Les ex-enfants sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun.
- 13 Merci.
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:43] Merci.
- 15 La Défense ; Maître Dimitri.
- 16 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:33:43] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
- 17 tous.
- 18 M. Yekatom, qui est avec nous dans le prétoire, est représenté par M. Florent Pages-
- 19 Granier, M^{me} Anta Guissé, M. Jeremy Pizzi et moi-même, Mylène Dimitri.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:50] Oui.
- 21 Et Maître Knoops, maintenant.
- 22 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:33:59] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,
- 23 Messieurs les juges. Bonjour à tous.
- 24 La Défense de M. Ngaïssona, aujourd'hui, est composée de Sara Pedroso, Elsa
- 25 Bohne, Barbara Szmatala, et M. Ali Alabdali. Et M. Landry suit cela depuis notre
- 26 bureau sur le terrain.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:24] Merci.
- 28 Donc, nous allons commencer, maintenant, le témoignage de M. Namsio.

1 Monsieur Namsio, est-ce que vous me voyez, est-ce que m'entendez ?

2 LE TÉMOIN : [09:34:38] Oui, je vous suis cinq sur cinq.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:42] Très bien. Nous
4 aussi, on vous entend cinq sur cinq, donc c'est une bonne base de départ.

5 Monsieur Namsio, tout d'abord, je souhaite à vous souhaiter la bienvenue dans ce
6 prétoire, bien que nous soyons ici que par... vous êtes là par vidéo.

7 Vous êtes... Vous avez été cité dans cette affaire, dans l'affaire *Le Procureur c.*
8 *M. Ngaïssona et M. Yekatom.*

9 Je vois que Monsieur... M^e Jean-Pierre Madoukou est avec nous, enfin, je le note, en
10 tout cas. Il a... Il vous a été commis d'office en tant que... qu'avocat. Est-il avec nous ?
11 Je ne le vois pas.

12 Est-ce que M^{me} le greffier pourrait m'aider pour me dire s'il est avec nous ?

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : (interprétation) : [09:35:27] Vous le trouverez
14 en appuyant sur le pavé VTC2.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:35] Oui, c'est plus poli,
16 quand même, de dire bonjour à Monsieur... M^e Madoukou en le voyant.

17 Donc, il a été nommé avocat pour M. Namsio en application de l'article 74 du RPE.

18 Bienvenue, Maître Madoukou. Bienvenue. Ce n'est peut-être pas Monsieur... M^e
19 Madoukou que j'ai sous les yeux. Enfin, si ce n'est pas lui, ça lui ressemble
20 beaucoup.

21 Bon, on a besoin de savoir ce qu'il se passe. On ne peut pas commencer tant qu'on
22 n'a pas identifié le conseil qui conseille, justement, le témoin.

23 Est-ce que c'est M. Madoukou qui parle ?

24 M^e MADOUKOU : [09:36:59] Monsieur le Président, bonjour. Bonjour aux juges. Et
25 bonjour à tous.

26 Je suis bien dans la salle d'audience. Merci.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:07] Merci beaucoup.

28 Donc, maintenant, les choses sont claires.

1 Monsieur Namsio, nous vous avons nommé d'office un avocat parce que, chaque
2 fois que vous penserez que vous avez besoin d'avoir des conseils juridiques, et que
3 vous voulez parler avec ce conseiller, dites-le-nous. Il pourrait y avoir des questions
4 qui vous seront posées qui pourraient vous auto-incriminer. Dans ce cas-là, vous
5 pouvez répondre à la question ; vous pouvez aussi décider de ne pas répondre. Et
6 pour savoir si, oui ou non, vous allez répondre, vous pouvez demander à votre
7 conseiller juridique ce qu'il convient de faire. Vous pouvez lui demander « est-ce
8 qu'il vaut mieux répondre à cette question ou décider de ne pas répondre ? ».

9 Vous comprenez bien cela, Monsieur le témoin ?

10 LE TÉMOIN : [09:37:49] Je vous comprends très bien.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:53] Merci.

12 Donc, j'ai bon espoir, j'espère, qu'il y a une carte sous vos yeux avec des mots vous
13 engageant à dire la vérité. Pourriez-vous lire à haute voix ce qui est contenu sur cette
14 carte ? Vous pouvez le lire à haute voix ?

15 LE TÉMOIN : [09:38:16] Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la
16 vérité, rien que la vérité.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:33] Monsieur Namsio,
18 vous êtes maintenant sous serment, ce qui signifie que vous vous êtes engagé à dire
19 la vérité et que tout... tout mensonge est un délit, aux termes du Statut de Rome.

20 Donc, maintenant, nous allons commencer votre... votre interrogatoire. Commencer,
21 d'abord, par l'Accusation ; ensuite, par les représentants légaux des victimes ; et
22 ensuite, par les deux défenses.

23 Mais d'abord, j'ai quelques points logistiques à vous dire. Donc, tout ce que nous
24 disons ici est non seulement interprété en différentes langues, mais aussi consigné
25 par écrit. Il faut donc parler clairement, dans le micro, et pas trop vite. Mais jusqu'à
26 présent, je pense que nous n'allons pas avoir de problème avec vous.

27 Monsieur Namsio, ne commencez à parler que lorsque la personne qui vous a posé
28 la question a terminé cette question.

1 Vous pouvez maintenant... Nous pouvons maintenant commencer votre
2 interrogatoire. Et je rappelle à l'Accusation qu'il s'agit d'un témoin qui vient
3 comparaître en application de la règle 68-3. Il faut donc établir les conditions de la
4 règle 68-3 et, peut-être, prendre en compte que les corrections fort mineures, d'après
5 moi, que le témoin a fait à sa déclaration.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:40:03] Merci, je... tout à fait.

7 Puis-je rester assis ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:08] Oui, c'est établi,
9 maintenant. Quand le témoin n'est pas dans le prétoire, vous pouvez rester assis,
10 c'est plus confortable pour tout le monde. Comme ça, vous pouvez voir l'écran. Mais
11 si quelqu'un souhaite se lever, surtout, il a le droit, hein.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:40:24] Merci beaucoup.

13 QUESTIONS DU PROCUREUR

14 PAR M. VANDERPUYE (interprétation : [09:40:31]

15 Q. [09:40:32] Bonjour, Monsieur Namsio.

16 R. [09:40:34] Bonjour.

17 Q. [09:40:38] Bon, tout d'abord, je me présente à nouveau. Je suis Kweku
18 Vanderpuye, je suis un procureur, substitut du Procureur, et je vais vous poser des
19 questions à propos des éléments de preuve que vous allez apporter à l'affaire
20 aujourd'hui.

21 Donc, au cours de votre interrogatoire, on va passer par des sujets qui pourraient
22 être assez sensibles pour vous. À ce moment-là, faites-le-nous savoir, dites « je n'ai
23 rien à dire ou je suis assez inquiet à propos de ce que je vais répondre », et si c'est le
24 cas, si ça arrive, je vais demander au Président de la Chambre si nous pouvons
25 passer à huis clos partiel.

26 Être à huis clos partiel, cela signifie que, pendant un petit moment, pendant le
27 moment où nous sommes à huis clos partiel, personne en dehors de ce prétoire ne
28 peut vous entendre ou vous voir.

1 Mais le reste, en dehors de cela, bien sûr, quand on est en... en audience publique,
2 tout le monde peut vous entendre et entendre vos propos. Et j'espère qu'on va faire
3 l'essentiel de l'interrogatoire, justement, en audience publique.
4 S'il y a des choses que vous ne comprenez pas, comme je le dis, faites-le-moi savoir
5 immédiatement et j'essaierai de reformuler ma question afin qu'elle puisse être
6 comprise.
7 Il est très important, pour le compte-rendu, le dossier de l'affaire, que tous vos
8 propos soient correctement consignés ainsi que les miens, d'ailleurs.
9 Comme l'a dit M. le juge Président, vous avez M^e Madoukou avec vous, c'est votre
10 avocat commis d'office. Si vous pensez, à un moment, qu'une de vos réponses
11 pourrait vous incriminer, demandez à consulter votre conseil et il vous dira à peu
12 près... et il vous dira ce qu'il convient de faire.
13 Ensuite, alors évidemment, je crois que je suis l'un des... des plus coupables ici, mais
14 comme l'a dit le Président, il faut éviter de parler tous en même temps. Lorsque l'on
15 pose une question, attendez bien la fin de la question avant de répondre et, moi,
16 j'attends la fin de votre réponse pour poser une question. C'est extrêmement
17 important si on veut que les choses soient clairement consignées au compte rendu.
18 Donc, je vous remercie vraiment d'être venu témoigner ici. Votre témoignage est
19 essentiel en l'espèce.
20 Tout va bien ? On est ensemble ?
21 R. [09:43:17] On est ensemble, oui
22 Q. [09:43:18] Très bien.
23 D'abord, commençons par quelques éléments de votre biographie. Donnez-nous,
24 d'abord, votre nom complet, s'il vous plaît.
25 R. [09:43:36] Je suis Émotion Brice Namsio, l'ancien porte-parole national de l'ex-
26 mouvement anti-balaka. Aujourd'hui, apôtre de la paix — père de sept enfants.
27 En ce qui concerne ma vie, je suis également honoré, j'étais un... promu officier dans
28 le cadre de la reconnaissance centrafricaine.

1 Je vous remercie.

2 Q. [09:44:36] Vous êtes né à Bangui, n'est-ce pas, le 13 novembre 1981...

3 R. [09:44:47] 1981.

4 Q. [09:44:50] Vous êtes un chrétien, n'est-ce pas, et un Gbaya, d'appartenance
5 ethnique ?

6 R. [09:45:01] Bien sûr... Bien sûr que oui.

7 Q. [09:45:07] Votre... Votre *family* vient de Bossangoa, de la région de Bossangoa,
8 n'est-ce pas ?

9 R. [09:45:23] Mais je suis centrafricain, je suis fils du pays. J'ai été né à Bangui, tout
10 comme mon père, tout comme ma mère.

11 Q. [09:45:42] Vous avez grandi dans le quatrième arrondissement de Bangui, n'est-ce
12 pas ?

13 R. [09:45:55] C'est bien ça.

14 Q. [09:45:58] Vous avez parlé au Bureau du Procureur à de nombreuses reprises. La
15 dernière fois, c'était en août 2018, si je ne m'abuse. Depuis lors, avez-vous été
16 contacté par qui que ce soit à propos d'une éventuelle coopération avec la CPI ou
17 d'une éventuelle déposition devant la CPI ?

18 R. [09:46:31] J'avais eu à coopérer avec la CPI lorsque j'étais en prison, à la maison
19 carcérale de Ngaragba. Bien avant cela, j'ai été entendu une fois au sein du bureau
20 de BONUCA, par une équipe qui avait... m'avait appelé, pas plutôt moi, mais cette
21 équipe avait appelé notre coordonnateur en la personne d'Édouard Patrice
22 Ngaïssona, et il m'avait envoyé afin que je puisse aller le représenter au siège de
23 BONUCA, au PK 3, route de KM 5. Mais après cela, il n'y a que... seule la CPI que je
24 continue à être écouté et à être coopératif avec la CPI.

25 Merci.

26 Q. [09:47:39] Merci. De toute façon, nous allons parler des déclarations que vous
27 avez faites à la CPI dans une minute.

28 J'aimerais juste savoir si vous avez eu des contacts avec une personne qui aurait un

1 intérêt en... dans cette affaire à propos d'une éventuelle participation dans ce procès,
2 ou à propos d'une éventuelle déposition ? Est-ce que quelqu'un, qui que ce soit, à
3 part les gens du Procureur, serait venu vous voir dans ce but ?

4 R. [09:48:11] Non, personne.

5 Q. [09:48:16] Maintenant, j'ai quelques questions à vous poser à propos de ce que
6 vous avez fait, à part être le porte-parole national des Anti-balaka par le passé.

7 Alors, je sais que vous avez donné votre CV précédemment, et je pense que la
8 Chambre a déjà jeté les yeux dessus, mais je pense savoir qui vous êtes et ce que
9 vous avez fait. Je sais que, dans votre déclaration, on sait que vous avez été président
10 de la plateforme pour la jeunesse du quatrième arrondissement en 2005. Oui ? C'est
11 bien vrai ?

12 R. [09:48:57] C'est bien vrai.

13 Q. [09:49:01] Combien de temps avez-vous occupé ce mandat de président de cette
14 plateforme ?

15 R. [09:49:11] Quatre ans, si je ne me trompe pas.

16 Q. [09:49:20] Et vous avez... et... aussi été président du Comité du développement de
17 quartier ?

18 R. [09:49:31] Les CDQ choisis par le chef du quartier.

19 Q. [09:49:42] Lorsque vous dites « le quartier », c'était le quartier de Boy-Rabe,
20 j'imagine ?

21 R. [09:49:55] Oui, ben, je veux parler non seulement du quartier Boy-Rabe... Le
22 quartier Boy-Rabe fait partie des quartiers du quatrième arrondissement de la ville
23 de Bangui, parce que le quatrième arrondissement est si vaste. Le quatrième
24 arrondissement compte plus... presque 200 000 habitants. Donc, quatrième
25 arrondissement est composé de quartier Boy-Rabe, quartier Fouh, quartier Gobongo,
26 Dédengué 1 jusqu'à 5, il y a quartier Issa, il y a quartier Bafio, et cetera, donc
27 regroupe plus de... 19... 29 quartiers, si je me trompe pas.

28 Q. [09:50:45] Merci de cet éclaircissement, c'est très utile.

1 Combien de temps avez-vous servi en tant que président du Comité de
2 développement de quartier ?

3 R. [09:51:00] En ce qui concerne le Comité du développement des quartiers, on avait
4 mis en place, on m'avait choisi. Malheureusement, on n'avait pas pu pérenniser
5 notre programme, parce que, justement, il... il était question de... de... de s'organiser
6 afin qu'on puisse vraiment aider notre arrondissement. Mais comme y avait pas eu
7 moyen... un financement pour ça, et tout le monde « se sont » retirés, et puis on n'a
8 pas pu vraiment faire ce que nous devons faire. Et c'était comme ça.

9 Q. [09:51:43] J'ai aussi remarqué que vous étiez président de l'Association des
10 volontaires pour la mobilisation sociale.

11 R. [09:51:57] Bien sûr que oui. Pourquoi cette association a vu le jour ? Je suis
12 infirmier assistant. Je fais ce qu'on appelle l'accouchement en même temps. J'avais eu
13 à accoucher pas mal de nos mamans. J'étais passé comme un stagiaire à l'hôpital
14 communautaire de Bangui, à l'hôpital de Bégoua, à l'hôpital de Boy-Rabe, à l'hôpital
15 des Castors, et autres. Et lorsque je faisais ce stage d'infirmier assistant, j'avais vu
16 beaucoup de choses. J'étais passé par la CPN, c'est-à-dire les consultations
17 prénatales, et par après remonté quelque part vers l'accouchement, dans les centres
18 de maternité que je viens de citer.

19 Et lorsque j'étais là-bas, c'était de la peine. J'avais constaté qu'il y a nos mamans, une
20 fois venir se faire soigner ou soit se faire consulter, au lieu d'être accompagnées de
21 leur époux, malheureusement, c'est cette maman à seule qui est venue pour la
22 consultation prénatale. Et lorsqu'on leur émet des... des examens à faire, pendant
23 leurs... les résultats, tantôt, cette... ces mamans sont infectées. Je veux parler des IST,
24 infections sexuellement transmissibles, souvent aussi des VIH Sida. Et ça fait pitié, ça
25 faisait pitié. Je me suis dit : « Il faut faire quelque chose. » Raison pour laquelle j'avais
26 initié cette organisation dénommée Association des volontaires pour la mobilisation
27 sociale, en abrégé AVMS.

28 Je luttais dans cette association comme le VIH Sida... contre le VIH sida, la

1 tuberculose, le paludisme et la pauvreté, parce que pas mal de la jeunesse
2 centrafricaine, des jeunes Centrafricains, beaucoup d'entre nous sont des désœuvrés.
3 Et je vois qu'il faut faire quelque chose, il faut agir pour initier cette chose, pour
4 qu'on puisse vraiment utiliser cette... ces... ces jeunes pour développer notre pays, la
5 République centrafricaine. Et je n'étais pas seul.

6 Lorsque j'avais initié et reçu du gouvernement l'autorisation, l'agrément de cette
7 ONG, je m'étais approché de certains vieux, des... des anciens qui sont bien avant
8 moi dans ce qui concerne la santé. Je veux parler de — Paix à son âme —
9 Dr Boumba (*phon.*) Charles, qui est décédé. Je lui ai fait signe et je l'ai pris comme
10 mon directeur d'études. J'avais aussi M. Kaba-Mebri, qui est médecin à... à l'autre-là,
11 comment... à l'hôpital de Boy-Rabe, Amis d'Afrique, je veux parler de ça — Paix à
12 son âme également —, lui, il est décédé déjà. Je veux parler également de
13 Dr Service (*phon.*) que j'avais pris. Je m'étais approché d'eux pour leur dire : il faut
14 aider la population centrafricaine, surtout en détresse.

15 Q. [09:56:00] *Can I...*

16 R. [09:56:01 Et je veux former aussi... Je veux former aussi...

17 Q. [09:56:02] Je vous remercie, je vous remercie.

18 J'aimerais savoir quand vous avez créé cette association, en quelle année ?

19 R. [09:56:23] C'était en 2004, si je me trompe pas, lorsque j'étais encore en stage à
20 l'hôpital de Boy-Rabe. J'avais formé beaucoup de gens, beaucoup de jeunes, plus de
21 500 jeunes comme ça que j'avais formés au sein de cette ONG, qui font aussi les soins
22 infirmiers, qui font aussi ce qu'on appelle laboratoire. Ils sont tous formés. Il y a MSF
23 qui a recruté d'autres ; il y a des centres quelque... quelque part qui ont recruté aussi
24 beaucoup d'entre eux. Donc, tous ces jeunes que j'avais eu à former, ils sont tous sur
25 le terrain en train de... d'aider notre pays, la République centrafricaine, jusqu'à
26 l'heure actuelle que je suis en train de vous parler.

27 Q. [09:57:17] Très bien.

28 Au début de votre témoignage, vous avez dit être le porte-parole de la Coordination

1 Anti-balaka en 2014 ; c'est à ce moment-là, n'est-ce pas, qu'il y a eu la Coordination
2 nationale ?

3 R. [09:57:41] C'est bien vrai. C'est bien ça. Après les attaques de 2000...
4 du 5 décembre, et pendant l'ONG... l'AG, on m'avait choisi, mais je n'étais pas allé
5 directement comme le porte-parole. J'avais secondé M. Konaté, lieutenant Konaté,
6 que j'avais secondé. Et ce n'est que par après qu'on m'avait choisi comme le
7 porte-parole titulaire, soit national. Mais j'avais secondé le lieutenant Konaté. Tout
8 comme le ministre actuel Wénézoui, ministre conseiller du chef de l'État actuel, je l'ai
9 secondé même également dans cette activité de porte-parole.

10 Q. [09:58:41] Très bien.

11 Vous êtes resté avec la Coordination nationale jusqu'à la fin 2014, n'est-ce pas ?

12 R. [09:58:56] Pas jusqu'à la fin 2014, parce que, arrivé à 2014, lorsqu'on avait choisi la
13 Présidente Samba-Panza pour conduire la destinée du peuple centrafricain, on était
14 partis à Brazzaville, si je me trompe pas, au mois de juillet, pour signer des accords
15 en ce qui concerne la cessation d'hostilités. Et lorsqu'on était partis là-bas, je faisais
16 aussi partie de cette équipe qui était descendue à Brazzaville. On avait signé l'accord
17 de cessation d'hostilités.

18 Et lorsqu'on était rentrés au pays, trois jours après, notre coordonnateur, en la
19 personne de Patrice-Edouard Ngaïssona, a vu de sa... a vu de son mieux... a fait de
20 son mieux pour nous initier, plutôt, en ce qui concerne quelques activités.

21 J'étais allé accompagner plutôt nos frères qui sont des musulmans, parce que, après
22 l'accord de cessation d'hostilités, il est question que chaque groupe armé puisse
23 libérer les hommes qui y sont occupés pour laisser le peuple centrafricain vaquer
24 librement à leurs occupations. Et malheureusement, lorsque j'avais accompagné nos
25 frères, les sujets musulmans, y compris les chrétiens, pour aller — et profiter de
26 l'occasion — ouvrir la route tronçon Bangui-Bambari, pendant mon retour, au mois
27 de septembre, que j'avais... j'étais arrêté par les troupes Sangaris. Donc, j'avais pas
28 fini l'année 2014. C'est ce que je voulais tout à l'heure dire. J'avais pas fini l'année

1 2014, j'ai été arrêté en cours de route et j'étais mis en prison.

2 Q. [10:01:07] Merci pour cet éclaircissement. Donc, c'était en septembre ou à peu près
3 de 2014, n'est-ce pas ?

4 R. [10:01:17] 17 septembre 2014 que j'ai été arrêté.

5 Q. [10:01:28] Vous n'avez jamais appartenu au gouvernement de la République
6 centrafricaine, n'est-ce pas ? Vous n'avez jamais eu un poste, occupé un poste au sein
7 de ce gouvernement, n'est-ce pas ?

8 R. [10:01:46] Je vous remercie.

9 Depuis que je suis... J'ai... Je suis Centrafricain. Depuis que j'ai eu à initier des choses
10 pour le développement de mon pays, je n'ai jamais eu un boulot. Raison pour
11 laquelle, vous avez vu, j'ai quitté comme un stagiaire dans le cadre de la santé,
12 infirmier assistant ; on m'a pas intégré. Mais comme je ne laisse jamais mon temps
13 passer, j'ai été formé en ce qui concerne la douane ; j'avais suivi la formation de
14 déclarant en douane. Il y a de cela presque 12 ans que je suis là à la Douane. Chaque
15 année, on intègre les jeunes ; chaque année, on intègre mes jeunes. Je suis là jusqu'à
16 l'heure actuelle, éternel stagiaire à la Douane. Vous allez voir, même dans mon CV,
17 je fais aussi ce qu'on appelle le diamant et l'or, je suis artisan minier également.

18 Je faisais tout ça, manque... faute de moyens ; il y a personne pour m'aider. Je suis là
19 comme ça, je ne peux rien faire, parce que, justement, s'il faut faire ces activités, il te
20 faut un moyen financier afin que tu puisses vraiment avancer avec. C'est bien
21 dommage. Je n'ai jamais eu à travailler dans le gouvernement pendant tout ce temps.
22 Malgré tout cela, pendant les événements, c'est moi qui avais ouvert plutôt le
23 tronçon Douala-Bangui en ce qui concerne l'escorte des véhicules, parce que notre
24 pays est un pays enclavé, et c'est le chemin tronçon Douala-Bangui qui ravitaille le
25 peuple centrafricain.

26 En 2014, arrivé à un certain moment, il y a nos frères, qui sont également des... des
27 Balaka, font aussi leurs exactions sur les... les conducteurs qui nous amènent des
28 vivres, que ça soit chrétien, que ça soit musulman. Et moi, je vois que ça... ça frustre ;

1 ça frustre, raison pour laquelle je m'étais mis au boulot pour aider et protéger ceux
2 qu'on voyait, afin qu'ils puissent arriver à bon escient à Bangui avec les vivres pour
3 le peuple centrafricain.

4 Malgré tout ça, là, je n'ai jamais eu à travailler. Je continue toujours comme stagiaire.
5 Je n'ai même pas travaillé dans le gouvernement depuis... jusqu'à l'heure actuelle.

6 Q. [10:04:28] Très bien, merci.

7 J'aimerais vous poser quelques questions en ce qui concerne les déclarations que
8 vous avez faites au Bureau du Procureur par le passé.

9 Le premier contact que vous avez eu avec le Bureau du Procureur, c'était le
10 15 juillet 2015, au moment où vous étiez encore à Ngaragba, comme vous l'avez dit.
11 Et puis ensuite, en mai 2016, à peu près une année plus tard. Et puis ensuite, en
12 août 2008. Est-ce que cela correspond à vos souvenirs ? 2018, pardon. Est-ce que cela
13 correspond à vos souvenirs ?

14 R. [10:05:25] Oui, je me souviens de ça, parce que, justement, j'ai été entendu à la
15 maison carcérale. Et par après en 2016, oui, même 2018. Ça, c'est... c'est vrai, bien
16 vrai.

17 Q. [10:05:40] Très bien. Et en ce qui concerne ces rencontres avec le Bureau du
18 Procureur, vous avez eu la possibilité de revoir ou de relire des retranscriptions de
19 ces entretiens, n'est-ce pas ?

20 R. [10:06:03] Euh... Ce n'est qu'au courant de la semaine — je veux parler de
21 vendredi qui vient de passer ; le lundi, le mardi, le mercredi, jusqu'à vendredi que
22 j'avais relu tout ce qui a été dit par moi pendant ces auditions. Je viens de... de finir
23 le vendredi, ce vendredi. Donc, il y a quatre jours que j'avais fait la lecture.

24 Q. [10:06:35] Très bien.

25 Et en ce qui concerne ces documents que vous avez revus, vous avez noté des
26 corrections que vous souhaitiez apporter par rapport au... à l'entretien qui a eu lieu à
27 la prison de Ngaragba ; et vous avez pris note de cela, vous les avez couchés sur
28 papier, n'est-ce pas ?

1 R. [10:07:05] Oui, ce que j'avais ébauché, c'était quelques erreurs seulement que
2 j'avais vues et que j'avais cochées. Mais c'est pas assez. Ce bandeau, j'avais rectifié le
3 mot... l'orthographe « Dieu », si je ne me trompe pas, parce que, l'orthographe
4 « Dieu », on avait mis en « d » minuscule, que j'avais dit « non » ; j'avais parlé de
5 Dieu le tout-puissant. Raison pour laquelle j'avais coché, pour qu'on puisse refaire
6 cela, pour mettre en lettre majuscule.

7 Q. [10:07:49] Je crois que nous avons cela, je vais essayer de le faire figurer sur les
8 écrans : CAR-OTP... donc, 1352-317. Je constate que vous avez apporté un certain
9 nombre de corrections, des corrections formelles, dirions-nous, typographiques. Par
10 exemple, vous avez corrigé « Dieu ». Donc, ça, c'est votre entretien du 15 juin. Alors,
11 il s'agit de la page 0650, CAR-OTP-1050-650.

12 Mais pour ce qui est des autres corrections, est-ce qu'il y a des corrections qui
13 changent substantiellement le... la signification de ce que vous avez dit pendant ces
14 trois entretiens avec le Procureur ? Est-ce que cela change vraiment ou pas... pas
15 vraiment ?

16 R. [10:09:24] Non, non, pas vraiment, pas vraiment, quelques amendements
17 seulement. Mais j'ai pas... corrigé, j'ai pas corrigé, si vous voyez bien dans le
18 document que vous détenez vers vous.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:09:48] Je pense que vous
20 poursuivre, Monsieur Vanderpuye. Simplement, posez-lui les questions typiques.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:09:59] Oui.

22 Q. [10:10:01] Monsieur Namsio, en ce qui concerne les déclarations que vous avez
23 faites, en particulier en 2016 et en 2018, est-ce qu'elles reflètent... est-ce qu'elles
24 reflètent parfaitement ce que vous avez déclaré aux enquêteurs pendant cette
25 période, lorsque vous avez été... lorsque vous avez eu ces entretiens ?

26 R. [10:10:26] Oui, ça reflète. Et je profite de l'occasion pour vous dire : si je suis là,
27 c'est pour éclairer et aider votre Cour. Je suis et je demeurerai coopératif. Donc, tout
28 ce qui a été lu dans les documents-là, c'est ce que j'avais dit. Donc, je n'ai pas

1 vraiment à changer. Je n'ai pas à changer, je n'ai rien à changer. C'est tout ce que
2 j'ai... j'avais dit qui est ressorti dans les documents pendant ces trois rencontres avec
3 votre Cour.

4 Q. [10:11:12] Merci beaucoup, merci beaucoup. Donc, vous confirmez ce que vous
5 avez dit ? Cela correspond effectivement à la vérité, et à la vérité complète ?

6 R. [10:11:32] Je confirme tout ce que j'avais... Tout à fait. Tout ce que a été écrit sur
7 notes, là, c'est ce que j'avais dit. Donc, je confirme.

8 Q. [10:11:44] Vous n'avez pas d'objection à ce que la Chambre verse vos déclarations
9 et tous les documents auxquels vous avez fait référence dans vos déclarations, que
10 tout cela soit versé au dossier des preuves en cette affaire ? Vous n'avez pas
11 d'objection à cela ?

12 R. [10:12:06] Je n'ai pas d'objection.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:12:09] Merci.

14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:12:13] Monsieur le Président...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:12:17] Je trouve qu'il est
16 toujours mieux pour le compte rendu d'audience que je dise très clairement ce que
17 cela implique au plan de la procédure. Donc, les conditions de la règle 68-3 du
18 Règlement de procédure et de preuve sont bien remplies, sous réserve des
19 corrections apportées par le témoin.

20 Vous pouvez poursuivre, Monsieur Vanderpuye.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:12:44] Je voulais simplement savoir... ou
22 indiquer que les corrections qui ont été apportées par le témoin pendant qu'il a
23 réexaminé ses... ses entretiens, donc, que toutes ces corrections figurent à l'onglet 76
24 de notre classeur : CAR-OTP-1862-78. Et le... la référence ERN...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:13:19] Je crois que j'ai
26 entendu la référence... ERN — pardon.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:13:26] Mais ça ne figurait pas à la
28 transcription.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:13:31] Oui, mais ça ne fait
2 rien ; cela sera corrigé lorsque la transcription sera éditée.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:13:42]

4 Q. [10:13:42] Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai encore quelques questions à vous
5 poser, Monsieur le témoin. J'aimerais vous poser d'autres questions sur toutes ces
6 pièces.

7 Vous avez indiqué, comme vous l'avez dit précédemment, vous êtes natif de Boy-
8 Rabe ; mais Boy-Rabe est une région qui est considérée comme favorable au
9 Président Bozizé, comme soutenant le Président Bozizé. Est-ce que cela est exact ?

10 R. [10:14:22] Oui, le... je veux plutôt parler du quatrième arrondissement surtout, et
11 Boy-Rabe est le quartier dont j'habite. Boy-Rabe était, sans pour vous mentir, le fief
12 de l'ancien Président François Bozizé. Parce que le... l'ancien Président François
13 Bozizé fut même l'ancien député du quatrième arrondissement. Donc, Boy-Rabe fait
14 partie du quatrième arrondissement de la ville de Bangui que fut l'ex-Président
15 François Bozizé comme député à l'Assemblée.

16 Q. [10:15:10] À Boy-Rabe, il y a aussi des membres des FACA, Forces armées de la
17 Centrafrique, et puis également... qui... qui étaient également favorables à François
18 Bozizé, y compris les libérateurs, qui l'ont ramené au pouvoir lors du coup d'État de
19 2003. Est-ce exact ?

20 R. [10:15:45] Bien sûr, ça ne ment pas. Parce que, dans tous les quartiers, on trouve
21 les FACA. Et dans le quatrième arrondissement, dans Boy-Rabe, il y a aussi les
22 FACA. Pendant le règne de... de... de l'ancien Président François Bozizé, il avait
23 recruté des jeunes, les formait comme FACA. Donc, ça ne ment pas, ils sont dans le
24 quatrième arrondissement. Même les ex-libérateurs, ils sont tous... ils sont dans le
25 quatrième arrondissement.

26 Q. [10:16:25] Dans le quatrième arrondissement, je... je crois comprendre que vous
27 avez fait connaissance avec M. Ngaïssona ; c'est comme ça que vous l'avez connu,
28 n'est-ce pas ?

1 R. [10:16:42] Oui. Ngaïssona... M. Ngaïssona est l'un des grands du quartier.
2 M. Ngaïssona est opérateur économique, homme d'affaires. Pour aller chez
3 Ngaïssona, il faut me dépasser. Moi, je suis vers le haut ; lui, il est en bas, vers le
4 marché Pombolo. Donc, je le connais très bien. Et il fut l'ancien ministre de la
5 Jeunesse et du Sport.

6 Q. [10:17:30] Combien de temps avant avez-vous connu M. Ngaïssona ? Combien de
7 temps avant qu'il ne devienne ministre de la Jeunesse et des Sports, en février 2013 ?

8 R. [10:17:51] Comme je l'ai dit, je suis né dans le quatrième arrondissement, tout
9 comme Ngaïssona, il était né dans le quatrième arrondissement. C'est un homme
10 connu de tout le monde. Donc, c'est... ça date pas d'aujourd'hui. Ça a duré. Je le
11 connais depuis fort longtemps.

12 Q. [10:18:22] C'est exactement ma question : depuis combien de temps le
13 connaissiez-vous, avant 2013 ? Enfin, pendant combien de temps l'avez-vous connu
14 avant 2013 ? Je veux dire le connaître personnellement.

15 R. [10:18:51] Oui, comme je viens de dire, je le connais depuis fort longtemps, parce
16 qu'il habite le même quartier que j'habite. Et il fut notre député. Il était le député du
17 quatrième arrondissement également. Donc, je le connais il y a longtemps.

18 Q. [10:19:23] Merci.

19 J'ai remarqué dans votre déclaration que lorsque vous vous trouviez à Zongo, après
20 la reprise par les Séléka, que vous étiez en contact avec M. Ngaïssona et, en
21 particulier, qu'il vous avait envoyé de l'argent. Est-ce que vous vous souvenez
22 d'avoir fait cette déclaration ?

23 R. [10:19:51] Je me souviens bien de ça.

24 Lorsque j'avais traversé vers l'autre rive, j'avais dit dans mes dires — vous pouvez
25 même voir dans les documents que vous avez : je suis issue d'une famille qui ne dit
26 jamais son nom. Je n'ai pas quelqu'un pour me soutenir surtout, dans mes activités.
27 Et lorsque j'étais... j'avais traversé l'autre rive, je me vois dépassé. J'avais loué une
28 maison qui coûtait, si je me trompe pas, 2 000, 3 000, quelque chose comme ça. Et

1 comme j'avais pas l'argent pour payer, je me suis souvenu de ce grand passé donner
2 de quoi... souvent d'aides aux jeunes, aux gens. Et je m'étais dit : Comment je peux
3 avoir son numéro ? Parce que lorsque j'étais parti, j'avais... ou j'étais... parce que
4 j'avais traversé, j'avais pas son numéro contact. J'étais obligé d'appeler l'apôtre
5 Ngaya, l'apôtre Ngaya qui fut notre conseiller, conseiller religieux dans le
6 mouvement. Je lui avais appelé pour lui dire comment je vais faire pour avoir le
7 numéro de Ngaïssona. Donc, c'est à travers Ngaya, Ngaya qui m'avait remis le
8 numéro de Ngaïssona.

9 Et je l'avais appelé, il avait pris et il m'avait dit : « Y a quoi ? » J'ai dit : « Bon, mon
10 vieux, je suis dépassé. Je voulais me payer le loyer. Comme je ne suis pas chez moi,
11 ça, c'est pas notre pays, je suis dans un autre pays, je suis dépassé, je... j'ai besoin de
12 votre soutien. » Et c'était comme ça qu'il avait répondu à mon cri de détresse, mais
13 pas directement. Il avait envoyé l'argent à... à l'apôtre Ngaya. Et quitte à l'apôtre
14 Ngaya, à son tour, de me transférer cet argent. Et si je me trompe pas, il m'avait parlé
15 de 45 000, quelque chose comme ça, même si... par rapport aux droits de transfert,
16 j'avais pu retrouver 39 000 ou quelque chose de... de moins de 40 000. C'était comme
17 ça. C'était moins, lorsque j'étais à l'autre-là.

18 Donc, c'est à travers apôtre Ngaya que j'avais trouvé son numéro et que je l'avais
19 appelé. Ça, c'est depuis Zongo.

20 Q. [10:22:34] Merci beaucoup. Merci de cette explication.

21 Comment est-ce que vous connaissiez M. Ngaya ?

22 R. [10:22:49] Apôtre Ngaya, c'est un pasteur ; c'est également un grand du quartier. Il
23 a à peu près le même âge à l'Honorable Ngaïssona. {PFR : (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)}. Comme c'est un

26 grand, et puis il travaillait ou il travaille, il continue à travailler aussi au niveau du
27 ministère de la Jeunesse et des Sports. Donc, c'est un grand que je connais bien. C'est
28 un pasteur. Il était DG au ministère de la Jeunesse et... et du Sport.

1 Q. [10:23:48] Donc, vous parlez de Alfred Legrand Ngaya, qui était conseiller
2 politique de M. Ngaïssona au sein de la Coordination nationale ; c'est bien de cette
3 personne dont nous parlons, n'est-ce pas ?

4 R. [10:24:08] C'est bien de cette personne. C'est bien de... de... de lui, Alfred Ngaya,
5 Legrand.

6 Q. [10:24:14] Très bien. Et vous étiez en contact avec M. Ngaya après que les Séléka
7 aient... soient arrivés après que... et que vous soyez allé à Zongo, et pendant que
8 vous étiez à Zongo, n'est-ce pas ?

9 R. [10:24:36] Oui, parce que, justement, lorsque les Séléka étaient arrivés le 24 mars,
10 au mois d'avril, ils sont rentrés dans le quatrième arrondissement pour piller. Ça,
11 j'étais là. Et pendant leur descente pour le deuxième pillage, au mois août, presque
12 fin août, début de septembre, je n'étais pas là. Le deuxième pillage était après moi.

13 Et lorsque j'étais là-bas que je me suis dit : mais il y a grand Ngaya qui est resté sur
14 place à Bangui, il faut que je lui fais signe afin qu'il puisse vraiment me donner les
15 coordonnées du ministre Ngaïssona. C'était comme ça que je lui avais fait signe.

16 Q. [10:25:39] Je vois. Merci beaucoup. Vous vous trouviez à Zongo, donc. Est-ce que
17 vous étiez en contact, à ce moment-là, avec M. Ngaïssona — directement ?

18 R. [10:25:55] Oui, j'avais dit que, lorsque M. Ngaya m'avait remis ses coordonnées
19 téléphoniques, je l'avais appelé. Je l'avais appelé. Mais s'il faut bien voir, lorsque je
20 l'avais appelé, comme j'avais pas assez de crédit, lui également, il m'avait rappelé,
21 pour que je puisse... parce que j'avais pas de crédit. Vous voyez, souvenez-vous,
22 appeler à l'étranger, hein, tout ça là. Donc, il m'avait rappelé pour m'écouter.

23 Donc, c'était lorsque j'étais à Zongo. Il... Je l'avais appelé, et il m'avait rappelé pour
24 me demander ce que je voulais.

25 Q. [10:26:38] À quel... Combien de fois est-ce que vous avez été en contact avec
26 M. Ngaïssona, à partir du moment où vous êtes allé à Zongo, c'est-à-dire fin 2013 ?
27 Donc, entre août et décembre 2014, combien de fois est-ce que vous avez été en
28 contact avec M. Ngaïssona, diriez-vous ?

1 R. [10:27:17] De Zongo ?

2 Q. [10:27:18] Oui, à partir de Zongo, à partir de Zongo.

3 R. [10:27:22] Non, à partir de Zongo, lorsque je l'avais appelé afin qu'il puisse
4 m'aider, là, on n'était encore plus en contact ; ce n'est que après, à Bangui. Ce n'est
5 que après, à Bangui, lorsque le Président Djotodia avait démissionné, avait
6 démissionné ; c'est pendant ce temps. C'est comme si c'était tout proche de... de la...
7 de rentrée de Ngaïssona à Bangui qu'il m'avait appelé.

8 Q. [10:27:55] Donc, vous étiez... vous avez été en contact avec lui une ou deux fois,
9 donc, entre août et décembre... entre août 2013 et décembre 2013 ?

10 R. [10:28:14] Entre août... ? Août 2013 ?

11 Q. [10:28:22] Oui, entre... donc après que... après la campagne de désarmement des...
12 des Séléka, donc août 2013 jusqu'à la fin de décembre 2013, qui est l'année où
13 l'attaque a eu lieu à Bangui. C'est de cette année-là que je parle.

14 R. [10:28:47] Non, parce que l'attaque avait eu lieu... l'attaque des Balaka avait eu lieu
15 le 5 décembre 2013. Et du coup, on était rentrés en... en... en 2014.

16 L'attaque des Balaka avait eu lieu le 5 décembre 2013. Or, bien avant cela, lorsque les
17 Séléka étaient venus, j'étais à Zongo. C'est pendant ce temps que j'avais les... les...
18 les... les... ce que j'avais subi à Zongo, que j'avais appelé Ngaïssona, on était en
19 contact ; mais pas en contact permanent. Je l'avais appelé juste pour qu'il puisse
20 vraiment me soutenir dans ma situation. Mais si je me trompe pas, parce que,
21 justement, ça a duré. Ça a duré, si je me trompe pas.

22 Et de deux, il y a aussi... sur les réseaux téléphoniques, on peut toutefois découvrir
23 cela. Mais ça a duré. Lui, il m'avait appelé, c'est pour me rappeler : comment il va
24 faire, qu'est-ce que... j'avais besoin de quoi. C'était ça. Mais après ça, une fois rentrés
25 à Bangui, on n'est pas... on n'était pas... on n'était pas en contact avec lui. Ou bien je
26 me suis pas bien... j'ai pas bien, quoi, saisi votre préoccupation, je sais pas trop.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:24]

28 Q. [10:30:26] Je crois que ce n'était pas vraiment une préoccupation pour le

1 Procureur, et vous avez répondu, de toute façon.

2 Vous pouvez poursuivre.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:30:34] Oui, on peut poursuivre, mais la question,
4 quand même, de l'Accusation n'est pas claire. On ne pourrait pas poser la question
5 simplement au témoin : cet appel de M. Ngaïssona a-t-il eu lieu avant ou après le
6 5 décembre ? Là, c'est simple. L'Accusation, là, nous... nous parle d'un cadre
7 temporel d'août à... d'août à décembre 2013. Enfin, le témoin n'en a jamais parlé,
8 donc la question est confuse.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:31:02] Alors, je vais essayer
10 de poser la question.

11 Q. [10:31:05] Monsieur le témoin, l'Accusation voudrait savoir quels sont les contacts
12 que vous avez eus avec M. Ngaïssona. Alors, on passe... on y va par étape.

13 D'abord, avant le 5 décembre, dans les deux ou trois mois qui ont précédé le
14 5 décembre, si j'ai bien compris, vous l'avez appelé, il vous a rappelé, c'était un appel
15 demandant du soutien ; c'est bien cela ?

16 R. [10:31:34] C'est bien cela.

17 Q. [10:31:39] Donc, ensuite, la question de... du Procureur était de savoir s'il y a eu
18 d'autres contacts à part celui-ci où vous avez obtenu le soutien de M. Ngaïssona.
19 Est-ce qu'il y en a eu d'autres, en octobre, en novembre 2013 ?

20 R. [10:31:59] Non.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:04] Maître... Monsieur
22 Vanderpuye, vous pouvez poursuivre.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:32:08] Je vous remercie, Monsieur le
24 Président.

25 Q. [10:32:10] Maintenant, j'ai une question à vous poser, Monsieur le témoin.

26 Dans cette période, au moment où vous êtes allé à Zongo, vous avez retraversé le
27 fleuve pour retourner à Bangui en novembre, est-ce que M. Ngaya est venu vous
28 voir ou vous a contacté, alors que vous étiez à Zongo ?

1 R. [10:32:36] Non, avec M. Ngaya, on s'appelait ; on s'appelait avec lui. Des fois, si, si,
2 si, en ce qui concerne les informations concernant les parents, on s'appelait avec lui.
3 Mais pour me... me... me trouver comme ça, non. Mais au téléphone, on s'appelait
4 avec M. Ngaya.

5 Q. [10:33:06] Merci de cette explication.

6 Alors, je voudrais savoir une chose. Lorsque vous avez décidé d'aller à Zongo,
7 d'après vous, qu'est-ce qui se passait là-bas ? Pourquoi est-ce que vous avez décidé
8 d'aller à Zongo plutôt que d'aller au Cameroun ou à Brazzaville ou bien ailleurs ?

9 R. [10:33:36] Je vous remercie très infiniment pour votre préoccupation.

10 Je vous ai dit, même dans les documents-là, j'avais initié quelque chose. Bien
11 malheureusement pour moi, j'ai été pillé. J'avais pas de sous sur moi, j'ai été pillé.
12 Or, à Zongo, Zongo, à 300 francs déjà, vous pouvez attraper une pirogue pour
13 traverser. Mais Cameroun, je n'ai pas de moyens. Je suis père d'enfants, père de
14 foyer. Je vais abandonner mes enfants comme ça, du coup, pour aller loin ? Si j'avais
15 de l'argent, je peux même déjà les emmener avec moi à Zongo, mais la circonstance
16 au niveau de Zongo était pénible, je ne pouvais pas. Même mon épouse était obligée
17 de repartir chez les parents... dans le Ledger (*phon.*), plutôt, je... je voulais dire, dans
18 le Ledger (*phon.*) avec les enfants.

19 Donc, on était éparpillés. Raison pour laquelle je choisis plutôt de traverser l'autre
20 rive, parce que, à Zongo, déjà même à 500, 300 francs, je peux payer une pirogue et
21 traverser. Et on nous a appris que, là-bas, il y a l'autre-là, le HCR, qui... qui
22 « prennent » aussi en charge les... les... les... les réfugiés. Moi, ç'a... ç'a dû à ça que
23 j'étais obligé de traverser très rapidement vers Zongo, au lieu d'aller au Cameroun
24 ou ailleurs, parce que je n'ai pas d'argent. J'étais même victime. J'étais victime,
25 vraiment, à grande échelle. J'étais victime. Donc, j'avais pas l'argent sur moi.

26 Q. [10:35:27] À l'époque, lorsque vous avez traversé le fleuve pour aller à Zongo,
27 saviez-vous qu'il y avait des opérations militaires qui étaient en train d'être
28 planifiées en vue de reprendre Bangui, opérations qui étaient planifiées par des

1 officiers ou des militaires et d'autres personnes ? Est-ce que vous étiez au courant de
2 cela, de ce qui se passait à Zongo ?

3 R. [10:36:00] Non. Ça, je n'étais pas au courant. Ça, je n'étais pas au courant, qu'il y a
4 eu organisation là-bas ; tout ça, là, je n'étais pas au courant. Parce que lorsque les
5 Séléka étaient rentrés dans le quatrième arrondissement, il y avait toute une
6 confusion. Et à travers cette confusion, moi, ils m'ont pris comme ça, ils étaient partis
7 même chez moi, fouiller même dans ma maison. Ils n'ont rien trouvé, ils ont trouvé
8 que les choses que j'avais pour les soins, et cetera. Mais par après, pendant même
9 le... le deuxième pillage, ils étaient même revenus prendre tous ces appareils, tout ce
10 que je détenais pour la santé. Parce que, là où j'habitais, c'est là où... que j'avais mis...
11 fait de ça comme le centre de santé. Parce que j'ai un centre de santé reconnu par
12 l'État ; l'État m'avait donné l'autorisation d'ouvrir un centre de santé. C'est dans
13 « cette » centre de santé que je... j'habitais.

14 Bon. Comme c'était grave, et puis il y avait une confusion, je ne pouvais pas... ce qui
15 me restait était que mon âme. Il faut sauver mon âme, ma vie. C'est pour ça que
16 j'avais traversé. Mais pour écouter qu'il y avait eu préparatifs ou quelque chose
17 comme ça, je n'étais pas au courant. J'avais traversé, parce que c'est très court, de
18 chez... chez nous à Bangui.

19 Q. [10:37:27] Merci.

20 Lorsque vous êtes arrivé là, d'après votre déclaration, vous dites que vous êtes resté
21 chez le lieutenant Abel Denamgenai, en tout cas dans une maison à Zongo avec lui.

22 R. [10:37:45] Tout à fait.

23 Q. [10:37:46] Et pendant que vous vous y trouviez... Donc, pendant que vous vous y
24 trouviez, vous avez été en contact avec plusieurs personnes, y compris des militaires.
25 Vous...

26 R. [10:38:02] C'est bien normal. C'est bien vrai. Je... J'en viens.

27 Lorsque j'avais traversé l'autre rive, Abel Denamganai et quelques militaires, ils
28 étaient vers Bétou. Et par après, lorsque j'étais parti là-bas, je les ai trouvés tous au

1 niveau de Zongo. Comme y avait pas un lieu que je puisse vraiment y aller et j'avais
2 pas l'argent sur moi, et Abel Denamganäi, c'est un grand du quartier, c'est un ancien
3 libérateur, il est lieutenant des FACA. Mais comme, lui également, c'est mon voisin,
4 j'étais obligé de m'approcher de lui, et je lui ai demandé si je peux vraiment passer
5 quelques jours chez lui ; et il m'avait accepté cela. J'ai passé quelques jours chez lui.
6 Et par après, j'étais parti à l'HCR pour l'enregistrement. Et j'avais passé une semaine
7 chez lui avant d'avoir la maison vers village... commune Nzoulou, que j'étais parti y
8 habiter. Donc, j'étais chez Abel Denamganäi.

9 Et j'avais trouvé également quelques officiers, quelques officiers que j'avais
10 rencontrés là-bas. J'avais trouvé Claude Ngaïkosset, que j'avais trouvé. J'avais trouvé
11 le lieutenant Hervé Nganazoui. J'avais trouvé Maxime Mokom, Maxime Mokom et
12 autres que j'ignore, parce que ça a... ça a duré, je ne peux pas vraiment tout retenir.
13 Donc, j'avais trouvé quelques officiers, et quelques, même, hommes du rang qui ont
14 traversé et qui étaient là-bas, je les ai retrouvés.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:39:59] Pour référence, il
16 convient de dire que c'est au paragraphe 24... Non, je me trompe.
17 CAR-OTP-2059-1626, 1639. Donc, le dernier... l'ERN qui se termine par 1639.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:40:23] Donc, vous parlez de la
19 transcription ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:26] Non, je parle de... de
21 la déclaration.

22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:40:28] Très bien, merci.

23 Q. [10:40:30] Donc, j'aimerais maintenant parler des interactions que vous avez eues
24 avec ces soldats que vous avez rencontrés. Vous parlez d'un... d'un lieutenant
25 Dokabona. J'aimerais savoir la chose suivante : s'agit-il de Thierry Tribunal
26 Dokabona ou Florent Dokabona, voire les deux ? C'est qui ?

27 R. [10:40:52] Non, je... Tribunal, c'est un autre officier, et Dokabona également un
28 autre officier. Tribunal est officier, Dokabona est officier. Mais leur prénom, je ne

1 maîtrise pas, surtout le prénom de Dokabona, je ne maîtrise pas. J'ai pas ça à la tête.

2 Je le connais de nom. C'est un officier. Je l'ai retrouvé... rencontré également.

3 Q. [10:41:22] Vous parlez de Claude Ngaïkosset ; c'est le frère de Eugène Ngaïkosset,

4 oui ou non ?

5 R. [10:41:37] Ngaïkosset. Oui, son cadet.

6 Q. [10:41:40] Et savez-vous si Eugène Ngaïkosset a pour surnom « Djamba » (*phon.*) ?

7 R. [10:41:49] Bon, lorsque j'avais traversé, j'avais trouvé que Claude Ngaïkosset. Et

8 on m'avait appris que, Eugène Ngaïkosset Djamba (*phon.*), on l'a emmené vers

9 Gemena. Donc, je l'ai pas rencontré. La personne que j'avais trouvée physiquement

10 était Claude Ngaïkosset, son frère, y compris les autres que... qu'on vient de citer là.

11 Ce sont ceux-là.

12 Q. [10:42:18] Et avez-vous parlé avec ces officiers pour savoir ce qu'ils faisaient à

13 Zongo, ce qu'ils étaient en train de planifier ? Vous en avez parlé avec eux de tout

14 cela ?

15 R. [10:42:32] Non.

16 Lorsque je suis arrivé là-bas, j'avais passé une semaine chez Abel Denamganaï. Et de

17 chez lui, j'avais trouvé une maison qui coûtait 2 000 francs seulement. J'étais obligé

18 de regagner la maison. Et la maison où j'habitais était un peu loin d'eux.

19 Maintenant, ce qui était... Parce que c'est quoi ? Lorsqu'ils étaient là-bas, on se

20 côtoyait, mais en ce qui concerne les planifications et autres, ils ne me disent pas ; ils

21 ne me disent pas. Ce n'est que après, pendant quelques jours avant la fin de le... la...

22 du mois, plutôt, de... de novembre, que j'avais trouvé Abel Denamganaï. C'est Abel

23 Denamganaï qui m'avait dit qu'il y avait une réunion, hein, dans l'enceinte des... des

24 FACA, là où habitait auparavant Eugène Ngaïkosset. Il y avait une rencontre là-bas.

25 Et c'est comme... c'était comme ça que j'étais allé et je les ai rencontrés tous.

26 Mais arrivé, ils ne voulaient même pas expliquer, parce qu'ils me considéraient

27 comme un civil, là. Ils ne voulaient même pas me dire ce qui était passé.

28 Je continue ?

1 Q. [10:44:04] Vous avez répondu à la question.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:07] Non, je pense que...

3 En effet, il a répondu à la question. Passez à autre chose.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:44:13] Merci.

5 Q. [10:44:15] Maintenant, je voulais vous montrer un document, qui se trouve à
6 l'onglet 52, donc CAR-OTP-2100-2602.

7 Il s'agit, donc, d'un carnet qui nous a été donné par un témoin. Je voudrais vous
8 montrer ce document et vous poser des questions à son propos.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Passons d'abord à l'ERN dont la page se termine par 2604.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 Je voudrais vous poser des questions à propos des noms que l'on voit ici.

13 Et si on pouvait juste agrandir la partie qui est à l'écran.

14 *(La greffière d'audience s'exécute)*

15 Voilà, c'est parfait.

16 Donc, est-ce que vous voyez bien ce carnet et cette page de carnet à l'écran ?

17 R. [10:45:54] Bien.

18 Q. [10:45:54] Parfait.

19 Vous... J'imagine que vous reconnaissez ces noms ?

20 R. [10:46:02] Déjà, ça, c'est mon écriture.

21 Q. [10:46:08] Vraiment ?

22 R. [10:46:14] C'est mon écriture.

23 Q. [10:46:16] Mais d'où viennent tous ces noms ?

24 R. [10:46:21] Ces noms ne viennent pas au hasard. J'allais vous dire.

25 Lorsqu'on était à Zongo, bien avant de traverser Zongo, il y avait eu ces
26 regroupements, et on s'est retrouvés par après à Bangui. Les numéros-là, c'est moi
27 qui avait pris, parce que, justement, c'était moi le porte-parole. Comme je suis le
28 porte-parole, il faut que j'aie les coordonnées téléphoniques de chaque responsable ;

1 en cas de quoi, il faut les appeler, tout ça, là.
2 Et je me souviens de ça, là, j'ai le numéro de l'autre-là, Bejouane Richard, la première
3 personne. Lui — Paix à son âme —, c'est lui le premier chef d'état-major du
4 mouvement que j'avais rencontré derrière la colline en fin novembre. Il y a Com
5 Hypolite qui est son adjoint. Et je vois déjà le nom de Rodrigue Ngaïbona, qui est
6 Andjilo, qui est de Bouca. Il y a Ndomaté Dieudonné, qui est le papa à Dieudonné...
7 à... à Andjilo... l'oncle, plutôt, à... à Andjilo. Il y a Sammy Bawa, qui est maintenant à
8 la maison carcérale de Ngaragba. Il y a Bereofei Sylvain, qui est aussi un... un... l'un
9 des coordonnateurs. Il y a Yagouzou Sylvestre, qui habitait vers Combattant, mais il
10 est décédé. C'est lui qui secondait le coordonnateur Édouard Patrice Ngaïssona, mais
11 — Paix à son âme — il est décédé. Il y a Lebéné Thierry, alias 12 Puissances ; lui...
12 J'avais émis ça par rapport à quoi ? Parce que j'avais aidé. Si je me trompe pas,
13 j'avais... c'est à base de ça que j'avais témoigné pour montrer là où se trouvait chaque
14 responsable du mouvement Anti-balaka. Ça, c'est mon écriture, et je me souviens
15 très bien de ça.
16 En bas, il y a le général Mauri. Il y a « Mauri » qui est en bas, mais,
17 malheureusement, il est décédé vers Boali. C'est lui qu'on avait tué vers Boali, là.
18 Je me souviens de ces noms ; c'est mon écriture. C'est lorsque j'avais rejoint le... le... le
19 groupe que j'avais pris ces numéros pour des... des... d'éventuels appels et tout ça.
20 Ça, c'est dû à ça.
21 Q. [10:49:19] Merci, c'est très utile.
22 Et d'après vous, quand est-ce que vous avez écrit tous... tous ces noms ? À quel
23 moment avez-vous consigné ces... tout ça dans le carnet ?
24 R. [10:49:28] Non, ça, là, c'est avant mon arrestation. C'est avant mon arrestation. Je
25 me souviens très bien de ce carnet ; c'est avant mon arrestation. Lorsqu'on était... Y
26 avait eu déjà l'attaque de 5 décembre, et par après que j'avais eu à recueillir chaque
27 numéro de chaque responsable pour garder devers moi.
28 Ça, c'est mon carnet à moi. Je me souviens de ça. Mais on avait déjà... c'est... on avait

1 déjà traversé l'autre rive, j'avais déjà rejoint le groupe à... le fin novembre déjà. Ça,
2 c'est dans le mois de janvier, février, quelque chose, si je ne me trompe pas, mais j'ai
3 pas bonne mémoire. Mais ça, c'est après l'attaque, après l'attaque que j'avais recueilli
4 ces numéros téléphoniques.

5 Q. [10:50:28] Tout ceci est aussi extrêmement utile.

6 Donc, vous dites : c'est entre le moment où vous avez traversé le fleuve et le moment
7 où vous avez été arrêté. Ça nous mettrait à peu près en novembre... entre
8 novembre 2013 et septembre 2014. Bon, ça, c'est quand même assez large. Est-ce que
9 vous pouvez être plus précis ?

10 R. [10:50:50] Non. Vous savez, j'ai pas bonne mémoire. Si je me trompe pas, ça a
11 duré. Ça a duré, je ne peux pas vous le tromper. J'ai des données, j'ai mes
12 déclarations dans... dans des papiers avec vous, si vous pouvez même me rappeler
13 là-dessus.

14 Mais en ce qui concerne ce carnet, c'est lorsque j'avais rejoint le groupe que j'avais
15 trouvé ces numéros téléphoniques ; je me souviens. Parce que même le général
16 Mauri, qui est en bas, là, j'avais trouvé son numéro que après, que après, si je me
17 trompe pas. Mais les autres, Bejouane et autres, j'avais même pris ses... leurs
18 coordonnées derrière la colline de Boy-Rabe. Et y a d'autres que j'avais pris en bas,
19 à... à... après l'attaque, tout ça. Prenons le cas de l'autre, là, de... de Ndomaté
20 Dieudonné, hein. Ndomaté Dieudonné, ça, c'est l'oncle à... à l'autre, là, à Andjilo.
21 J'avais pris ses coordonnées lorsqu'on était déjà à... à Bangui ; pas derrière la colline.
22 Je me souviens de ça.

23 Mais préciser... préciser vraiment la... la... les... les dates, ça, j'ignore.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:52:08] Bien. Si vous me
25 permettez, le témoin a dit : « ça devait être janvier ou février » ; il l'a dit dans sa
26 première réponse. Je crois qu'on n'arrivera pas à quelque chose de plus précis — ce
27 qui est parfaitement compréhensible, après tout, il y a beaucoup d'eau qui a coulé
28 sous les ponts, depuis.

1 Allez-y.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:52:33]

3 Q. [10:52:34] Qu'avez-vous fait avec le carnet ?

4 R. [10:52:38] Le carnet, pour éviter certains dérapages, parce que le téléphone
5 portable que vous voyez peut disparaître. Or, le... le carnet comme ça, ça peut aider,
6 je fais de ça aide-mémoire déjà, je fais de ça aide-mémoire, en cas de perte de
7 téléphone, je peux déjà faire recours à ces coordonnées téléphoniques.

8 Q. [10:53:11] Ma question n'était peut-être pas... compliquée. Qu'est-il arrivé à ce
9 carnet dans lequel vous avez consigné tout cela ?

10 R. [10:53:27] Bon, je ne me souviens plus maintenant de... de ce carnet... de... de
11 perdre, plutôt, ce carnet. Est-ce que c'était dans la mallette dont j'avais perdue lors
12 de mon arrestation au PK 12 de la capitale ? Pendant mon retour, c'est à travers ça
13 que j'ai perdu ça ? Je ne sais pas. Parce que, après mon arrestation, il y a ma... ma
14 mallette qui a été confisquée, vers les... les... chez les... les... les éléments Sangaris. Y
15 compris même mes téléphones, mes téléphones et autres choses. Est-ce c'est... ce sera
16 peut-être dans ça que j'avais perdu ? Je ne sais pas. Donc, je me souviens plus de...
17 d'une perte de ce carnet.

18 Arrivé à un certain moment, après mon audition de Ngaragba, pendant ma sortie, en
19 2016, également, j'avais perdu ma mallette également. On m'avait volé ma petite
20 mallette avec d'autres choses et mon passeport. J'avais même fait part de cela auprès
21 de votre Cour. Est-ce dans ça, là, que j'avais perdu ? Je ne sais pas. J'ignore la date
22 exacte de perte de ce carnet. Mais je vous confirme que, ça, c'est mon écriture.

23 Q. [10:54:53] O.K..

24 R. [10:54:57] La circonstance dont j'ai perdu le carnet, je ne sais pas, j'ignore déjà ça,
25 la date et autre.

26 Q. [10:55:05] Alors, vous pouvez nous confirmer que tous les noms dans ce carnet
27 étaient des noms de membres du mouvement anti-balaka qui étaient en contact avec
28 la Coordination nationale ? On peut dire ça, n'est-ce pas ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:20] Madame Dimitri.

2 Ne répondez pas tout de suite.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:55:28] Je soulève une objection pour cette question.

4 Tout d'abord, c'est une question totalement directrice. Ensuite, elle est beaucoup
5 trop générale. Si mon éminent confrère veut être plus précis, il devrait passer les
6 noms en revue les uns après les autres.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:40] Non, on essaie de
8 raccourcir un peu l'exercice. On est juste avant la pause-café. Le témoin va pouvoir
9 lire le document, et après vous posez la question de façon très générale. Ça... Ça sera
10 plus équitable.

11 Q. [10:56:00] Monsieur le témoin, il y a beaucoup de noms sur ce... sur ce carnet.
12 Vous nous dites que c'est vous qui avez écrit tout cela, d'accord, mais vous ne
13 pouvez pas répondre à une question générique comme celle qu'on vous a posée
14 avant que vous ayez pu vraiment regarder la totalité du document.

15 Donc, on va faire la pause. Pendant la pause, vous regardez bien tous les pages du
16 document, vous voyez si ces noms vous disent quelque chose, et vous répondrez aux
17 questions après la pause.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:56:28] Pause, maintenant.

19 M. L'HUISSIER : [10:56:37] Veuillez vous lever.

20 *(L'audience est suspendue à 10 h 56)*

21 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*

22 M. L'HUISSIER : [11:34:41] Veuillez vous lever.

23 Veuillez vous asseoir.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:07] Monsieur
25 Vanderpuye, vous avez la parole.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:35:12] Merci, Monsieur le Président.

27 Q. [11:35:15] Rebonjour, Monsieur.

28 Avant l'interruption, on vous a demandé de bien vouloir examiner le document que

1 nous avons sur les écrans. Est-ce que vous avez pu l'examiner pendant la pause ?

2 R. [11:35:36] J'ai pas revu, parce que c'était plutôt devers vous. Ici, j'ai pas droit à
3 amener quelque document. Donc, j'ai pas, mais ce que vous m'avez montré tout à
4 l'heure, là, je les ai vus.

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:36:04] (*Intervention non interprétée*)

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:05] Oui, ça... ça peut
7 arriver. Bien que j'aurais pensé que les... les collègues sur le terrain auraient utilisé,
8 effectivement, cette période de pause pour faire cela. Mais enfin, voilà.

9 Nous allons demander au greffier d'audience de se renseigner, savoir ce qui s'est
10 passé exactement, voir si le témoin, effectivement, peut se voir montrer le document,
11 au moins sous forme électronique et qu'il puisse le passer en revue, et puis on
12 pourra y revenir après la pause déjeuner. Bon, c'est le mieux que nous puissions
13 faire.

14 Maître Dimitri, vous avez quelque chose ? Attendez.

15 Donc, Monsieur le témoin, c'est notre... c'est notre responsabilité, effectivement.
16 Alors, vous allez être invité à faire le même exercice pendant la pause déjeuner et
17 nous y reviendrons après le déjeuner.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:37:18] Merci, Monsieur le Président.

19 Q. [11:37:22] J'allais vous poser des questions au sujet des soldats dont vous avez
20 parlé quand vous étiez à Zongo et à qui vous avez parlé. Vous avez indiqué un
21 certain nombre... vous... vous en avez parlé d'un certain nombre d'entre eux dans
22 votre déclaration. Est-ce que vous connaissez Bruno Semdiro ? Est-ce que vous savez
23 si Bruno Semdiro, un soldat portant ce nom, se trouvait à Zongo au même moment
24 que vous ?

25 R. [11:37:55] Oui. Lorsque j'étais... j'avais traversé, j'ai trouvé également Bruno
26 Semdiro à Zongo. Mais il habite loin de là où j'habitais.

27 Q. [11:38:12] Vous avez rencontré également Eusèbe Emtenou ?

28 R. [11:38:24] Eusèbe Emtenou également, je l'ai rencontré et il était tout proche de la

- 1 ville. Moi, je suis... j'habite un peu loin. Mais on s'est vus avec lui là-bas.
- 2 Q. [11:38:42] Est-ce que vous avez rencontré le lieutenant Philémon Goundan ?
- 3 R. [11:39:00] Lieutenant Goundan, je l'ai pas rencontré comme ça. Mais citez-moi
- 4 d'autres noms, je vais me rappeler.
- 5 Q. [11:39:12] Lieutenant Valery Ouangai ?
- 6 R. [11:39:22] J'ai pas ce nom.
- 7 Q. [11:39:26] Et le lieutenant Gouga ?
- 8 R. [11:39:33] Non.
- 9 Q. [11:39:38] Très bien.
- 10 Je vais revenir à certains de ces noms lorsque vous aurez eu la possibilité de voir le
- 11 manuel, le livre.
- 12 Vous avez parlé de quelqu'un s'appelant Baudoin Yangué.
- 13 R. [11:39:55] Oui. Baudoin Yangué, je le connais.
- 14 Q. [11:40:05] Est-ce qu'il se trouvait à Zongo ?
- 15 R. [11:40:13] Non. Non. J'ai fait sa connaissance à Bangui, après les attaques.
- 16 Q. [11:40:21] Et il travaillait au secrétariat de la Coordination, n'est-ce pas ?
- 17 R. [11:40:29] C'est bien ça.
- 18 Q. [11:40:35] Et il travaillait avec Judicaël Orofe au secrétariat, n'est-ce pas ?
- 19 R. [11:40:46] Euh... il travaillait avec Judicaël Aise (*phon.*), mais son nom, j'ignore —
- 20 Aise (*phon.*). Il est actuellement en France. Judicaël Aise (*phon.*).
- 21 Q. [11:41:09] Très bien.
- 22 Est-ce que vous avez vu Judicaël à Zongo ?
- 23 R. [11:41:18] Je l'ai rencontré à Zongo.
- 24 Q. [11:41:29] Vous avez parlé de quelqu'un du nom de Junior dans votre déclaration.
- 25 Est-ce que vous avez vu Junior à... à Zongo ?
- 26 R. [11:41:41] Junior, oui. J'avais trouvé un certain Junior à Zongo après le... l'attaque
- 27 du 5 décembre. Semblerait-il qu'il avait perdu son... son pied. Avait perdu son pied.
- 28 On a amputé son pied. Donc, je me souviens de ce Junior.

1 Q. [11:42:14] Judicaël et Junior, est-ce que vous avez des discussions, des échanges,
2 avec eux, lorsque vous étiez à Zongo, ou bien est-ce que c'est juste des gens dont
3 vous avez entendu parler ?

4 R. [11:42:28] Non. Bon. Judicaël, s'il faut le dire, c'est un cadet, également, au
5 quartier. Il habite non loin de notre... notre coordonnateur, Ngaïssona ; il est son
6 voisin. Mais arrivé à Zongo, je l'ai rencontré. Mais il... il était avec les... les... les
7 militaires qui étaient là. Donc, lui, il habitait avec les... les FACA et il est... il était en
8 permanence... contact, plutôt, avec Mokop, Mokpem... Mokom, plutôt. Je... j'allais
9 dire Mokom. Non, il était avec eux. Je l'ai rencontré à Zongo.

10 Q. [11:43:08] Vous dites « il... il habitait dans le district » ; vous voulez dire qu'il
11 habitait dans le quatrième arrondissement ?

12 R. [11:43:24] Oui, il habite le quatrième arrondissement, Judicaël Aise (*phon.*). Mais à
13 Zongo, je l'ai rencontré également.

14 Q. [11:43:29] Je voudrais vous poser quelques questions au sujet de Maxime Mokom.
15 Vous avez dit que, à un moment donné, vous avez rencontré Maxime Mokom alors
16 que vous vous trouviez à Zongo, n'est-ce pas ?

17 R. [11:43:58] Bien sûr que oui, je l'ai rencontré à Zongo.

18 Q. [11:44:05] Et que saviez-vous de ses activités à Zongo, alors que vous vous
19 trouviez là-bas ?

20 R. [11:44:15] Je vous remercie encore une fois de plus, comme je l'ai dit tantôt, de me
21 dire. Si je suis là, c'est pour aider votre Cour, et je serai toujours coopératif avec
22 votre... votre Cour.

23 Pourquoi je dis ceci ? Parce que le peuple centrafricain, arrivé à un certain moment,
24 avait vécu des choses, qui ne dit jamais son nom. Et tout ce que j'ai dit, c'est aussi
25 dans ma déposition dans les papiers que vous avez déjà avec vous.

26 Maxime Mokom, lorsque j'avais traversé, j'étais là-bas. Du coup, comme ça, on s'est
27 pas vus avec lui. J'étais chez l'autre, là, Abel Denamganäi, et par après que j'avais
28 fait connaissance de Maxime Mokom. Moi, depuis Bangui, je connaissais même pas

1 Maxime Mokom. J'ai écouté parler de lui, mais je le connaissais pas en tant que tel.
2 C'est à Zongo qu'on a fait connaissance. Mais arrivé à Zongo, on l'appelait de plus
3 souvent « coordonnateur ». On l'appelle de plus souvent « coordonnateur,
4 coordonnateur », et lui avait ses trois téléphones comme ça en main. Et souvent, il est
5 avec Judicaël Aise (*phon.*). Et c'est à travers eux que je... j'ai... j'ai su que semblait-il
6 qu'il y a quelque chose qui... qui... qui se passait. Parce que, à chaque fois, c'est lui
7 qui... qui... qui donnait des informations à tout le monde là-bas, c'est lui qui donnait
8 des informations. Et c'est lui, également, qui avait dit que, à chaque fois, Andjilo est
9 à telle position, Andjilo est à telle position. Et j'avais su pas directement.
10 Parce que, vous savez, lorsqu'ils étaient là-bas, là-bas, beaucoup de... les FACA qui
11 étaient là-bas — des officiers, sous-officiers, hommes du rang — qui étaient là-bas.
12 Mais quand ils veulent se rencontrer, ça, ce n'était pas avec les civils. Il est vrai que je
13 suis un stagiaire à la douane centrafricaine, paramilitaire, mais on m'avait pas encore
14 intégré. Je fais partie des civils. Donc, tout ce qui se passait, je n'étais pas au courant.
15 Mais d'après moi, ce que j'avais su, c'était Maxime Mokom, on l'appelait
16 « coordonnateur », c'est lui qui donnait des informations. Même avant notre
17 traversée, c'est lui qui avait dit que... il y a Andjilo, il y a d'autres équipes qui sont...
18 se trouvent déjà derrière la colline. Et c'est en partant de là, quitte à ceux qui veulent
19 vraiment aider leur pays, soutenir le pays et sortir de ce chaos, quitte à tout et
20 chacun de le faire. Donc, c'était comme ça que j'avais compris de la part de Maxime
21 Mokom.

22 Q. [11:47:20] Maxime Mokom était à Zongo avec vous. Comment se fait-il qu'il
23 coordonnait les... les Anti-balaka, les FACA et d'autres en dehors de Zongo au... en
24 République centrafricaine ? Comment en... comment était-il arrivé à... à cela ?
25 Comment est-ce qu'il a pu coordonner le fait qu'il vienne à la colline, par exemple ?

26 R. [11:47:53] O.K. Maxime Mokom avait traversé l'autre rive bien avant moi. Lorsque
27 j'avais traversé, ils étaient là, tous, avant moi. Et ce que je sais, c'est Maxime Mokom
28 qui appelait. Il appelait même les informations pour ceux qui se trouvaient derrière

1 la colline. C'est Maxime Mokom qui a tenu informés ces gens. Mais vous savez,
2 Zongo-Bangui fait pas des kilomètres ; Zongo à Bangui, Zongo utilise aussi le réseau
3 Télécel Orange. Zongo utilise le réseau... le réseau Télécel et Orange également.
4 Avec le réseau Télécel, tu appelles Bangui, tu appelles à Bossangoa, tu appelles
5 Berbérati, tu appelles Bangassou, tu appelles partout. Et c'est Maxime Mokom, on
6 l'appelait « le coordonnateur des opérations », parce que c'est à travers lui qu'on
7 avait su que, effectivement, il y a des gens qui se trouvaient déjà derrière la colline
8 de Boy-Rabe. Et effectivement, lorsqu'on était partis, on avait traversé pour les gens
9 de ce groupe, il continue toujours. Même lorsque j'étais dans le groupe, il appelait, il
10 appelait. C'est comme ça que j'ai su que, effectivement, c'est lui qui... qui... qui
11 coordonnait, parce que j'avais pas écouté certaines... une autre personne appeler
12 pour donner des ordres. C'était lui qui donnait des ordres lorsque j'avais traversé
13 également, même bien avant de rentrer dans le... le groupe tant que... pour seconder
14 ces gens. Ça, c'est lui qui appelait. Même après... avant l'attaque et après l'attaque,
15 c'est lui qui coordonnait. Même le nom de « MLP », c'est Mouvement de libération...
16 non, non, C... CLPC, je... j'allais dire, le CLPC, hein, Combattants pour la libération
17 du peuple centrafricain. C'est lui qui avait appelé pour initier cela, pour initier cela.
18 Donc, si je suis là, c'est pas pour vraiment tirer le drap d'un côté, mais c'est pour
19 éclaircir votre Cour, et c'est ce que j'avais vu, vécu et écouté, même, deux fois, que je
20 suis en train de vous le dire pour le moment.

21 Q. [11:50:14] Oui, merci, merci, vous nous aidez beaucoup.

22 Est-ce que vous savez d'où Maxime Mokom obtenait ces informations en ce qui
23 concerne le mouvement ou les opérations qui se développaient au... en RCA alors
24 qu'il se trouvait à Zongo ?

25 R. [11:50:35] Non, sur ça, aucune idée, aucune idée. Parce que j'habitais aussi loin de
26 lui, je n'étais même pas avec lui ensemble tout ça, là. Aucune idée.

27 Q. [11:50:52] Est-ce que vous savez si Maxime Mokom faisait rapport à quelqu'un, à
28 Zongo ou en dehors de Zongo, en ce qui concerne les actions qu'il menait sur les

1 opérations qui étaient planifiées et mises en œuvre par les Anti-balaka, FACA et
2 d'autres ?

3 R. [11:51:14] En ce qui concerne ces informations, je ne suis pas sûr de moi, parce
4 que, justement, on n'était pas ensemble et puis il... il... ils organisaient leurs réunions
5 entre eux, là-bas, entre les militaires, les (*inaudible*) organisaient là leurs réunions
6 entre eux. Ça, c'est d'un.

7 De deux, je suis au courant (*phon.*), c'est que vous pouvez passer, si vous avez
8 l'information sur Judicaël Aise (*phon.*), Kitabé (*phon.*). Parce que, arrivé un certain
9 moment, c'est Judicaël qui détenait même le — comment dirais-je — le... le portable,
10 ordinateur portable de Maxime Mokom, et ils étaient tous en... en... en symbiose,
11 harmonie entre eux. En ce qui concerne d'autres informations, non, non, j'ai aucune
12 idée.

13 Q. [11:52:05] Très bien, merci beaucoup.

14 Est-ce que vous savez comment les éléments qui s'étaient rassemblés derrière la
15 colline recevaient des munitions, des armes, des mines, et cetera, des choses de cette
16 nature ?

17 R. [11:52:36] Sur ça, aucune idée, parce que je n'étais pas avec ces groupes. Lorsqu'ils
18 quittaient l'arrière-pays pour venir vers Bangui, je n'étais pas avec eux. Donc,
19 aucune idée. Quitte à Maxime Mokom de vous éclaircir ou soit de vous dire ce qu'est
20 le... le... le dire.

21 Q. [11:53:03] Je pose la question simplement parce que vous avez déclaré que, à la fin
22 novembre, vous les avez rejoints derrière la colline. Donc, je suppose que lorsque
23 vous avez rejoint les Anti-balaka derrière la colline, vous avez eu des conversations
24 avec les gens que vous avez rencontrés là. Alors, lorsque vous êtes arrivé là-bas, est-
25 ce que vous avez demandé aux gens comment ils avaient reçu leurs munitions,
26 comment ils avaient obtenu leurs âmes... leurs armes — pardon — et des choses de
27 ce style ?

28 R. [11:53:39] O.K., merci.

- 1 Lorsque j'avais traversé pour rejoindre le groupe, bien avant cela, on nous a interdit
2 le téléphone. Ça, c'est d'un.
- 3 De deux, une fois rejoint le groupe, on n'a même... même... même pas duré. J'avais
4 rejoint le groupe à la fin du mois de novembre. Mais d'après les informations que
5 j'avais écoutées, j'avais même posé la question à certaines de... de mes frères qui
6 étaient avec nous. Mais vous savez, il y a d'autres personnes qui ne veulent pas vous
7 éclaircir, soit de vous parler de la situation, parce que, eux, ils étaient... ils... ils
8 avaient, plutôt, quitté l'arrière-pays pour venir. Ils ne peuvent pas vous donner ces
9 informations. Ils nous traitaient aussi comme des... des... des traîtres ou peut-être
10 ça.
- 11 Mais d'après les dires de... de... de quelques-uns, ils m'ont dit... je leur ai posé la
12 question : « Vous avez trouvé les armes-là comment ? » Donc, ils m'ont dit...
13 répondu que non. C'est lorsqu'ils ont tenté, n'est-ce pas, ou soit tendre des pièges ou
14 des embuscades, plutôt, aux éléments séléka. C'est pendant les combats, c'est
15 pendant les combats qu'ils ont eu à récupérer ces armes d'entre les mains des ex-
16 combattants séléka. Donc, c'est ce que j'ai... j'avais appris.
- 17 Et les armes artisanales... et les armes artisanales, des fois, c'est eux qui... qui... qui
18 fabriquaient ça. C'est eux qui fabriquaient ça depuis l'arrière-pays, afin qu'ils
19 puissent vraiment combattre, là, avec.
- 20 Q. [11:55:36] Lorsque vous êtes arrivé à la colline, la colline derrière Boy-Rabe,
21 combien d'éléments anti-balaka avez-vous trouvés là-bas ? Combien d'éléments se
22 trouvaient déjà là-bas, d'après vous ?
- 23 R. [11:55:59] Ils sont nombreux, ils sont nombreux, mais je ne suis... je me suis pas
24 rendu de... dans tous les... les... les bases. Parce que derrière la colline, il y avait
25 chaque responsable qui est avec ses éléments, avec eux, et ils se basaient comme ils le
26 veulent. Donc, j'avais pas eu l'occasion de parcourir. Mais ils sont nombreux.
- 27 Q. [11:56:31] Très bien.
- 28 Et lorsque vous êtes arrivé là-bas, vous avez déclaré que vous aviez rencontré un

1 certain nombre de personnes, y compris certains soldats : Andjilo, Gustave
2 Yandjougou, Konaté, Feissona, *captain*... capitaine Benjamin Ouapoutou, je pense, et
3 un certain Mokpem. Je suppose qu'il s'agit de Guy-Gervais Mokpem. Vous avez fait
4 cette déclaration, c'est dans la transcription référence CAR-OTP-2059-40... 1433,
5 page 1446, onglet 29.

6 Quoi qu'il en soit, comment se fait-il que vous avez rencontré les chefs de ces
7 groupes qui se trouvaient là-bas ?

8 R. [11:57:45] Merci à vous.

9 Lorsque j'avais traversé, effectivement, on avait... j'avais trouvé Andjilo, qui était là.
10 Il y a Ouapoutou Benjamin avec ses hommes. Il y avait l'autre, là, lieutenant Konaté.
11 Il y avait Mokpem. Et Yandjougou, capitaine Yandjougou. Lui, il est civil. Lui, il
12 est civil, mais son galon de... de... de capitaine, je ne sais pas trop. Comme j'ai
13 l'habitude de le dire : les galons, ça se porte comment, je sais pas. Donc, on l'appelait
14 « capitaine Gustave » quand je l'ai rencontré. Mais comme j'avais rejoint le groupe et
15 ils étaient éparpillés, Benjamin, comme ça, là, je l'ai pas vu là-bas, directement là-bas.
16 Si je me trompe pas, ils étaient tous éparpillés dans d'autres zones. Parce qu'on m'a
17 dit que dans l'autre côté se trouve telle personne avec ses éléments de l'autre côté.
18 Mais les personnes que j'avais trouvées comme ça, là, c'étaient Andjilo, Gustave,
19 Feissona Olivier, Feissona Olivier qu'après est devenu notre chef d'état-major, hein.
20 Il y avait le lieutenant Konaté, il y a Mokpem, il y a Inga — paix à son âme, il est déjà
21 décédé.

22 Donc, ces... ces gens-là, je les ai retrouvés également derrière la colline. Mais pour les
23 retrouver, c'est pas du coup comme ça. J'étais arrivé, on nous a dit de rester. Il y
24 avait une église. Donc, y avait une église qui était là, je m'étais assis même là, là, avec
25 ceux qui... qui voulaient rejoindre plutôt l'équipe. On était là assis dans cette église.
26 Mais c'est pas... c'est pas... comment dirais-je... inachevé. C'est plutôt inachevé.
27 Donc, j'étais là.

28 Et par après, on nous a montré que, voilà, le chef se trouvait de tel côté, tel côté, tel

1 côté. Et on nous a demandé : « D'où venez-vous ? » Je leur ai expliqué que, moi, je
2 viens de Zongo : je viens de Zongo. Et on a écouté parler de... de... du groupe qui est
3 venu, raison pour laquelle nous sommes venus pour rejoindre le groupe. Donc, ils
4 ont récupéré même nos téléphones, ils ont récupéré tous nos téléphones, et ce n'est
5 que par après ils ont dit : « Bon, ici, il y a des consignes à donner. Ici, on ne peut pas
6 communiquer, hein. On ne peut pas communiquer n'importe comment, parce que
7 c'est une base. », et cetera, et cetera. Et c'était comme ça. Ils ont dit ça.

8 En ce qui concerne l'attaque, du coup, comme ça, ils n'ont pas... on nous a pas parlé
9 de l'attaque. Ce n'est que par après qu'on a fait la connaissance et on a passé
10 quelques jours. Et c'est pendant ce temps qu'on avait... ils ont organisé le
11 programme de l'attaque. Mais le programme de l'attaque, ils n'ont pas dit ça
12 directement comme ça. C'était dans... à la coulisse... en secret, plutôt. C'était un
13 secret pour eux.

14 Donc, c'est ce que j'avais vécu là-bas, derrière la colline.

15 Q. [12:01:10] Merci beaucoup.

16 Il me semble que vous avez dit que quand vous étiez sur la colline, vous avez
17 rencontré plusieurs journalistes, qui étaient arrivés le 4 décembre 2013, juste la veille
18 de l'attaque. Mais avant de... d'en parler, j'aimerais savoir une chose : avez-vous
19 parlé de ce qui se passait sur la colline et à Zongo avec M. Mokpem Bionli, Jacob
20 Mokpem Bionli, qui était l'ex... l'ancien conseiller en communication des Anti-
21 balaka, si vous voyez de qui je parle ?

22 R. [12:02:06] Oui, je me souviens directement de ce nom. Pour éclaircissement, c'est
23 plutôt Jacob Mokpem Bionli ; Jacob Mokpem Bionli. Il était notre conseiller en
24 communication. Il fut même ministre des Arts et de la Culture au nom du
25 mouvement. C'est lui... C'est lui qu'on avait échangé. Pourquoi ? Parce que c'est lui
26 qui avait donné, même, mon numéro au commandant Marcia Kongbo, au
27 commandant Marcia Kongbo. C'est à travers lui que Marcia Kongbo avait trouvé
28 mon numéro pour m'appeler. Et lorsque j'avais posé la question de savoir comment

1 ils ont trouvé mon... mes... mes coordonnées téléphoniques, Marcia Kongbo m'avait
2 dit « non, c'est de la part de Mokpem Bionli ».

3 Et c'est de là que Marcia Kongbo m'avait appelé pour me dire qu'il y avait des
4 journalistes qui vont venir vers vous. Mais comme j'ai rejoint le groupe récemment,
5 je n'ai aucune autorité. Je n'ai aucune autorité. Appelé directement comment ? Parce
6 qu'à travers Mokpem que l'autre avait trouvé mon numéro de téléphone.

7 Mais bien avant cela, Marcia Kongbo avait appelé le lieutenant Konaté... le lieutenant
8 Konaté. Donc, le lieutenant Konaté nous a dit : « Il y a Marcia Kongbo qui va aller...
9 qui va appeler, mais il va nous envoyer des... des journalistes. » Et il voulait être
10 notre coordonnateur, Marcia Kongbo.

11 Donc, comme le lieutenant Konaté nous a fait part de cela, et s'ils étaient en contact
12 bien avant, je ne savais pas, s'ils étaient en contact depuis l'arrière-pays ? Je ne sais
13 pas. Mais c'est lorsque l'autre, là, avait parlé comme ça, là, Konaté nous a parlé de
14 ça, et du coup, j'ai vu un appel qu'il m'avait appelé également, pendant la rencontre
15 pour la venue de... de l'autre, là, des journalistes, pour le 4 décembre, avant
16 l'attaque. C'était comme ça.

17 Donc, le lieutenant Konaté nous a parlé de... d'un certain capitaine, ou commandant,
18 plutôt, Marcia Kongbo, qui voulait être le coordonnateur des Anti-balaka.

19 Q. [12:05:10] Très bien, merci beaucoup.

20 Lorsque vous êtes arrivé à la colline, dans votre déclaration, vous dites : « Les
21 combattants anti-balaka ont été rejoints par une partie de la population de Bangui
22 pour combattre. » Alors, j'ai une question à vous poser à ce propos. Lorsque vous
23 dites que d'autres personnes les ont rejoints, vous parlez de jeunes, de militaires, de
24 policiers ? Lorsque vous dites « ils ont été rejoints par d'autres personnes qui
25 voulaient combattre », qui sont ces autres personnes ?

26 R. [12:05:55] Non, y avait des gens qui, effectivement, avaient rejoint le groupe.
27 Parmi ces gens, ils sont venus de tout horizon ; ils étaient venus de tout horizon.
28 Parmi eux, y avait des FACA. Parmi eux, y avait... y avait des... des... des civils, y

1 avait des civils. Et comme c'est la population qui voulait rejoindre le groupe, soi-
2 disant de défendre leur patrie, d'après ma compréhension, donc ils étaient venus de
3 tout horizon. Mais derrière la colline, pour savoir du coup comme ça telle personne,
4 telle personne est venue rejoindre le groupe, non, non, non. Parce que, moi, j'avais
5 rejoint le groupe même pas quelque temps que... l'attaque avait eu lieu.

6 Donc, pour vraiment dire de... de... soit, donner les noms de ceux qui ont les jeunes
7 groupes comme ça, là, aucune idée ; aucune idée. Mais il y avait des gens qui sont
8 venus de tout horizon pour rejoindre le groupe. Parce que je suis un être humain...

9 Q. [12:06:58] O.K..

10 R. [12:06:59] Et ça a duré. Des fois, je peux toutefois vraiment... mais par après, s'il
11 faut se rappeler, je peux rappeler d'autres choses pour vous éclaircir également. Je
12 suis un être humain, parce que, vous savez, ça a duré, tout ça, là. Mais, d'après mes
13 dires, c'est ce que j'avais dit qui est dans les documents... dans ma déposition ; tout
14 ce que j'avais vécu, suivi, écouté, c'est ça qui est dans ma déposition.

15 Q. [12:07:31] C'est bon à savoir. Mais j'aimerais...

16 R. [12:07:34] Y avait même Bawa. Y avait même Bawa.

17 Q. [12:07:44] Oui, c'est Sammy. Vous avez fait référence à Sammy Bawa ?

18 R. [12:07:46] Sammy. Sammy Bawa, oui. Oui. Ça, c'est un exemple. Sammy Bawa, il y
19 a Lucien Kossi, hein. Tous ces gens, quelque chose comme ça, pour vous éclaircir.

20 Q. [12:08:04] Merci beaucoup.

21 Maintenant, j'ai une autre question à vous poser à propos des groupes de jeunes qui
22 existaient avant la prise de la ville par les Séléka, pour savoir si vous en avez
23 entendu parler. Avez-vous entendu parler d'un groupe appelé COAC, qui est dirigé
24 par Steve Yambété, fin 2012, début 2013 ? Coalition pour les actions citoyennes, c'est
25 ça que ça signifie.

26 R. [12:08:44] Non, en ce qui concerne Steve Yambété et autres, je n'étais pas avec
27 eux ; je n'étais pas avec eux. Donc, aucune idée. On parlait de... d'un certain groupe,
28 mais comme je faisais pas partie du groupe, je ne sais quoi vous dire là-dessus. En ce

1 qui concerne Yambété, je ne suis pas habitué avec lui et autres. Donc, aucune idée.

2 Q. [12:09:08] Et COCORA... la COCORA, qui était dirigée par Levy Yakité ?

3 R. [12:09:20] Oui, y avait. Oui, il y avait le mouvement COCORA, qui était dirigé par
4 le feu Yakité. Non. C'est Yakité ? Quelque chose comme ça. On avait parlé même de
5 ça sur les ondes, sur les ondes.

6 Et après, il y a l'autre, là, Siriri, si je me trompe pas, qui a été créé soi-disant par le
7 lieutenant Konaté. Parce que, lorsque les Séléka avaient pris le pouvoir, et il y a eu
8 du coup, comme ça, des cas d'exactions, et cetera, et il y a le lieutenant Konaté qui
9 avait dit : « Je suis de Siriri, et nous avons un autre groupe qui va venir vous
10 combattre, et pour libérer le peuple centrafricain. » Donc, j'avais écouté de... parler
11 de ce groupe, qui a été initié par le lieutenant Konaté. Parce qu'il avait dit qu'il... il
12 était vers Bangassou. Donc, il va quitter Bangassou pour descendre vers Bangui.
13 C'est ce qu'il avait dit.

14 Q. [12:10:33] Savez-vous si les jeunes de la COCORA sont aussi arrivés sur la colline
15 avant l'attaque du 5 décembre ?

16 R. [12:10:51] Bon, comme je n'étais pas là auparavant... ils avaient quitté l'arrière-
17 pays pour rejoindre la colline de Boy-Rabe, je n'étais pas là avec eux. Tellement
18 qu'ils sont nombreux, je ne peux pas comprendre que... qui est ces jeunes, ils sont de
19 quel groupe. Ils sont de tel groupe ? Je ne sais pas. Parce que j'avais rejoint le groupe,
20 comme je... j'ai l'habitude de le dire, presque fin novembre. Je n'étais pas avec eux
21 dès le début du regroupement, au sein des attaques qu'ils ont faits au niveau de la
22 République, pour rejoindre vers la colline de... de Bangui... de Boy-Rabe. Je n'étais
23 pas avec eux. Et s'ils étaient là ensemble avec eux ou ils sont éparpillés, aucune idée.

24 Q. [12:11:42] Très bien.

25 Maintenant, je vais vous montrer une photographie, qui se trouve à l'onglet 43.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:11:53] Donc, je vous donne la cote : CAR-
27 OTP-2075-0074. La page qui nous intéresse est celle qui se termine par 0128. Je pense
28 que cela peut être montré au public — je vois pas pourquoi cela ne pourrait pas

1 l'être.

2 *(La greffière d'audience s'exécute)*

3 Pouvons-nous, s'il vous plaît, l'agrandir ? Encore un peu plus, d'ailleurs. Voilà.

4 Q. [12:12:55] Est-ce que vous voyez la photo qui est à l'écran, Monsieur le témoin ?

5 R. [12:13:03] Oui, je vois.

6 Q. [12:13:04] Bien. C'est une photographie qui a été prise sur la colline
7 le 4 décembre ; c'est bien cela ?

8 R. [12:13:14] Oui, parce qu'il y avait plus de photos le 4 décembre par Camille
9 Lepage. Et... Et ça, pour la *(inaudible)* qui était venue. Donc, je me souviens de cette
10 photo. Le 4 décembre, ils avaient pris des... des... des photos. Je vois déjà le défunt,
11 l'autre, là.

12 Q. [12:13:38] Décembre ? Décembre ?

13 R. [12:13:44] Hein ? Il y avait des photographies qui... qui étaient prises, le
14 4 décembre, par Camille Lepage, si je me souviens pas. Mais pour cette photo,
15 comme il n'y a pas de date, je ne sais quoi dire. Mais il y a des photos qu'elle...
16 qu'elle avait prises lors de notre rencontre qu'elle s'est vue avec le... Andjilo. Elle
17 avait pris des photos.

18 Q. [12:14:14] Très bien.

19 Page suivante, maintenant. L'image sera plus nette.

20 *(La greffière d'audience s'exécute)*

21 Si l'on peut voir le bas de la page, je pense qu'on verra la date qui a été indiquée par
22 le photographe.

23 *(La greffière d'audience s'exécute)*

24 Donc, là, on voit : 2013, décembre, 4, à 18 h 26 min et 45 s, ce qui nous donne... enfin,
25 on dirait que c'est quand même la tombée de la nuit, d'après l'horodatage de la
26 photographie.

27 Alors, voyons voir. On vous voit bien, vous... vous êtes là avec le t-shirt violet, à
28 gauche.

- 1 R. [12:15:20] T-shirt violet, c'est pas moi.
- 2 Q. [12:15:24] Non, c'est la personne qui est... Non, vous êtes à côté de la personne qui
- 3 est en t-shirt violet.
- 4 R. [12:15:28] Ça, c'est Bejouane.
- 5 Q. [12:15:33] Vous êtes juste à côté, n'est-ce pas ?
- 6 R. [12:15:35] Ça, c'est Bejouane, l'ancien... l'ancien chef...
- 7 Q. [12:15:36] Alors, c'est... c'est qui, vous ?
- 8 R. [12:15:40] Je peux parler ?
- 9 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:15:45] Allez-y.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:15:49]
- 11 Q. [12:15:49] Oui, est-ce que vous vous reconnaissez sur cette photo ? Et si oui,
- 12 veuillez nous indiquer où vous êtes sur cette photographie.
- 13 R. [12:15:59] Bien sûr que oui. Cette photo, j'étais avec l'ancien chef d'état-major du
- 14 groupe, en la personne de Bejouane, qui est décédé vers la ville de Bossemptélé...
- 15 Bozoum, plutôt. J'étais là, c'est lorsque j'avais déjà rejoint le groupe et que le
- 16 lieutenant Konaté nous a parlé de la venue de... de Camille Lepage et son équipe.
- 17 C'était comme ça. Si, c'est derrière la colline. Et lorsqu'on était arrivés, ils voulaient
- 18 nous faire des photos, raison pour laquelle on s'est positionnés pour la photo. Et il y
- 19 a d'autres photos qu'eux-mêmes, c'est-à-dire Camille Lepage aussi faisait partie du
- 20 groupe. Donc, vous voyez, à côté, après, à côté de celui qui porte... l'autre, là, le
- 21 blouson noir, là, c'est Gustave Yadjoungou, qui est à côté.
- 22 Donc, c'est tout ce monde-là qui était venu ce jour pour rencontrer l'autre, là,
- 23 Camille Lepage, parce que Andjilo avait refusé que Camille Lepage mît pied dans la
- 24 base où se trouvent les combattants. Raison pour laquelle on a donné l'ordre pour
- 25 que quelques éléments comme ça les devancent, les devancent. Non, il faisait pas ce
- 26 temps, si je me trompe pas. Je me souviens bien de cette photo.
- 27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:17:44]
- 28 Q. [12:17:45] Très bien. C'est très bien.

1 Alors, maintenant, j'ai une question à vous poser à propos de ce qui se serait passé
2 sur la colline. Est-ce que vous vous souvenez avoir été avec Jacob Mokpem Bionli,
3 comme vous... puisque c'est ainsi que vous l'appellez ? Donc, avec lui, vous... vous
4 auriez appelé ou fait un appel, en tout cas, à M. Ngaïssona. Est-ce que vous vous
5 souvenez avoir fait ça avec lui et Monsieur...

6 R. [12:18:19] Avec Mokpem Bionli ?

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:18:22] L'interprète n'a pas saisi le nom,
8 car le témoin répondait en même temps.

9 Q. [12:18:25] (*Intervention non interprétée*)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:50]

11 Q. [12:18:50] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez de cette
12 conversation téléphonique avec M. Ngaïssona le 4 décembre 2013 ? Est-ce que vous
13 vous souvenez d'un appel de ce type ? Vous vous en... Vous vous souvenez de ce
14 genre... de cet appel ?

15 R. [12:19:15] Aucune idée. J'ignore.

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:19:27]

17 Q. [12:19:30] Est-ce que, avec M. Mokpem Bionli ou M. Konaté, ou M. Ngaya,
18 pendant que vous étiez sur la colline, est-ce que vous avez parlé avec une de ces
19 personnes d'un appel à M. Ngaïssona en vue d'obtenir du soutien pour les Anti-
20 balaka ?

21 R. [12:19:56] Bon, lorsqu'on était derrière la colline, il y avait pas l'autre, là, l'autre-là
22 n'était pas là avec nous, Ngaya n'était pas avec nous. C'était plutôt Bionli qui était
23 venu accompagné d'un jeune FACA et Camille Lepage.

24 Mais derrière la colline, il y a Konaté qui nous a parlé d'un certain commandant
25 Marcia Kongbo qui veut être notre coordonnateur... qui veut être notre
26 coordonnateur. Et moi, quelque part, j'avais écouté parler d'un certain Yalemende.
27 Mais ça, c'est après le... le 5 décembre ; ça, c'est après le 5 décembre que
28 M. Yalemende s'est prononcé également qu'il veut... veut être aussi le

1 coordonnateur.

2 En ce qui concerne Ngaïssona, Ngaïssona, derrière la colline là-bas, il y avait des
3 gens qui se disent : il faut qu'on... qu'on choisisse quelqu'un qui peut déjà nous
4 soutenir, parce que nous avons pas de moyens pour manger, tout ça là. Ils avaient
5 parlé de ça. Mais ils n'ont pas encore décidé. Ce n'est que par après, après le combat
6 du 5 décembre, et lorsque la Présidente Samba-Panza avait pris le pouvoir pour
7 gérer la transition, qu'on avait suivi cela.

8 Moi, en ce qui concerne Ngaïssona... c'était, Ngaïssona, bien avant sa descente sur
9 Bangui, je l'ai dit quelque part, qu'il m'avait une fois — une fois — appelé. Est-ce
10 c'est à travers ce que les jeunes ont dit qu'il faut le choisir, c'est à travers ça qu'il
11 m'avait appelé ? Je ne sais pas. Mais c'est lui qui m'avait dit ici : « Je peux venir,
12 hein, être votre coordonnateur, pour vous aider. » C'est ce qu'il m'avait dit. Ça, c'est
13 ce que je sais.

14 Mais derrière la colline, appeler Ngaïssona, appeler, ça, c'est l'autre, là, qui nous a
15 appelés, Marcia Kongbo qui nous a appelés ; il veut nous... être, plutôt, notre
16 coordonnateur. Et on avait suivi cela à travers le lieutenant Konaté. Mais tellement
17 qu'il y a assez de groupes, si je vais aussi vous dire dans ce sens, il y a assez de
18 groupes. Et ces groupes-là se trouvent dans des différentes... secteurs, derrière la
19 colline. C'est une grande base. Donc, il peut y avoir des jeunes qui peuvent décider
20 ou pas de parler de ceci, de cela. Tout ça, je ne sais pas trop.

21 Q. [12:22:41] Très bien.

22 Lorsque vous avez entendu parler de soutien qu'on aurait donné aux Anti-balaka,
23 parce qu'ils n'avaient absolument pas de moyens de subsistance, pas de nourriture,
24 donc, lorsque vous avez entendu ça, est-ce que vous avez entendu le nom de
25 M. Ngaïssona être prononcé ?

26 R. [12:23:14] Non. En ce que je... je sache, derrière la colline, y avait rien, y avait... y
27 avait rien à manger. Ces jeunes, tout le monde qui était là-bas, nous tous, on avait...
28 on se... subsistait avec des manioc des cultivateurs qu'ils ont plantés derrière la

1 colline, qu'ils ont plantés derrière la colline.

2 Mais en ce qui concerne fournir des... des... des... des... des... comment dirais-
3 je... fournir des moyens pour aider le groupe, ça, je n'étais pas au courant de ça,
4 parce que c'était la personne que j'ai... j'ai suivie de long en large, c'est Maxime
5 Mokom. C'est Maxime Mokom qui coordonne. C'est lui qui coordonne. Et ces gens-
6 là, quand ils veulent vraiment faire quelque chose, ils t'évitent. Moi,
7 personnellement, j'avais pas... j'étais pas là dès le début de la situation, donc ça serait
8 un peu difficile qu'ils, vraiment, m'informent là-dessus, parce que ça peut être leur
9 stratégie, je ne sais pas ; ça peut être dans leur... leur stratégie.

10 Donc, ils t'évitent vraiment au maximum, afin que tu puisses être au courant de ce
11 qui se passe, ce qui se fait. Donc, quitte à ceux-là, de... de... un jour, de... de vous
12 éclairer en ce qui concerne le financement, et cetera et autres.

13 Q. [12:24:51] Très bien.

14 Maintenant, j'aimerais attirer votre attention sur une chose que vous savez sans
15 doute déjà. Dans le cadre de votre interview, enfin de vos interviews, vous avez
16 donné un certain nombre de téléphones... de numéros de téléphone ; vous avez dit
17 que c'étaient vos numéros de téléphone. Or, nous avons fait des enquêtes, on a
18 obtenu des relevés téléphoniques à propos de ces numéros, et en ce qui concerne ces
19 numéros entre le 2 juillet 2013 et le 26 novembre 2013, nous avons appris qu'il y a eu
20 des dizaines de contacts entre vos téléphones et des téléphones attribués à
21 M. Ngaïssona. Alors, je me demande comment on peut expliquer ça, maintenant que
22 vous nous... venez de nous dire que M. Ngaïssona ne vous avait appelé qu'une seule
23 fois lorsque vous étiez à Zongo. Est-ce que vous pouvez expliquer cela, cette
24 contradiction ?

25 R. [12:26:05] À Zongo, j'avais dit que j'avais appelé M. Ngaïssona. Par après, manque
26 de crédit, Ngaïssona également m'avait rappelé... m'avait rappelé. On était en
27 contact souvent, moi, personnellement, avec M. Ngaya, s'il s'agit de demander
28 quelque chose.

1 En ce qui concerne les appels, les appels, effectivement, j'avais des appels, mais
2 comme je ne peux pas tout retenir, je ne peux pas tout retenir, je ne peux pas
3 également me souvenir d'autres appels. Parce que moi, j'ai pas bonne mémoire pour
4 maîtriser, surtout les numéros téléphoniques, et par rapport à ce que j'avais vécu
5 également, jusqu'à l'heure actuelle, je ne peux pas me souvenir de... de... de certains
6 appels téléphoniques. Mais mon appel, mon appareil téléphonique, j'avais appelé ;
7 j'avais appelé, parce qu'on était tous partis vers l'autre côté. Ngaïssona m'avait
8 appelé. Je l'avais appelé, il m'avait rappelé. Et à Bangui également, lorsqu'on avait
9 fait l'attaque, il m'avait appelé. J'avais dit cela. J'avais dit : il m'avait appelé.

10 Donc, je ne peux pas vraiment mentir en ce qui concerne les numéros téléphoniques.
11 Mais les autres numéros téléphoniques, vous avez ça dans ma déposition. Il y avait
12 aussi mes sœurs qui m'appelaient, il y avait aussi d'autres personnes qui
13 m'appelaient, il y avait aussi mon épouse qui m'appelait. Donc, ça, là, c'est... c'est
14 dans les... dans ma déposition, si vous vous souvenez de ça. Y avait des... des
15 numéros téléphoniques, y avait des numéros qui m'appelaient. J'en ai, et puis je
16 vous ai signifié cela, qu'effectivement j'avais reçu des... des... des appels.

17 Q. [12:28:06] Oui, j'entends bien, mais je vous demande des questions à propos de
18 contacts bien précis avec une personne bien précise à un moment bien précis. Nous
19 aussi, depuis... depuis les deux derniers jours, on a reçu beaucoup d'appels, hein,
20 mais c'est pas de ça que je parle. Je parle d'une personne qui est, ici, accusée dans ce
21 procès et que vous connaissez bien, puisque vous le dites ; et vous dites que vous ne
22 lui avez parlé qu'une seule fois lorsque vous étiez à Zongo, jusqu'à ce que vous
23 retraversiez la... le fleuve. Alors... Et vous me dites cela alors qu'on a des relevés
24 téléphoniques qui nous prouvent qu'il y en a plusieurs, il y a eu beaucoup d'appels,
25 et des dizaines. Alors, il y a une grande différence. Bon, ben, vous ne comprenez pas
26 très bien.

27 Mais pour la Cour, je fais référence au document qui se trouve... qui se trouve dans
28 notre liste. Il s'agit du document CAR-OTP-2054-1760... 1479. De toute façon, on va le

1 présenter par *bar table motion*, donc par présentation directe, pas par le truchement
2 d'un témoin.

3 Alors, maintenant, je vous réponds... ma question, maintenant : cette... dans la
4 photographie, on voit qu'il y a un tout petit nombre de combattants anti-balaka qui
5 sont sur cette chambre... qui sont sur cette colline. Or, la Chambre a reçu des
6 éléments de preuve de la part de certains témoins qui disent qu'il y avait au moins
7 4 000 personnes, 4 000 Anti-balaka derrière la colline. Alors, vous n'avez pas pu voir
8 tout ça, mais j'aimerais savoir si, d'après vous, 4 000 combattants anti-balaka, c'est un
9 chiffre exagéré ou c'est un chiffre qui représente à peu près le nombre de
10 combattants anti-balaka qui se trouvaient à ce moment-là derrière la colline ?

11 R. [12:30:11] Ils étaient nombreux. Ils étaient nombreux. Et même lorsque l'attaque
12 devait avoir lieu, même dans le quartier, les gens se... se rejoignent. Pendant
13 l'attaque, la nuit, quand on avait départagé ou soit départagé les équipes, réparti les
14 équipes, plutôt, chaque responsable avec ses éléments, et on avait montré, indiqué
15 l'endroit où chaque et telle équipe doit aller attaquer. Et au... en cours de route, il y
16 avait également des gens qui ont rejoint en cours de route, si je ne me trompe pas, si
17 je ne me trompe pas. Il y avait aussi des... des gens... Donc, ils sont... ils étaient
18 nombreux, ils étaient nombreux. Si je parle de 2 000, non, ça, je peux déjà dire autre
19 chose, mais ils étaient nombreux. Ils étaient nombreux.

20 Mais comme je sillonnais pas, je sillonnais pas toutes les bases, je ne peux pas
21 estimer, hein, prendre de... de... de... d'estimations. Je ne peux pas estimer des
22 choses. Ils avaient pas signalé toutes les bases, mais ils étaient nombreux. Même
23 d'après vous, vous pouvez même voir. Chaque responsable, ils sont nombreux.
24 Chaque comme... responsable, ils sont sur la liste-là. Chaque responsable a des
25 éléments sous lui, et ces éléments, si vous... s'il faut vraiment multiplier cela, ils sont
26 nombreux, ils étaient nombreux. Je peux pas dire autre chose que ça. Ils étaient
27 nombreux. Mais le... le nombre exact comme ça, je ne peux pas vous dire. Ça, c'est...
28 on imagine seulement, on imagine seulement.

1 Si j'étais là dès le début pour soit approcher plus tôt de l'équipe bien avant, je
2 pourrais le savoir, parce qu'il y avait une liste, depuis l'arrière-pays, qui était
3 détenue devers l'ancien chef d'état-major, Bejouane. Il avait une liste avec lui. Il avait
4 une liste de chaque responsable avec ses éléments. Mais comme j'ai pas pu...
5 l'occasion de... de... de jeter l'oeil là-dessus, je ne peux pas vraiment dire autre chose
6 que ça. Mais ils avaient dressé une liste.

7 Q. [12:32:34] Merci.

8 Je voudrais vous poser quelques questions sur l'attaque. Vous en... vous... bon, vous
9 en avez déjà parlé dans votre déclaration, mais je voudrais vous interroger surtout
10 sur M. Yekatom.

11 Dans votre déclaration, à plusieurs endroits, vous indiquez que plusieurs endroits
12 allaient être attaqués, comme vous venez de le dire — Camp Kassai, Sapeurs
13 Pompiers, Centre protestant pour la jeunesse — et vous avez parlé du PK 9,
14 KM 5, qui devaient être attaqués par Yekatom. Je voudrais vous demander ce que
15 vous savez à ce sujet.

16 R. [12:33:26] Merci infiniment.

17 En ce qui concerne le jour de combat... de l'attaque, plutôt, on s'était rassemblés le
18 soir, et il y avait eu départage de chaque équipe. On a... on s'est dit, surtout l'autre,
19 là, qui... qui avait pris la parole, le lieutenant Konaté, et par après, il y a Andjilo qui
20 avait parlé et d'autres personnes que j'ignore déjà. Donc, on... ils ont dit : « Il faut
21 attaquer, mais s'il faut attaquer, il y a le lieutenant Konaté qui va attaquer vers le
22 Camp Kassai », parce qu'il y avait des Séléka là-bas. Et au niveau de l'Assemblée
23 nationale, c'est Bawa et autres qui vont attaquer l'Assemblée nationale, parce qu'il y
24 avait des Séléka dans le... la base de Sapeurs Pompiers. Et Andjilo, lui, il attaquait au
25 niveau de CPJA, parce qu'il y avait beaucoup de Séléka qui étaient là. Et dans le
26 programme, il ont dit : « Il faut que l'autre, là, Yekatom, comme il a aussi beaucoup
27 d'éléments sous lui, et il se basait vers le Boeing, quitte à lui de répartir ses équipes.
28 Il y en a ceux qui... qui vont attaquer vers le PK 9, il y a aussi d'autres équipes qui

1 « va » aussi attaquer vers... derrière le KM 5, c'est-à-dire à partir de Boeing pour aller
2 vers le KM 5. » C'est ce qui a été arrêté. C'est ce qui a été arrêté.

3 Q. [12:35:14] J'ai quelques questions de suivi.

4 Vous avez déclaré que M. Yekatom avait beaucoup d'hommes sous ses ordres.
5 Combien d'hommes avait-il exactement, d'après ce que vous savez ? Est-ce que vous
6 avez entendu parler de cela ?

7 R. [12:35:33] Oui, il y a l'autre, M. Wénézoui, qui était aussi, autre temps, le
8 porte-parole que je secondais, qui m'avait parlé de ces nombres. Il avait parlé que...
9 dit que Yekatom avait plus de 2 000 hommes sous lui. C'est ce que l'autre, là, avait
10 dit, déclaré, Wénézoui.

11 Q. [12:36:11] Et vous avez déclaré qu'il y avait des équipes qui étaient censées aller à
12 PK 9 ou partir de PK 9 et d'autres lieux. Est-ce que vous savez si ces équipes faisaient
13 partie des hommes qui étaient sous le contrôle de Yekatom ?

14 R. [12:36:27] Non, ils ont réparti le groupe. Ils ont dit... parce que j'avais suivi ça de
15 lieutenant Konaté, qui avait dit que, effectivement, Yekatom, comme il a beaucoup
16 d'éléments, il va conduire le KM 5 en allant vers le PK 9, sortie sud-ouest de la ville
17 de Bangui. Donc, c'est ce qui a été dit.

18 Q. [12:37:03] Et est-ce... et est-ce que vous savez si M. Konaté était en contact avec
19 M. Yekatom au sujet de l'opération ?

20 R. [12:37:27] Oui, mais il y a des fois, il y a Konaté qui appelait même l'autre, là,
21 Yekatom. Ils s'appelaient. Lorsqu'ils voulaient quitter l'arrière-pays pour descendre
22 vers Bangui, ils se connaissent tous. Ils se connaissent tous, ils ont les coordonnées
23 téléphoniques de tout et chacun.

24 Q. [12:37:57] Est-ce que vous savez si M. Mokom, il est en contact avec M. Yekatom ?

25 R. [12:38:09] En ce qui concerne comme Mokpem... Mokom, plutôt, Mokom était à
26 Zongo. Donc, même s'il appelait Yekatom, je ne peux même pas savoir. S'il appelait
27 dans le doute que j'avais rejoint, je pourrais même savoir déjà. Mais s'il appelait
28 Yekatom directement là-bas, Yekatom se trouvait vers Boeing en allant vers PK 9. Je

1 ne peux pas savoir. Parce que seulement s'il faut vraiment avoir des informations,
2 j'ai... j'ai... j'ai pas eu l'information directement de l'autre, là, de... de Mokpem. De
3 Mokom, plutôt. Mais Mokom appelait directement, des fois, Andjilo, des fois,
4 Konaté, des fois Inga. C'est ceux-là qui me parlent de... de... de ces appels. Donc, s'il
5 appelle directement Yekatom, je ne peux pas le savoir, parce qu'il était à Zongo.

6 Q. [12:39:09] Très bien.

7 Vous parlez de Mokom et non pas de Moktem, pour que le compte-rendu soit précis.

8 R. [12:39:21] Non, de... de Mokom.

9 Q. [12:39:22] Très bien.

10 Est-ce que vous avez... Bon, M. Yekatom était censé faire quelque chose au sujet de
11 l'attaque du 5 décembre, vous savez cela, mais est-ce que vous savez exactement ce
12 qu'il a fait ? Est-ce que vous savez ce son... ce que son groupe, effectivement, a fait ou
13 n'a pas fait ?

14 R. [12:39:53] Le 5 décembre, lorsqu'il y avait eu l'attaque, je ne savais pas ce qui était
15 passé là-bas, soit vers KM 5, soit vers PK 9, je ne savais pas. Je n'étais au courant de
16 rien. Peut-être dans des informations qu'on peut recueillir pour nous expliquer cela,
17 ça peut être ça, mais ce qu'on sait ce qui était passé au KM 5, soit au niveau de PK 9,
18 je ne savais pas. S'il y a des informations sur ça, surtout demandez à l'autre, là, à...
19 au... M. Wénézoui, parce que c'est lui qui était en permanente... étroite collaboration
20 avec Yekatom. C'est surtout lui qui peut déjà vous expliquer cela. Il y avait des
21 choses qui se sont faites ou pas.

22 Q. [12:40:51] Merci beaucoup.

23 Mais vous n'avez rien entendu au sujet de la participation de Yekatom à l'attaque à
24 aucun moment après cela ? Est-ce que c'est cela que vous essayez de nous dire ?

25 R. [12:41:08] Non. En ce qui concerne l'attaque, quoi. Comme je l'ai dit, je viens de le
26 dire, il y avait eu attaque un peu partout. Quand il y avait eu attaque un peu partout,
27 du coup comme ça, ce qui s'était passé au KM 5 ou soit au PK 9, là où contrôlait
28 Yekatom, je n'étais pas au courant. Je n'étais pas au courant. Raison pour laquelle je

1 dis, dans ma exposition : s'il faut de amples, avoir des amples informations, faut
2 demander M. Wénézoui, parce que c'est lui qui était avec lui.

3 Q. [12:41:53] Oui, je comprends. Bon, peut-être que ma question n'était pas bien
4 posée, je vais essayer autrement.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:42:08] Permettez-moi un
6 instant.

7 Est-ce que ça n'est pas une déclaration règle 68-3, cette information
8 CAR-OTP-2059-1672, pages 1690 et suivantes ?

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:42:23] Oui, Monsieur le Président, mais c'est
10 assez général. Je pose la question parce que je veux être plus précis.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:42:31] Je... je crois que
12 votre question, justement, n'était pas suffisamment précise.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:42:36] Bien.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:42:38] Donc, d'après cette
15 déclaration, je pense qu'il a déclaré — je fais référence au document dont nous avons
16 parlé, CAR-OTP... page 1692 — on lui pose la question : (*intervention en français*) « Et
17 puis il y avait Yekatom ». (*Interprétation*) Page 679, il est suggéré, et c'est peut-être
18 pas la meilleure façon de poser la question : (*intervention en français*) « mais il est au
19 KM 5 », (*interprétation*) et la réponse : « KM 5, oui. » (*Interprétation*) Il confirme qu'il
20 s'agit bien de Yekatom.

21 Donc, c'est cette information spécifique qui vous intéresse. Alors, peut-être que vous
22 pouvez faire une tentative.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:43:23] Oui, je... je... c'est ce que j'essayais de
24 faire. Enfin.

25 Q. [12:43:28] Ce que j'aimerais savoir, c'est ce que vous avez entendu, disons, au sujet
26 de l'attaque de M. Yekatom du KM 5. Est-ce que c'est cela que vous avez entendu ?
27 Et de la part de qui ?

28 R. [12:43:45] Non. En ce qui concerne l'attaque du KM 5, comme je l'ai dit, la nuit, le

1 soir, plutôt, on avait réparti les groupes, et chaque responsable et ses éléments
2 devaient aller attaquer telle position ; raison pour laquelle dans la répartition des
3 groupes en ce que je sache, que Yekatom est... on... on l'a demandé d'attaquer le
4 KM 5, y compris la sortie sud-ouest, c'est-à-dire le PK 9. Parce que lui, il se basait
5 vers Boeing, derrière l'aéroport. Donc, derrière l'aéroport, c'est son équipe qui était
6 là, c'est ses éléments qui étaient là, et c'est lui le responsable. C'est lui le responsable.
7 C'est ce que j'avais su lors des répartitions des groupes. C'est lors des répartitions
8 des groupes, raison pour laquelle on avait cité le KM 5. On avait cité le PK 9, parce
9 qu'il avait ses éléments là-bas. Il y a aussi d'autres éléments qui vont rester vers
10 Boeing. C'est ce qui a été dit.

11 Donc, si je... je parle ainsi, c'est pour vous éclaircir et vous montrer chaque
12 endroit avec chaque responsable et ses éléments. Raison pour laquelle je suis précis,
13 je dis. Bon, vers le Camp Kassaï, c'était le... le nom Konaté suivi de... de... de l'autre,
14 là... de notre CEMA... Feissona Olivier, suivi de Feissona Olivier et leurs éléments.
15 Et vers Boy-Rabe, en allant vers le... le...

16 Q. [12:45:28] (*Intervention non interprétée*)

17 R. [12:45:31] Il n'a que ça.

18 Q. [12:45:33] Très bien, très bien.

19 Cela figure dans votre déclaration, je crois ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:45:41] Oui.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:45:42] Oui.

22 Q. [12:45:49] Ce que je n'ai pas, c'est si M. Yekatom et son groupe ont attaqué le
23 PK 5 ou non, le KM 5 ou PK 9. Qui dirigeait ce groupe pour aller où ? Vous avez
24 déclaré que ça avait été décidé, mais décidé par qui ?

25 R. [12:46:10] Je vous ai parlé, tout à l'heure, de lieutenant Konaté, du général Andjilo,
26 de Yandoung (*phon.*) Gustave, de M. Inga, parce que, justement, derrière la colline,
27 M. Yekatom n'était pas là-bas. Mais ils se connaissent. Ils savent que chaque
28 personne, tel responsable se trouve dans telle localité, raison pour laquelle ils ont fait

1 leur répartition par rapport à chaque responsable, que tel responsable doit aller
2 attaquer telle localité.

3 Q. [12:46:50] (*Intervention non interprétée*)

4 R. [12:47:53] Et c'est de là... Oh, merci, merci.

5 Q. [12:47:01] Je voudrais vous poser des questions au sujet de documents qui sont
6 apparus après l'attaque, fin décembre.

7 Donc, il s'agit de l'onglet 81, CAR-OTP-2124-0996. Donc, c'est un communiqué de
8 presse n° 1, et on... on a comme en-tête « CLPC ». Et je crois que vous avez dit, dans
9 votre déclaration, que c'était M. Mokom...

10 Un instant. Je voudrais que vous regardiez ce document, voir si vous le reconnaissez.

11 (*La greffière d'audience s'exécute*)

12 (*Le témoin s'exécute*)

13 27 décembre 2013, communiqué de presse. Et si nous allons à la page suivante, vous
14 voyez que cela vous est attribué.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:48:30] Est-ce qu'on peut agrandir pour qu'on
16 voie son nom ou même le paragraphe au-dessus ?

17 (*La greffière d'audience s'exécute*)

18 Q. [12:48:38] Est-ce que vous reconnaissez ce document ?

19 R. [12:48:41] Oui, je suis en train de faire la lecture.

20 Q. [12:48:48] Oui, bien sûr.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:48:55] Je crois que vous...
22 vous pouvez amener le témoin au passage qui vous intéresse.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:49:02]

24 Q. [12:49:04] Votre nom, Monsieur, surtout. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
25 rédigé ce document ou de l'avoir signé ? En fait, je voudrais attirer votre attention
26 sur le dernier paragraphe.

27 (*Le témoin s'exécute*)

28 Il s'agit du dernier paragraphe du document, commençant par « Les CLPC restent

1 convaincus », et cetera.

2 R. [12:49:52] Oui, je... je vois.

3 Q. [12:49:57] Et alors, je voudrais vous demander : vous avez déjà parlé du CLPC, de
4 ce que c'était, c'est Maxime Mokom qui a inventé le nom et puis il a été conservé
5 pendant un moment. Et puis ensuite, on a fait référence aux Anti-balaka, que la
6 Chambre peut voir à la première page, nous n'avons pas besoin de remonter là, puis
7 la... la fois... la chose suivante, c'est... il... dans ce paragraphe, il est fait référence à
8 la population centrafricaine. Je voudrais savoir de quoi l'on parle ici. Le CLPC parle
9 au nom de la population centrafricaine ?

10 R. [12:50:51] Oui. Comme vous le savez, l'initiative a été prise par M. Maxime
11 Mokom. C'est lui qui avait, depuis Zongo, dicté l'autre, là, le CLPC, c'est-à-dire les
12 Combattants de libération du peuple centrafricain. Il avait initié cela. Et moi, je ne
13 sais pas manier l'ordinateur. À chaque fois, s'il y a quelque chose de comme ça, en
14 groupe, en commun accord, tout le monde décide et, par après, comme c'est moi le
15 porte-parole, c'est moi qui « va » aller faire la lecture. Raison pour laquelle on avait
16 initié cela. Vous avez vu que j'ai pas encore même signé. On avait initié cela. Et...
17 mais par après, encore, les autres ne veulent pas parler de la CLPC, raison pour
18 laquelle, par après, vous avez juste écouté parler des Anti-balaka. Et la personne qui
19 a saisi cela, ça doit être apôtre Ngaya, Alfred. C'est lui qui avait fait la saisie du
20 document. Mais j'ai pas encore signé ce document. Vous avez vu qu'il y a pas aussi
21 mon... ma signature.

22 Q. [12:52:14] Oui, effectivement. Merci beaucoup de cet éclaircissement.

23 Et je voudrais vous montrer un autre document, le courriel qui a été envoyé à
24 M. Ngaïssona avec, en pièce jointe, ce document. Il s'agit du document figurant à
25 l'onglet 80, CAR-OTP-2124-0995, et on fait référence au communiqué de presse n° 1,
26 c'est-à-dire le document que nous venons de voir.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:52:55] Un instant.

28 Oui, Maître Knoops ?

1 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:53:01] À la lumière de la décision de la Chambre, il
2 s'agit d'une correspondance sans intervention du témoin. Il n'est pas l'auteur de...
3 du courriel, il n'est pas mentionné dans ce courriel.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:53:16] Oui, oui, mais on va
5 poser la question autrement.

6 Q. [12:53:24] Est-ce que vous êtes au courant du moment ou... lorsque ce
7 communiqué de presse a été publié, est-ce que vous êtes au courant s'il y avait eu un
8 contact entre M. Ngaya et M. Ngaïssona ? Est-ce que vous êtes informé de cela ?

9 R. [12:53:43] Bon, il y a... il y a aussi des choses qui se font et que je n'étais pas au
10 courant, hein. Il y a des choses qui se font et que je n'étais pas au courant. Parce qu'il
11 y a aussi que, M. Ngaya, il peut toutefois communiquer directement avec
12 M. Ngaïssona et que je ne peux pas être au courant. Je ne peux pas être au courant.

13 Q. [12:54:11] Bon. Et une autre question, peut-être, qui découle de la première . La
14 date, c'est le 27 décembre 2013. Donc, avant cette date, lorsque le libellé a été discuté,
15 est-ce que M. Ngaïssona a participé à cette discussion ?

16 R. [12:54:36] Non. Ngaïssona n'était pas à Bangui. Ngaïssona n'était pas à Bangui. Si
17 je me trompe pas, Ngaïssona était revenu au pays au mois de janvier. Au mois de
18 janvier que Ngaïssona était revenu au pays. Mais pendant cette discussion, il n'était
19 pas là. Mais comme je vous ai dit, il y a aussi Maxime Mokom qui est là, il y a aussi
20 Konaté qui est là, il y a aussi Alfred Ngaya qui est là. Tout ce monde, ils sont là. Des
21 fois, ils peuvent toutefois appeler qui ils veulent appeler, et sans que je ne sois au
22 courant. Donc, du tout, quelque chose qui les intéresse, je ne peux pas me mêler là-
23 dedans. Mais d'après les recherches, on saura.

24 Q. [12:55:33] Donc, Monsieur le témoin, est-ce que ça veut dire que... lorsque le
25 libellé a été discuté, ça veut dire... est-ce que vous... est-ce que vous y avez participé
26 ou pas ? Est-ce que vous deviez écrire dans ce communiqué de presse ?

27 R. [12:55:53] On était... on était chez... pendant l'initiative de cette note, si je me
28 trompe pas, on était chez Andjilo, vers l'église des frères de Bafio. Parce qu'il y a

1 M. Mokom qui avait appelé. Il y avait M. Mokom qui avait appelé, il avait même dit :
2 « Il faut parler, faut parler au nom de la CLPC », c'est-à-dire les Combattants, hein,
3 de libération du peuple centrafricain. Raison pour laquelle, dès le début, on avait
4 initié quelque chose au nom de CLPC.

5 Et vous avez vu que, par après, avec même logo de... de... du drapeau, hein,
6 l'armoirie, hein, du drapeau de la République, c'est sur ça qu'on avait affecté
7 directement sur les documents ou les communiqués de presse émis, après, par les...
8 au nom des Anti-balaka, si vous voyez aussi bien ça. C'est la suite logique de ça,
9 quand ils nous ont dit qu'il ne faut pas continuer avec le nom de CLPC, et du coup,
10 le nom de Anti-balaka apparaisse.

11 Q. [12:57:06] Voilà. C'est une information supplémentaire sur comment ça s'est
12 passé.

13 Monsieur Vanderpuye, est-ce que vous avez d'autres questions qui ont un train... un
14 trait ou un lien direct, plutôt, avec cette... cette question ?

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:57:20] (*Intervention non interprétée*)

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:57:30] Oui, je sais dont... ce
17 dont vous voulez parler ; 82 ou 83 ?

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:57:31] Oui, oui, effectivement. 82, l'onglet 82,
19 CAR-OTP-2124-0998. Donc, il s'agit d'un autre document de la même date avec pour
20 titre (*intervention en français*) : « Exigences des CLPC relatives à la crise
21 militaro-politique en République centrafricaine ».

22 Q. [12:57:57] (*Interprétation*) Et si on passe à la page 0099, vous voyez votre nom tout
23 à la fin de la page, (*intervention en français*) « porte-parole », en date
24 du 27 décembre 2013. Est-ce que vous vous souvenez de ce document, document
25 0999 (*correction de l'interprète*) — 0999 — 999 ? Est-ce que vous vous souvenez de ce
26 document que nous avons ici sous les yeux ?

27 R. [12:58:49] Tout à fait. Tout à fait. J'avais dit quoi ? Au début, après l'attaque
28 directement, Maxime Mokom avait appelé. Et pendant ce temps, je commence déjà

1 comme porte-parole. Et ils ont initié des choses que j'avais ébauchées. Et le...
2 M. Ngaya avait écrit avec sa machine. Ils ont fait ça. Et quand ils ont eu à faire...
3 Parce que c'est moi le porte-parole qui va aller parler au nom du groupe. Quand il y
4 a eu des réunions qui se passaient et que le compte rendu... c'est moi le porte-parole
5 qu'ils ont désigné d'aller faire la lecture. Et comme c'est moi le porte-parole qui va
6 aller faire la lecture, on a marqué mon nom. Mais tout... jusque-là, vous avez vu que
7 j'ai pas encore signé ; j'ai pas encore signé parce que, justement, c'est une initiative.
8 Parmi les communiqués de presse que vous avez vus, il y a aussi ceux que j'ai
9 signés ; il y a aussi que... ceux que M. Bionli Mokpem avait signé, le conseiller en
10 communication. Donc, c'était comme ça.
11 Ils ont initié les choses, ils ont parlé de ça, et ils m'ont dit d'aller vraiment faire la
12 lecture. Mais comme on n'a pas encore diffusé cela, raison pour laquelle vous avez
13 vu que j'ai pas encore signé cela.
14 Et si je me souviens bien, les documents que j'avais devers moi, au nom du CLPC,
15 bien avant d'être balaka, tous ces documents-là, je les ai et je les ai avec... dans ma
16 mallette, plutôt, bien avant mon arrestation. Mais il y a des documents qui... qui ont
17 été écrits, faits comme ça, mais je n'ai pas encore signé, parce que, justement, ils ont
18 demandé à ce qu'on fasse ça. Et le... M. Ngaya avait saisi, et (*inaudible*) aussi ; j'ai...
19 j'ai pas encore signé le document. Raison pour laquelle vous avez vu. Mais je me
20 souviens de ces documents. Chaque chose que j'avais vue, hein, qui me correspond,
21 je vois que c'est, effectivement, fait, je suis au courant de la... de cette chose.
22 C'est comme ça que je peux déjà vous répondre. Mais les documents ne sont pas
23 encore signés. Ça, c'est l'initiative de M. Maxime Mokom ; c'est lui qui avait parlé de
24 CLPC, comme vous le savez.

25 Q. [13:01:21] (*Intervention non interprétée*)

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:23] Eh bien, je pense que
27 nous allons faire la pause-déjeuner.

28 Et je demande au Greffe d'aider le témoin à parcourir le carnet, comme ça, à 14 h 30,

1 nous reprendrons avec cela.

2 Maître Knoops, qu'avez-vous à dire ?

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:01:43] Oui, j'ai une demande... je suis désolé, mais
4 j'ai une demande pour la Chambre et l'Accusation. Mais je peux en traiter après la
5 pause. Ça porte sur les relevés téléphoniques dont l'Accusation a parlé, qu'elle a
6 voulu verser au dossier.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:57] Vous aurez la parole
8 juste au retour du déjeuner. Merci.

9 M. L'HUISSIER : [13:02:02] Veuillez vous lever.

10 *(L'audience est suspendue à 13 h 01)*

11 *(L'audience est reprise en public à 14 h 31)*

12 M. L'HUISSIER : [14:31:59] Veuillez vous lever.

13 Veuillez vous asseoir.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:22] Eh bien, bonjour à
15 tous. Bonjour à nouveau, Monsieur le témoin.

16 Maître Knoops, vous avez la parole.

17 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:32:31] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

18 C'est juste pour préparer notre interrogatoire, les questions que nous poserons au
19 témoin demain. L'Accusation parlé d'un fichier Excel de relevés téléphoniques, des
20 CD-R, qui, d'ailleurs, n'étaient pas sur la liste de l'Accusation, donc je tiens à dire
21 que l'Accusation ne nous a pas prévenus. Cela dit, nous avons quand même eu le
22 temps de regarder ce document, il y a 150 000 lignes.

23 Alors, voici notre question : est-ce que l'Accusation pourrait être un peu plus
24 précise ? À la page 55, ligne 4, ils ont parlé de dizaines de contacts ou de douzaines
25 même de contacts entre le témoin et M. Ngaïssona. Est-ce qu'on pourrait avoir, au
26 moins, le numéro qui est en question ? Le... Le Bureau du Procureur a attribué six
27 numéros de téléphone à M. Ngaïssona. Alors, pour les questions qu'on va poser à...
28 au témoin, on a une raison tout à fait précise de poser cette question, et ça nous

1 aiderait énormément si l'Accusation pouvait être plus précise. On n'a pas le temps
2 de parcourir 150 000 lignes. Si vous voulez dire : « Voilà le numéro » on pourrait
3 adapter un peu nos questions en... si on disposait d'un petit peu plus
4 d'informations.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:57] Maître Knoops, ça
6 me paraît parfaitement raisonnable, à parler franchement.

7 Monsieur Vanderpuye, qu'en pensez-vous, vous pouvez l'aider ?

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:04] Oui, je peux l'aider, bien sûr et je vais
9 l'aider, donc je vais aider M. Knoops.

10 Je crois que nous avons un résumé, si je puis dire, des informations extraites du
11 tableau Excel, de CD-R, et je peux envoyer ce document à M. Knoops après la...
12 l'audience.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:26] Oui, c'est tant
14 mieux. Merci beaucoup. Donc, je pense que, à moins d'avoir une personne qui
15 aurait... qui serait *Big Blue*, comme l'ordinateur d'IBM, il est impossible de savoir...
16 de lire 150 000 lignes trop vite.

17 Bon, je pense que, en plus, on ne peut pas demander au témoin parce qu'il ne se
18 souvient pas.

19 Monsieur Vanderpuye, veuillez poursuivre, s'il vous plaît. Et on avait ce problème
20 de carnet.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:46] Tout à fait.

22 Mais, je vois que M^{me} Massidda était debout, aussi, quand même, à un moment.

23 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [14:34:47] Oui, j'étais debout, en effet.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:49] (*Intervention non*
25 *interprétée*)

26 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [14:35:53] Monsieur le Président, je voulais juste
27 dire, pour le dossier de l'affaire, que nous avons M^{me} Wahida Omari qui est avec
28 nous cet après-midi.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:35:09] Très bien.

2 En effet, c'est bien, le dossier, ainsi, est parfaitement à... à jour.

3 Allez-y, Monsieur Vanderpuye.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:35:13] Merci beaucoup, Monsieur le
5 Président.

6 Q. [14:35:18] Monsieur Namsio, Monsieur le témoin, avez-vous eu le temps de
7 regarder ce carnet dont on a parlé ? Je me souviens plus très bien du numéro
8 d'onglet, parce que je l'ai sorti du classeur. Donc, ça se trouve à l'onglet 52 du
9 classeur de l'Accusation.

10 Alors, vous nous dites que vous avez eu le temps de le parcourir pendant la pause
11 déjeuner ?

12 R. [14:35:45] Tout à fait.

13 Q. [14:35:46] Donc, je vais vous poser une question à propos des circonstances qui
14 ont entouré la rédaction de ce carnet.

15 Ce serait bien de le voir — CAR-OTP-2100-2602 — il s'agit donc de l'ERN de ce
16 document.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:36:13] Enfin, ça dépend,
18 hein.

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:36:17] C'est celui qu'on a utilisé.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:36:20] Oui, je pense qu'on
21 va le retrouver, de toute façon.

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 Donc, il y a pas besoin de passer chaque nom en revue. Donc, posez une question
24 tout à fait générique sur l'ensemble du document.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:36:38]

26 Q. [14:36:39] Les informations qui sont dans ce carnet et les individus qui sont
27 nommés font l'objet d'une question. J'aimerais savoir si ces individus sont liés ou
28 sont associés avec la Coordination des Anti-balaka. Est-ce que ces personnes étaient

1 toutes sous la Coordination des Anti-balaka ? Vous avez bien regardé le carnet, est-
2 ce que vous pouvez nous dire si, oui ou non, c'était le cas ?

3 R. [14:37:14] Oui, merci à vous. J'avais eu le temps de fouetter le carnet. J'avais vu
4 tous les noms qui sont sur le carnet. Ce que j'allais dire, c'est quoi ? Moi, j'avais établi
5 une liste, parce que, justement, c'est moi qui étais le porte-parole. J'avais pris ce
6 poste de porte-parole après le lieutenant Konaté et j'avais eu l'occasion d'établir une
7 liste parce que, lorsque les Anti-balaka avaient quitté l'arrière-pays pour venir à
8 Bangui, je n'étais pas avec eux. Mais après l'attaque, maintenant, je m'étais approché
9 du service secrétariat pour chercher à prendre des notes ou ça de... de prendre les
10 noms exacts des responsables...

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:38:06]

12 Q. [14:38:06] Monsieur le témoin, arrêtez-vous, arrêtez-vous, ce n'est pas du tout de
13 votre faute, arrêtez-vous.

14 *(Portion de l'intervention non interprétée)*

15 ... comprends pas très bien ce qui s'est passé, nous n'avons pas d'interprétation en
16 anglais. Il y avait un problème, c'est pour cela. Donc, veuillez reprendre, s'il vous
17 plaît. Non, pas besoin de tout répéter puisque, de toute façon, c'est déjà au compte-
18 rendu français....

19 L'INTERPRÈTE FRANÇAIS-ANGLAIS : [14:38:41] Non, c'est au compte rendu
20 français. Le Président dit que c'est au compte-rendu anglais.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:38:44] Donc, Monsieur le
22 témoin, je vous ai interrompu, ce n'est pas poli, mais ce n'est pas du tout de votre
23 faute. Désolé de... de la part des juges, nous vous présentons toutes nos excuses. Et
24 poursuivez, s'il vous plaît, il y aura interprétation.

25 R. [14:39:01] Oui. Comme je viens de le dire, lorsque les Balaka avaient quitté
26 l'arrière-pays, je n'étais pas avec eux. Et lorsque l'attaque de Bangui avait eu lieu,
27 comme j'ai pas des informations sur chaque responsable, j'étais obligé de
28 m'approcher du service du secrétariat de la Coordination des Anti-balaka. C'est à

1 travers eux que j'ai eu à trouver quelques noms, y compris les téléphones... les
2 numéros téléphoniques.

3 Comme j'avais dit tout à l'heure, j'avais émis des choses sur le carnet. Et parmi nous,
4 il y a également quelques responsables qui se... sont partis aussi chez le... au service
5 du secrétariat pour en avoir aussi.

6 Donc, ce que je voulais dire, c'est quoi ? Effectivement, j'avais une idée sur les noms
7 que j'ai vus. Il y a d'autres que je connais que de nom, et il y a d'autres qu'on s'est eu
8 à côtoyer. Je les connais de nom et physiquement, comme ça, je les connais. Mais
9 comme j'avais perdu mon carnet, et c'est ça, parce que ce que je vois, j'avais fouetté
10 l'entête, j'ai vu ça, mais deuxième page, troisième page, en allant, j'avais vu l'écriture
11 n'est pas mon écriture. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il y a mon nom qui était
12 marqué « Namssio » ; au lieu de « Namsio » avec un « s », la personne a écrit avec
13 deux « s », et ils ont le... « colonel » et, en bout, il y avait eu « PP », c'est-à-dire porte-
14 parole civil. Mais des... des listes comme ça, j'en ai également, j'avais pris des noms
15 comme ça.

16 Pourquoi j'avais pris ces noms ? J'étais le porte-parole. À travers mon service, mon
17 travail, je peux aller parler au nom de la Coordination, je peux intervenir au nom de
18 la Coordination, mais non... hormis cela, arrivé un certain moment, il y avait des
19 responsables ou sorte des... des Anti-balaka qui se mettaient à faire des exactions
20 et... surtout, sur la population civile. Raison pour laquelle je me suis dit : bon, à
21 travers les coordonnées téléphoniques, deux fois, on peut écouter à la radio que dans
22 tel secteur, il y a telle personne qui a fait tel acte. Et comme j'ai le numéro, j'appelle
23 directement pour vérifier et rendre compte également à notre coordonnateur.

24 Donc, c'est ce que j'avais fait le plus souvent et raison pour laquelle je comprends, je
25 connais... reconnais, plutôt, les noms qui se trouvent dans ce carnet.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:41:48] Je vous interromps,
27 je vous interromps, s'il vous plaît. Nous voulions juste clarifier une chose. Nous en
28 sommes maintenant au carnet, on parle de ce carnet et rien que du carnet.

1 Q. [14:41:58] Donc, si j'ai bien compris votre réponse, vous nous dites que vous
2 n'avez pas écrit vous-même tous les noms dans ce carnet ; c'est ça ?

3 R. [14:42:07] Tout à fait. Je l'ai dit, pourquoi ? J'ai vu le... J'ai vu le début, c'était...
4 j'avais vu au début, mais au milieu, là-bas, les... l'écriture n'est pas mon écriture.
5 C'est ce que j'allais dire. Et même mon nom, même mon nom, ce n'est pas comme il
6 se doit. Peut-être je me suis fait comprendre, je ne sais pas...

7 Q. [14:42:34] Mais c'est très intéressant. En effet, à la page qui se termine par 206,
8 votre nom est mal écrit, mal orthographié. Alors, je pense que vous savez
9 orthographier votre nom, hein.

10 Donc, la question est la suivante, maintenant : vous avez lu tous... tous les noms
11 pendant la pause déjeuner et, de façon générale, mais vraiment générale, hein,
12 d'après vous, d'après ce que vous savez, est-ce qu'il s'agit vraiment de personnes qui
13 faisaient partie des Anti-balaka ? Que vous ayez écrit leurs noms ou que ce soit
14 quelqu'un d'autre qui l'ait écrit, est-ce que, à votre connaissance, il s'agit donc, pour
15 tous, de... d'Anti-balaka ?

16 R. [14:43:25] Ce sont les responsables des Anti-Balaka, les responsables. J'ai vu les
17 noms. J'ai vu leurs noms, mais y a d'autres que je connais pas... tout. Mais je peux,
18 s'il faut agrandir, je peux déjà vous faire la lecture de quelques-uns que je connais.

19 Q. [14:43:46] Bien, bien.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:45] Je crois que nous
21 avons eu notre réponse, Monsieur Vanderpuye. Il est vrai que « Namsio », là, est
22 écrit avec deux « s ».

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:43:56] En plus, c'est censé être un colonel.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:44:00] Donc, je pense que
25 le... le témoin, ici, a marqué un point.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:44:10]

27 Q. [14:44:11] J'ai peut-être fait une erreur, parce que je suis en anglais, mais il est
28 écrit... vous avez dit que vous n'avez rien écrit du tout dans le carnet ou seulement

1 certains ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:44:23] Non, non, mais le
3 témoin a déjà répondu à ça. Vous êtes en train de déformer ses propos. Et je ne parle
4 pas... je ne veux pas être critique, hein, mais le témoin a bel et bien dit — et je cite :
5 « La première page... » — et c'était avant la pause, hein, avant la pause déjeuner —, il
6 a bien dit qu'à la première page, c'est son écriture, il l'a reconnu. Ensuite, d'après ce
7 que j'ai compris en français, il a dit que les pages 2 et 3, d'après lui, sont des pages
8 qu'il n'a pas rédigées lui-même.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:44:47] Je voulais juste savoir si, après avoir
10 vu son nom mal écrit, mal orthographié, avec un poste qui n'était pas le sien, est-ce
11 qu'il maintient qu'il ait écrit quoi que ce soit dans le carnet ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:45:00] Mais oui, il l'a déjà
13 dit, il a dit, de toute façon, qu'il a écrit certaines choses.

14 De toute façon, puisqu'on en est là, Monsieur le témoin, je vous pose la question :

15 Q. [14:45:07] Monsieur le témoin, vous nous avez entendu discuter entre
16 M. Vanderpuye et moi, n'est-ce pas.

17 Est-ce que... est-ce que vous avez la moindre idée de qui aurait pu écrire les autres
18 noms et les autres numéros de téléphone ? Vous dites que ce n'est pas vous, d'après
19 vous... ou est-ce que vous avez la moindre idée de qui cela pourrait bien être ?

20 R. [14:45:30] O.K. je vous remercie encore très infiniment.

21 Je réitère encore mon mot. Le numéro 72 que vous avez vu sur mon nom est bel et
22 bien mon numéro : {ICR : (Expurgé)} Or, ce numéro, je l'avais pas utilisé bien avant.
23 Auparavant, j'avais utilisé le {PFR : (Expurgé)}. Le 75, c'est... {ICR : (Expurgé)} et un
24 autre 70, 72 comme ça. Mais, le numéro 72, là, je l'avais utilisé lorsque j'étais en
25 prison. Et lorsque j'étais sorti, acquitté de la prison, je m'étais pas retrouvé avec le
26 groupe anti-balaka. Et c'est bien avant, lorsque j'étais en prison que ce... cette liste a
27 été établie ou bien après que j'étais sorti de la... l'autre, là... de la prison.

28 Parce que lorsque j'étais sorti de la prison, je me suis immédiatement avec le

1 cardinal, y compris l'imam Kobine et le pasteur Guérékoyamé, à prôner, aller par
2 tout le monde parler de la paix, rien que la paix... de la paix au peuple centrafricain.
3 Si je me suis fait comprendre.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:46:55] Oui, c'est aussi clair
5 que cela peut bien l'être.

6 Monsieur Vanderpuye, qu'en pensez-vous ?

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:47:08] Je ne sais pas du tout qu'en faire.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:47:16] On verra ce que la
9 Défense en fait.

10 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:47:19]

11 Q. [14:47:20] Maintenant, je voulais vous montrer des documents qui dataient de la
12 fin décembre 2013. Je vous ai montré un document en date du 27 décembre 2013...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:47:24] Monsieur
14 Vanderpuye, M^{me} Dimitri est sur... est debout et voudrait la parole. Et on lui donne,
15 d'ailleurs.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:47:35] Oui, désolée de vous interrompre. Mais juste
17 pour le compte rendu, je tiens à dire une chose : on a mentionné la page 2 et la
18 page 3 de ce carnet. Alors, pour... Est-ce qu'on peut avoir le numéro ERN de la
19 page 2 et de la page 3, juste pour que, plus tard, on s'y retrouve ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:47:54] Si j'ai bien compris,
21 c'est ceux... les ERN qui se terminent par 2605 et 2606. Bon, la page 1, c'est le 2605
22 parce que c'est la première page, où il y a des documents... enfin, quelque chose qui
23 est écrit... qui est manuscrit, donc pour moi, cette erreur « Namssio » — avec les
24 deux « s » —, ça se trouve à la troisième page. Enfin, j'espère que vous comprenez la
25 séquence. Enfin, j'ai rendu les choses beaucoup plus compliquées qu'elles ne sont
26 véritablement.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:48:36] Je suis d'accord, c'est juste 2605 et
28 2606, voilà, pages 2 et 3.

1 Q. [14:48:44] Maintenant, je vais vous montrer, Monsieur le témoin, un document en
2 date du 27 décembre. C'est la... C'est ce qu'on allait faire lorsqu'on est partis en
3 pause déjeuner.

4 Pourrions-nous avoir ce document, donc 2124... CAR-OTP-2124-0998.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Il s'agit du deuxième document qui vient du CLPC en date du 27 décembre.

7 Alors, j'aimerais vous demander très rapidement une petite chose : ici, nous avons
8 des exigences, des doléances, dans ce document.

9 Si je pouvais l'avoir... je voudrais la page qui... dont l'ERN se termine par la
10 page 0999.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 Donc, voyez les doléances 8 et 9 de ce document *(intervention en français)* : « Le retour
13 en Centrafrique de tous les Centrafricains exilés du fait de la chasse aux sorcières
14 instaurée par Michel Djotodia et perpétrée par les Séléka. » *(Interprétation)* Je pense
15 que vous l'avez sous les yeux. Ça, c'est le 7... le 8, et puis l'autre, c'était le 9.

16 *(Intervention en français)* : « La prise en charge des éléments des CLPC (Anti-balaka)
17 dans le Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. » *(Interprétation)*

18 Est-ce que vous vous souvenez de ce document et de ces exigences bien précises ?

19 R. [14:50:54] Il y avait une note comme ça qui a été initiée, si je me trompe pas, par
20 rapport à la rencontre de Brazzaville pour la signature de... d'accord de cessation des
21 hostilités. Il y avait un truc comme ça qui a été initié. Bon, je vois pas le dessus sauf
22 la signature, mais il y a quelque chose comme ça qui a été initié pour qu'on puisse
23 aller soit à la... à une... au... autour d'une table, discuter, et pour que la paix revienne.

24 Et par après, on avait parlé, on avait dit : une fois accepté de cantonner les ex-
25 combattants anti-balaka, qui, à tout le monde, tous ceux qui détiennent devers eux
26 des armes, et cetera, on va organiser une grande marche publique pour aller et
27 déposer ça au niveau du rond-point zéro pour montrer à l'opinion nationale et
28 internationale notre volonté de ramener la paix pour le peuple centrafricain

1 meurtri. Mais l'en-tête, j'ai pas encore vu, même la signature, j'ai pas encore vu, mais
2 je me souviens qu'il y a une telle initiative qui a été prise, qui a été prise.

3 Donc, c'est ce que je peux déjà dire sur le document. Comme j'ai pas tout le contenu,
4 je ne peux pas aller au-dessus de là. Je vous remercie.

5 Q. [14:52:37] Très bien.

6 Mais vous vous souvenez que les chefs anti-balaka avaient exigé que les éléments
7 anti-balaka puissent participer au Programme de démobilisation, n'est-ce pas ?

8 R. [14:53:01] Tout à fait. C'est ce qui a été dit. C'est ce qui a été dit. Même moi-même,
9 j'avais parlé de ça dans des différentes réunions. C'est ce qui a été dit. On avait
10 suggéré cela.

11 Q. [14:53:16] Bien.

12 Je vais vous montrer un autre document, maintenant, qui date du 21 janvier 2014,
13 que l'on trouve à l'onglet 24. À l'onglet 24, donc, il s'agit du document CAR-OTP-
14 2030-0270, et je voudrais la page 20... 0272, et on aura ainsi le document en date du
15 21 janvier.

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS (interprétation) : [14:53:43] Je reprends..
17 l'interprète reprend la cote : il s'agit du document CAR-OTP-2030-0270.

18 *(La greffière d'audience s'exécute)*

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:53:57] Parfait.

20 Q. [14:53:56] Donc, je pense que vous voyez ce document. Vous l'avez sous les yeux,
21 n'est-ce pas ?

22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:54:15] Je ne sais pas si c'est public ? Enfin, il
23 y a pas de raison que ce ne soit pas public, de toute façon.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:54:32] Je vois pas pourquoi
25 ça ne serait pas public.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:54:38] Alors, il faudrait que ce soit public.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:54:42] Alors, rendons-le
28 public, puisqu'on est d'accord.

1 M. VANDERPUYE : [14:54:52]

2 Q. [14:54:39] Vous voyez qu'il est écrit « revendications des Anti-balaka » du
3 21 janvier 2014 et on voit les exigences qui y sont listées sur ce document ? Enfin, ces
4 revendications. Ce serait un document qui viendrait du coordinateur politique, c'est-
5 à-dire M. Ngaïssona, donc — on verra ça à la page suivante —, mais avant d'y
6 arriver, j'ai une question à vous poser à propos de ces exigences ou revendications :
7 est-ce que cela faisait partie de ce que vous demandiez, des discussions que vous
8 aviez ? Par exemple, la composition du gouvernement, vous en aviez discuté ? Le
9 fait que les Anti-balaka recherchent les postes suivants, les postes souverains
10 suivants ?

11 R. [14:55:32] Si, j'avais vu ce document. J'ai vu ce document. C'est par rapport à la
12 mise en place de... un nouveau gouvernement qui va être conduit par l'ex-Présidente
13 de transition en la personne de M^{me} Catherine Samba-Panza. Je vois que, si je me
14 trompe pas, ç'a dû à ça qu'ils ont initié pour qu'on puisse vraiment prendre en
15 compte les responsables ou soit les leaders, hein, du mouvement anti-balaka, pour
16 les représenter au sein du gouvernement. C'est ce que je peux déjà le dire, je me
17 souviens à peu près de ça. Comme je vois pas la signature, mais je... j'étais au
18 courant de ce document. J'ai vu ça.

19 Q. [14:56:16] Mais ce n'est pas signé, mais je peux vous montrer ce que l'on voit à la
20 page suivante, donc l'ERN se terminant par 0273. C'est encore la liste des
21 revendications. On a la revendication 7 et revendication 8.

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 Pour ce qui est de la revendication n° 7 — ce qu'on va voir dans une seconde —
24 *(intervention en français)* : « Le retour de tous les exilés politiques, militaires, civils et
25 opérateurs économiques sans condition. » Donc, c'est absolument similaire à ce que
26 je vous ai montré dans le document qui datait du... de décembre, document
27 précédent.

28 À la page suivante, non... à la... à la page suivante, où on... les Anti-balaka

1 demandaient ou revendiquaient également des positions... des postes à la primature,
2 défense nationale, enfin des... les mines et l'énergie, la finance, les... la... les
3 l'administrations territoriales, les eaux et forêts, l'éducation, l'agriculture, la jeunesse
4 et les sports.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Donc, cela faisait partie des discussions que vous avez eues, que vous aviez déjà dès
7 décembre, n'est-ce pas ?

8 R. [14:57:49] Oui, c'était... c'était après, c'était après. L'attaque du 5 décembre, si je
9 vois bien, c'est au moment où le coordonnateur Ngaïssona est déjà de retour à
10 Bangui. Donc, je vois ça et je me souviens de ce document.

11 Q. [14:58:11] Très bien.

12 Alors, j'aimerais savoir la chose suivante : est-ce que vous avez parlé de tout cela au
13 sein du CLPC avant que... le retour à Bangui du coordinateur national, c'est-à-dire
14 de M. Ngaïssona, en janvier ?

15 R. [14:58:31] Non. Au niveau de CLPC, il y avait des initiatives. Il y avait des
16 initiatives qui a été prises, mais lorsque Ngaïssona était revenu à Bangui,
17 effectivement, il y avait des... des... des discussions sur ça, sur des... des... des... des
18 dossiers comme ça concernant le... la représentation au niveau... au sein du
19 gouvernement concernant le retour des exilés, tout ça, ben, ça a été aussi dit. Donc,
20 pour laquelle, vous avez vu en... en bas, le nom de coordinateur, le nom du
21 coordinateur, Édouard Patrice Ngaïssona, mais il y a d'autre part, hein, déjà, les...
22 les — comment dirais-je — les... certains ont dit que... il faut faire recours à
23 Ngaïssona afin qu'il puisse venir coordonner le mouvement. Donc... mais des
24 documents comme ça, j'ai vu ça, j'ai vu ça.

25 Q. [14:59:29] Bien.

26 Maintenant, j'aimerais vous montrer une vidéo. C'est un extrait court qui a été pris
27 dans une autre vidéo beaucoup plus longue et qui va du 13 janvier 2014, oui, avec au
28 moins ce que les indications laissent entendre, à l'onglet 5 de l'OTP-2012-0143, et

1 nous allons faire passer cette vidéo depuis 0114 à 0143.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:00:09] Je voudrais simplement donner les
3 références de la transcription si je peux, je pense que la Défense a un... une
4 transcription plus complète que la nôtre et je pense qu'il s'agit du * CAR-D29-0006-
5 1087, et cela va de la ligne 23, à la page 1087, à la ligne 5 de la transcription à la
6 page 1088.

7 Si les interprètes peuvent nous dire quand est-ce qu'ils sont libres, et à ce moment-là,
8 on pourra le lire.

9 Donc, vous... cela passera sur le canal « *Evidence 2* ».

10 (*La greffière d'audience s'exécute*)

11 Bien. Nous allons essayer de le passer, j'espère que le témoin pourra l'entendre.

12 [*La transcription de cette portion de l'enregistrement sonore de la vidéo n° * CAR-D29-*
13 *0006-1087 n'est pas disponible*]

14 Q. [15:01:34] Ma première question est la suivante : est-ce que vous avez entendu ou
15 vu cela, cette vidéo ?

16 R. [15:01:55] Oui, j'ai vu le vidéo.

17 Q. [15:01:56] Bien. Et dans la vidéo, vous vous reconnaissez vous-même, bien
18 entendu ?

19 R. [15:01:57] Bien sûr, oui.

20 Q. [15:02:06] Et dans la séquence où vous prenez la parole dans la vidéo, à côté de
21 vous, il y a 12 Puissances, n'est-ce pas ?

22 R. [15:02:16] Tout à fait, tout à fait.

23 Q. [15:02:17] Lorsque vous dites, dans la vidéo, « nous sommes prêts à casser le plan,
24 s'il ne nous inclut pas de manière efficace », qu'est-ce que vous entendez par là ?
25 Qu'est-ce que vous entendez lorsque vous dites « nous sommes prêts à péter le
26 plan » ?

27 R. [15:02:41] Je vous remercie très infiniment.

28 Comme vous avez suivi avec moi, j'étais le porte-parole de l'ex-mouvement anti-

1 balaka. Je reconnais cela. Si je suis là aujourd'hui, c'est pour aider votre cause afin
2 que justice soit faite pour le peuple centrafricain, pour éclairer le monde et que...
3 pour que, désormais, tout le monde dira « plus jamais ça ».

4 J'avais pris la parole, vous m'avez suivi. Mais lorsque j'avais pris la parole, ça vient
5 pas de moi. Je suis membre d'un groupe, et c'est ce qui a été dit en consensus par le
6 groupe que moi je ne fais que relater. C'est ce que, déjà, je peux déjà vous expliquer.
7 C'est ce qui a été dit par le groupe, que j'étais obligé de relater. Je vous remercie.

8 Q. [15:03:51] Bien, c'est une réponse qui nous aide beaucoup.

9 Concernant vos discours publics ou vos engagements publics, est-il exact de dire que
10 ce que vous avez dit à la presse, aux médias, en votre capacité de porte-parole des
11 Anti-balaka, est ou était basé sur des discussions dans le cadre de la Coordination
12 avec les chefs avant que vous ne fassiez ces déclarations ? Est-ce que cela est vrai de
13 manière générale ?

14 R. [15:04:27] Euh... si vous pouvez reprendre votre question, je vous en prie. Je vous
15 ai pas bien suivi.

16 Q. [15:04:41] Merci de me demander. Je dois dire que moi-même... que je n'ai pas très
17 bien suivi ce que j'ai dit moi-même. Je vais recommencer et voir si, cette fois-ci, j'y
18 arrive.

19 En tant que porte-parole, est-il exact de dire que vous relayez des informations ou
20 des positions qui avaient été déterminées et qu'il vous avait été demandé de relayer
21 par les chefs de... des Anti-balaka ?

22 R. [15:05:08] Vous allez comprendre avec moi que quelqu'un comme moi, comme ça,
23 là, qui n'a jamais porté main sur une personne, quelqu'un comme moi qui n'a jamais
24 pris une arme pour aller se battre... c'est pour dire quoi ? Au moment où j'avais parlé
25 ici, c'était un moment fort ; c'était un moment fort. Et il y avait eu des cas de tueries
26 partout. Les Anti-balaka, si je me rejoins... je me retrouve bien, les Anti-balaka
27 émanent des Séléka. Ce sont les fruits des Séléka.

28 Quand il y avait eu des cas de tueries à grande échance, notre question était de

1 mettre la pression pour le Président... sur le Président Djotodia afin de quitter le
2 pouvoir, lui y compris ses acolytes, parce que, justement, notre pays a été envahi, et
3 ce pays a été envahi quand bien même notre pays est un pays laïc. Les musulmans et
4 chrétiens vivaient en symbiose, harmonie. Il n'y avait pas ce genre de truc. Mais
5 subitement, lorsque le Président Djotodia a pris le pouvoir, et il y avait eu à grande
6 échelle des cas de tueries, profanation des églises, et cetera.

7 Vous conviendrez avec moi que ça, là, ce n'est que... c'était le début, c'était le début.
8 Mais comme les Anti-balaka étaient venus pour mettre la pression sur le Président
9 Djotodia afin qu'il puisse soit corriger ce tir et aider le peuple centrafricain à... à
10 sortir de ce chaos, ou soit vraiment continuer dans ce sens et qu'il démissionne..
11 Raison pour laquelle c'est ce qui a été dit par le groupe. Je ne pouvais même que
12 relater cela afin que ceux de l'autre côté puissent écouter et avoir un peu de... de
13 l'autre, là, pour qu'ils puissent vraiment cesser avec les cas de tueries. C'est ce que je
14 peux déjà vous dire.

15 Je vous remercie, Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:07:46] Peut-être que je vais
17 réessayer.

18 Q. [15:07:50] Monsieur le témoin, nous avons vu la vidéo, et vous... vous vous êtes
19 vu en train de parler ; et vous avez dit que, à ce moment-là, lorsque vous preniez la
20 parole concernant... dans cette vidéo, lorsque vous parliez de la situation, que vous
21 étiez là pour relayer ce qui avait été dit, les points de vue des Anti-balaka en tant que
22 porte-parole. La question est la suivante : en dehors de ce cas-là, lorsque vous
23 preniez la parole en tant que porte-parole des Anti-balaka, était-ce la même chose ?
24 Est-ce que vous relayiez les points de vue de la Coordination ?

25 R. [15:08:32] Mais comme vous le savez, un porte-parole est celui auquel, une fois en
26 consensus dans le groupe, on lui ordonne d'aller dire ce qu'il y avait de dire. Je ne
27 peux pas, en aucun cas, à mon niveau que vous voyez là, aller comme ça, de ma
28 manière, hein, à... de ma force, aller dire quelque chose sur les ondes au nom du

1 mouvement. Un mouvement, c'est un mouvement ; un mouvement, c'est... c'est...
2 c'est une organisation. Si j'avais dit autre chose que ça, mais peut-être dans notre cas
3 j'aurais déjà des problèmes. C'est parce que c'est ce qui a été dit : « Monsieur le
4 porte-parole, comme y a la presse qui est venue, va dire ceci afin que, hein, ceux de
5 l'autre côté puissent écouter et comprendre que, effectivement, nous sommes de
6 l'autre côté avec telle, telle, telle idéologies. »

7 C'est ce que je peux déjà vous dire, Monsieur le Président.

8 Je vous remercie.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:09:43] Merci.

10 Je pense que nous avons là une réponse. Et en fait, le témoin a là un point : un porte-
11 parole, cela fait partie de la description du poste.

12 Q. [15:10:01] Mais j'ai quand même une question concernant la vidéo, Monsieur le
13 témoin.

14 Le Procureur a dit que cela a été tourné le 13 janvier 2014. Donc, lorsque vous avez
15 relayé ce message, dans cette vidéo, avec qui... ou qui avait discuté avant cela au sein
16 de la Coordination et vous avait demandé de parler ainsi ?

17 R. [15:10:30] Merci, Monsieur le Président.

18 Je vais aussi réitérer ce que j'avais dit dès le début — où ça ? — dans ma déposition.
19 J'ai été choisi comme porte-parole à la place de M. Konaté. Je veux dire quoi ?
20 Pendant ces dires, vous conviendrez avec moi, vous avez vu qu'il y a
21 M. 12 Puissances qui est à mon côté. Il y a Andjilo qui était là. Bien avant de parler
22 en consensus, il m'appelle, il me dit : « Allez dire ceci, allez dire cela. » Il y a le
23 lieutenant Konaté qui est là. Il y a... Tous ces gens que j'avais cités étaient là. Mais
24 quand ils m'ont demandé d'aller dire des choses, je ne peux que dire ce qui a été dit.
25 Je ne peux ni compléter ni soutirer.

26 Voilà, en gros, ce que je peux déjà vous dire, comme en témoignent — comment
27 dirais-je — l'autre, là, qui était à mon côté, 12 Puissances, et ses éléments, qui étaient
28 à mon côté. Bon, quelqu'un comme moi, sans armes, aller dire ce que... ce qui a été

1 demandé de dire, et tu vas dire autre chose que ça ? Quel sera aussi peut-être mon
2 sort ?

3 Je vous remercie très infiniment.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:12:16] Je pense que ceci
5 clarifie les choses. Je pense que, autrement, M. Knoops va vous demander si, avant
6 de faire cette déclaration, vous étiez en contact avec M. Ngaïssona.

7 R. [15:12:38] Je vous ai dit à... à maintes reprises que l'histoire de CPC a été initiée
8 par un M. Mokom Maxime. Mais comme il est en perpétuel contact avec d'autres
9 personnes que je ne connais pas, est-ce que ça peut venir de la part de notre
10 coordinateur Ngaïssona ? Je ne suis pas Dieu pour le savoir. Mais tout ce que je sais,
11 c'est ça que je suis en train de vous dire pour éclaircir votre Cour. Parce que j'avais
12 dit, moi, comme ça, ce qui me fait mal au cœur, c'est qu'un peuple qui était uni hier,
13 ils se sont divisés pour un rien, un matin comme ça. Ça me fait mal au cœur, je ne
14 peux pas le supporter.

15 Mais comme on était dans... dans... dans ce genre de truc, demandez à Mokom
16 Maxime ; s'il est sérieux et conscient, il peut toutefois vous le dire. Si c'est quelqu'un
17 d'autre qui le dirigeait (*inaudible*) lui donnait de... de quoi dire.

18 Mais d'après ce que je sache, c'est Maxime Mokom qui avait pris le devant,
19 l'initiative des choses. Mais s'il parlait avec Ngaïssona, je ne suis pas Dieu pour le
20 savoir.

21 C'est ce que, déjà, je peux déjà vous dire, Monsieur le Président.

22 Q. [15:14:08] Bien, merci.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:14:12] J'espère que,
24 Monsieur Knoops, vous ne pensez pas que je veux m'ingérer, mais je pensais qu'il
25 était important de clarifier cela maintenant. Et nous considérons que cela est un
26 « non ». Donc, il n'était pas en contact avec M. Ngaïssona avant. Donc, en fait, il ne
27 cesse pas.

28 Donc, Monsieur Vanderpuye, vous pouvez poursuivre, s'il vous plaît.

1 Et d'ailleurs, à ce propos, vous allez terminer aujourd'hui ?

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:14:41] C'est mon objectif. Je dois dire que je
3 suis quelque peu sceptique. Je ne sais même pas quelle heure il est maintenant. J'ai
4 trois heures ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:14:54] Vous avez quatre
6 heures en tout. Mais puisque nous y sommes, est-ce que vous avez des estimations
7 qui ont changé, Monsieur Knoops, Madame Dimitri ?

8 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:15:05] Cela dépendra du temps que prendra
9 l'Accusation aujourd'hui. Bien entendu, je vais revoir mon contre-interrogatoire
10 aujourd'hui. J'avais estimé qu'il me faudrait à peu... au moins quatre sessions, pour
11 être tout à fait optimiste.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:15:28] Donc, cela devrait
13 être suffisant, parce que j'ai... je sais que nous avons jusqu'à jeudi inclus. Et
14 M^{me} Dimitri a dit quelque chose du... du style quatre ou cinq heures, me semble-t-il ?
15 Ce qui veut dire trois sessions.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:15:41] Oui, Monsieur le Président, j'ai dit : cinq
17 heures. Ça serait un peu serré pour moi, surtout parce que certaines questions que
18 nous avons anticipées avec le témoin précédent, M. Mokpem, qui a témoigné en
19 public, nous avons décidé, en raison de la situation, de ne pas lui poser la question à
20 ce moment-là et de la poser à ce témoin. Donc, je pourrais dépasser un peu ces cinq
21 heures — je risquerais de dépasser.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:16:07] Mais comme le
23 disent les Latins, *iudex non calculat*. Mais je peux compter mentalement le nombre de
24 sessions ; cela irait bien encore si M. Vanderpuye pourrait... pouvait terminer au
25 moins, disons, demain, après la première session.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:16:25] Ce serait tout à fait apprécié,
27 Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:16:30] Au moins, au moins.

1 Ce qui ne signifie pas que vous n'avez pas carte blanche pour utiliser tout le temps
2 qui vous était imparti.

3 Vous pouvez poursuivre.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:16:41] Merci, Monsieur le Président.

5 Q. [15:16:42] J'allais passer à quelque chose de... à un sujet différent. Monsieur
6 Namsio, je voulais vous poser une question concernant M. Yekatom, et plus
7 particulièrement sur la façon dont il s'inscrit dans la Coordination les Anti-balaka.
8 Donc, tout d'abord, je voulais vous demander, parce que vous y avez fait référence
9 dans votre déclaration, à savoir qu'il avait des hommes à Boeing, à PK 9, et que
10 « j'étais sur la route entre PK 9, Pissa et Lobaye ». Et c'est ce que vous saviez de
11 l'endroit où lui et ses éléments se trouvaient à ce moment-là ?

12 R. [15:17:31] Je vous remercie encore une fois de plus.

13 En ce qui concerne M. Yekatom, bien avant que j'aie eu à traverser vers l'autre rive
14 — je veux parler de Zongo —, j'ai été... j'ai déjà écouté parler de lui. Parce que,
15 semblait-il qu'il était même vers RD Congo avant de traverser, mais je ne le connais
16 pas ; physiquement, comme ça, je le reconnaissais pas.

17 Et par après, après l'attaque, plutôt, comme le Président Djotodia n'a pas encore
18 démissionné, il y avait eu effectivement des pressions, mais il n'a pas encore
19 démissionné, mais il y avait des différentes rencontres vers Boeing, vers Boeing, chez
20 le capitaine Ngrémangou. Et l'autre, là, également, était là-bas, Wénézoui Sébastien,
21 était avec eux, était avec eux, après le combat du 5 décembre. Là, il était question,
22 comme je faisais aussi déjà partie, au niveau de Boeing, j'étais encore sous Wénézoui.
23 À un certain... Arrivé à un certain moment, c'est Wénézoui qui était comme aussi le
24 porte-parole. Et ils ont organisation... organisé, plutôt, des différentes rencontres.

25 C'est de là que j'étais parti accompagné de M. Ngaya, pour cette réunion...
26 rencontre. Et c'était comme ça que j'avais constaté que, effectivement, dans l'autre
27 côté de Boeing, il y avait des éléments de Yekatom qui étaient là-bas. Et c'est
28 pendant ce temps que, Wénézoui, à son tour, nous a expliqué que, effectivement,

1 Yekatom, Rambo, il était avec nous, et il est... il avait des hommes... suffisamment
2 des hommes avec lui. C'est ce que je peux déjà vous le dire.

3 Q. [15:19:46] Bien.

4 Êtes-vous au courant du fait qu'il avait des éléments à Lobaye ?

5 R. [15:19:58] Après l'attaque du 5 décembre, il s'est positionné après le pont de
6 M'Poko PK 9. Il avait une base ici, au bord du fleuve, il se basait là. Et lorsqu'on était
7 partis à Brazzaville pour la signature de... de cessation d'hostilités, il avait quitté le
8 bord de rivière M'Poko pour se baser vers PK 24, 25, comme ça, si je me trompe pas,
9 sur la route de Mbaïki, dans une école. Et on était partis là-bas avec le
10 coordonnateur, en la personne de M. Patrice-Édouard Ngaïssona. On s'est dit : on est
11 revenus de Brazzaville, on a signé l'accord de cessation d'hostilités, quitte à tout un
12 chacun, à chaque responsable, de cesser de faire du mal au peuple centrafricain. Il
13 faut qu'ils se regroupent quelque part et attendent le moment du DDR.

14 On était partis, j'avais accompagné le coordonnateur Ngaïssona. On les a rencontrés
15 dans cette école, qui se trouvait sur la route de Mbaïki. On leur a parlé, on leur a
16 parlé. Lui, également, il avait pris la parole pour dire que : non, à partir
17 d'aujourd'hui, il va enlever les barrières illicites. Il avait dit ça devant nous. On était
18 encore partis devant, presque au niveau de l'autre, là, de... de... presque au niveau
19 de Centrapalm, il avait une... une barrière là-bas. Avec le coordonnateur Ngaïssona,
20 on a eu à parler avec ses éléments et le coordonnateur lui a demandé d'enlever
21 toutes les barrières illicites. Et par après encore, il se serait basé au niveau de la
22 société Centrapalm, à PK 45 Kilomètre, et puis il y avait ses éléments qui se trouvent
23 vers Pissa. C'est ce que je sais et que je peux déjà vous le dire.

24 Je vous remercie.

25 Q. [15:22:24] Bien.

26 Je ne veux pas poursuivre là-dessus, parce que vous en avez déjà pas mal parlé dans
27 votre déclaration, mais vous avez couvert un cadre temporel très large en deux
28 phrases.

1 Donc, ce que j'aimerais, d'abord, vous demander, parce que vous avez parlé de
2 Brazzaville et c'était en juillet 2014, et vous avez, d'ailleurs, parlé en même temps de
3 la... de l'attaque du 5 décembre, qui s'est produite quelques mois avant.

4 Ce que je voulais vous demander, c'est que, au moment où M. Ngaïssona est revenu
5 à Bangui au milieu du mois de janvier 2014, à votre connaissance, où se trouvait... où
6 était basé M. Yekatom à ce moment-là ?

7 R. [15:23:11] Yekatom se basait au niveau de l'autre, là, PK 9 — PK 9. Il contrôlait
8 même ses éléments comme ça jusqu'à niveau de Fatima. Ses éléments, il contrôlait
9 jusqu'au niveau de... de Fatima. Fatima, c'est un quartier, c'est dans le sixième
10 arrondissement de la ville de Bangui.

11 Q. [15:23:43] Entre la... le moment de l'attaque du 5 décembre, à la fin de
12 l'année 2013, où se trouvait... où était basé M. Yekatom, à votre connaissance ?

13 R. [15:23:59] O.K. O.K. Je... Je vous comprends.

14 Entre ce moment, Yekatom se trouvait vers Boeing, mais il avait déplacé quelques-
15 uns de ses éléments vers PK 9, si je me trompe pas — si je me trompe pas. Parce que
16 Wénézoui nous a informés là-dessus, Wénézoui nous a informés là-dessus. Arrivé à
17 un certain moment, c'est comme, semblait-il, qu'il ne s'entendait pas avec d'autres
18 chefs d'équipe, d'autres responsables, raison pour laquelle il a décidé de quitter
19 même Boeing. Boeing se trouve derrière le Kilomètre 5. Mais la base dont il avait... là
20 où il s'est basé, j'avais pas vu, mais il se basait là.

21 Q. [15:25:05] Et à partir du moment où M. Ngaïssona est rentré, au milieu du mois de
22 janvier jusqu'au mois de mai, où M. Wénézoui a été... a été nommé coordonnateur,
23 où était basé le groupe de M. Yekatom, si vous vous en souvenez ?

24 R. [15:25:30] Le groupe de M. Yekatom se basait vers... dans le sixième
25 arrondissement de la ville de Bangui, vers le PK 9 de la ville de Bangui. Parce qu'ils
26 étaient nombreux. Il se basait là où je vous ai indiqué, là. Si on donne, maintenant, la
27 cartographie, vous allez... vous conviendrez avec moi que le sixième arrondissement,
28 c'est derrière... toujours le... la... la... le quartier avoisinant du troisième

1 arrondissement, en allant vers le PK 9 — en allant vers le PK 9.

2 Q. [15:26:07] Vous avez dit que certains de ses éléments sont allés vers... enfin, vous
3 avez dit que certains de ses éléments sont allés vers Pissa.

4 R. [15:26:23] Oui, mais il avait... il avait des éléments là-bas. Il s'est battu là-bas
5 auparavant. C'est ce que je... j'avais appris. Il s'est battu là-bas avec les Séléka, avec
6 les Séléka. Mais lui, après toutes ces choses, il était parti se baser à... à l'autre, là,
7 dans la société Centrapalm, à PK 45 kilomètres. C'est lui qui sillonnait, c'est lui qui
8 contrôlait tout ce secteur.

9 Q. [15:26:53] Bien.

10 Est-ce qu'à un moment donné, vous avez eu conscience ou est-ce que vous avez su
11 que des éléments de M. Yekatom sont allés jusqu'à Mbaïki, avant que vous alliez à
12 Brazzaville ? Est-ce que vous avez entendu cela ?

13 R. [15:27:13] J'avais entendu, mais j'ai pas vu, j'avais pas vu, plutôt. Mais j'avais
14 entendu que, un... un jour, ils sont... ils se sont battus vers l'autre, là, pas Mbaïki,
15 mais vers la route qui mène à Mongoumba, il y a une route qui mène à Mongoumba.
16 Donc, Pissa, en allant vers Mongoumba. J'ai appris qu'il avait eu des... des... des...
17 des combats là-bas, entre-temps, avec... lui avec les Séléka. Ça, c'était le début, c'était
18 le début. Mais par rapport au niveau de Mbaïki, là-bas, je ne sais pas tout.

19 Q. [15:27:53] Bien.

20 Est-ce que, dans la Coordination, vous avez reçu M. Yekatom ou ses éléments lors de
21 réunions tenues par la Coordination, c'est-à-dire entre janvier, au moment du retour
22 de M. Ngaiissona, et mai, au moment où M. Wénézoui a été nommé coordinateur ?

23 R. [15:28:23] Au moment où M. Wénézoui était nommé coordinateur adjoint, en ce
24 qui concerne les informations, c'est soit Konaté ou soit Wénézoui qui informaient
25 directement Yekatom. Parce que, moi... Yekatom et moi, comme ça, là, on... on s'est
26 pas trop habitués, en ce qui concerne les communications, tout ça, là. Et des fois,
27 c'est... c'est... c'est... c'est le coordonnateur qui l'appelait, lorsqu'ils avaient fait
28 connaissance.

1 Mais en ma... ma... ma...ma... ma connaissance, arrivé à un certain moment, il y avait
2 eu séparation, il y avait eu division dans le groupe. Et pendant cette division,
3 Yekatom, Kokaté et Wénézoui étaient partis faire leur assemblée générale de
4 nouveau pour élire leurs membres de bureau. Y a que le coordonnateur Ngaïssona
5 était resté là seul, hein, pour continuer la Coordination avec les autres membres de...
6 de l'autre, là. C'est ce que je sais.

7 Q. [15:29:37] Bien.

8 J'ai la même question que celle que j'avais pour... pour M. Ngaïssona, je l'ai pour
9 M. Yekatom, à savoir que, partant des informations sur les téléphones que vous nous
10 avez donnés lors de votre entretien et d'autres éléments de preuve que nous avons
11 dans cette affaire, il semblerait que vous étiez en contact avec M. Yekatom plusieurs
12 douzaines de fois le... entre, donc, le 10 février 2014 et août... le 19 août, pour être
13 précis, 2014. Est-ce que vous avez une explication pour cela et est-ce que vous
14 pourriez nous dire pourquoi cela était le cas ?

15 R. [15:30:25] O.K. Je m'excuse.

16 Merci beaucoup pour cette préoccupation. Je vais dire ceci : arrivé un certain
17 moment, je me suis dit : notre pays est un pays enclavé. C'est seule la route de... de
18 Douala qui ravitaille la ville de Bangui. Et j'avais fait part de cela à notre
19 coordonnateur. Et hormis cela, dans le cadre dans mon stage, j'étais obligé d'aller
20 aider accompagner les sujets, camerounais (*phon.*) soi-disant, qui amènent des vivres
21 à Bangui. Arrivé à un certain moment, il y avait Yekatom, un certain Bombay (*phon.*),
22 qui... qui faisait, plutôt, la terreur sur la route de Boali.

23 On a tenu informé le coordonnateur et le coordonnateur a décidé à ce qu'on aille,
24 vraiment, aller mettre la main là-dessus. Malheureusement, ils étaient tous partis, ils
25 ont... ils sont partis, ils ont fui, ils étaient partis vers la Lobaye, vers la Lobaye, mais
26 tout en prenant la route de Boali. Et on avait parlé de cela à Yekatom — à Yekatom.
27 Pourquoi ? Parce que, justement, lorsqu'ils se sont mis en fuite en... en fuyant, ils ont
28 maté chez un pasteur, ils l'ont tabassé, ils ont pris même l'argent de l'église. Ces

1 jeunes-là, ils ont pris même l'argent de l'église et ils fuyaient avec. Et il y a Konaté
2 qui... qui avait dit que cela... a expliqué cela à l'autre, là, à... à Yekatom. Et d'après
3 Yekatom, soi-disant avec ses éléments, il était allé à la poursuite de ces jeunes et il les
4 a récupérés, et lorsqu'il les a récupérés, il m'a... il avait appelé au niveau de la
5 Coordination. Et la Coordination m'avait fait signe que Yekatom avait mis la main
6 sur les faux Anti-balaka qui séviraient dans la... le secteur qui mène vers la Lobaye.
7 Et pendant ce temps, il m'avait appelé, j'étais parti à bord de ma véhicule, la Suzuki,
8 j'avais pris ces jeunes hommes. Je les ai pris dans la main de Yekatom. Ils m'ont... ils
9 m'ont mis... on me les a remis, j'étais obligé d'emmener ces jeunes au niveau de la
10 gendarmerie, parce que je disais : on ne peut pas faire la loi à notre niveau, il faut
11 qu'on aille, avec ces jeunes, au niveau de la gendarmerie pour que justice soit faite.
12 Même s'il braque, même s'il fait quoi, mais la justice est là ; on ne peut pas faire,
13 vraiment, la justice à notre niveau. C'était comme ça que j'avais amené ces jeunes au
14 niveau de la gendarmerie.
15 Et par après, on les a condamnés. L'un à peine de 20 ans l'autre à peine de 10 ans, si
16 je me trompe pas. Même lorsque j'ai été arrêté, on les a tous... je les ai tous retrouvés
17 au niveau de la maison carcérale de Ngaragba. Même ces jeunes-là voulaient même
18 me faire du mal là-bas, au sein de l'autre, là, de la maison d'arrêt. Ça, c'est d'un.
19 De deux, il y avait un musulman, du nom Koyabadé, Koyabadé Mathurin, comme
20 ça. Il était parti vers Bossangoa, je ne sais pas trop, mais j'ai écouté. Il y a Yekatom
21 qui m'avait appelé : « Monsieur le porte-parole, comme tu as le... l'habitude de le
22 dire, de le faire, voilà, il y avait un sujet musulman qui est là, mais il a porté le nom
23 d'un certain Mathurin Koyabadé, qui... qui fut un... une star de la République
24 centrafricaine, qui jouait dans l'orchestre Canon Stars. Et j'étais allé également au
25 niveau de la société Centrapalm, j'avais trouvé cette personne. On l'avait amenée au
26 niveau de l'autre, là, de la gendarmerie de... de là-bas, à l'époque. Je me suis présenté
27 avec le... le... le gendarme et, effectivement, le gendarmes les a montrés et les a
28 libérés. Ça, c'est... c'est ce que j'avais pris... j'avais fait, plutôt. J'étais parti là-bas.

1 Donc, dans les derniers moments, au moment où il y avait signature de l'accord déjà,
2 il y avait eu ces trucs. Mais un jour, si je me trompe pas, la date, j'ignore, j'ignore la
3 date et je ne me retrouve plus maintenant, mais ce que je dis est sûr et certain, je ne
4 peux pas passer, c'est ce que j'avais vécu. Même si auparavant j'avais oublié même,
5 mais c'est ce que j'ai... j'ai... j'avais vécu. J'avais vécu quoi ? Il y avait Yekatom qui
6 m'avait appelé, et lorsqu'il m'avait appelé, soi-disant que, parmi les... les fossoyeurs,
7 là, les faux Anti-balaka là, j'avais mis la main sur l'autre... sur un autre, Bombay,
8 comme ça, et il faut venir le voir. Mais lorsque j'étais parti pour voir... Bien avant de
9 partir voir, je fais souvent signe de vie à notre coordinateur, j'explique cela à notre
10 coordinateur, et je ne peux jamais, je ne vais jamais à une des... à un déplacement
11 sans autant tenir informé notre coordinateur. À moins que le coordinateur n'est pas
12 à Bangui. Mais à chaque déplacement, je les informe ou, des fois, c'est eux qui... qui...
13 qui m'appellent pour me dire qu'« il y a telle situation dans tel endroit, il faut aller
14 voir ça de tes propres yeux, comme ça, tu viens nous rendre compte. »
15 Et lorsque j'étais allé sur la route de Mbaïki — et effectivement, le rôle de Yekatom,
16 c'est lui, personnellement, qui m'avait devancé tout en amenant la tête, hein, d'une
17 personne en la personne de M. Bombay — donc, il m'avait montré ça comme ça :
18 « C'est Bombay qui avait fait des... des... des terreurs dans le secteur, c'est lui que j'ai
19 avec fini avec lui, voilà sa tête. » Donc, c'est ce que j'avais vu de mes propres yeux.
20 C'est lui, personnellement, qui m'avait montré cela.
21 Donc, je suis là, c'est pour éclairer votre Cour, c'est pour aider votre Cour, c'est pour
22 ne pas tirer le drap de l'autre côté. Je vous ai dit le plus souvent que je suis là, je
23 demeurerai coopératif. Donc, je ne peux que vous éclaircir dans tout ce que j'avais
24 vu ou vécu.

25 Je vous remercie.

26 Q. [15:37:35] Très bien. Merci de cette réponse.

27 À plusieurs reprises, vous avez parlé — (*inaudible*) de cette réponse-là — vous avez
28 parlé des « faux Anti-balaka ». Alors, j'aimerais vous montrer un document qui se

1 trouve à l'onglet 44 de notre liste. C'est un article qui a été publié en mi-février 2014.
2 Je n'ai pas donné un ERN : CAR-OTP-20576-0678. Donc, c'est un document qui se
3 trouve à l'intercalaire 44.

4 *(La greffière d'audience s'exécute)*

5 On y parle de choses qu'aurait déclarées la Présidente M^{me} Samba-Panza. Quand on
6 va un peu plus bas, on voit que ce sont les propos qui lui sont attribués. *(Intervention*
7 *en français)* : « Les Anti-balaka, on va aller en guerre contre eux. Ils pensent que parce
8 que je suis une femme, je suis faible. Mais maintenant, les Anti-balaka qui voudront
9 tuer seront traqués. »

10 *(Interprétation)* Alors, première question : savez-vous que le... la Présidente a dit
11 quelque chose comme cela en février 2014 ? Est-ce que vous êtes au courant de ces
12 propos ?

13 R. [15:39:22] J'avais suivi ça à la radio lorsque M^{me} la Présidente avait parlé de ça.

14 Q. [15:39:40] Bien.

15 A-t-elle raison de dire qu'il y avait des Anti-balaka qui tuaient à cette époque-là, et
16 même... enfin, tuaient des civils, je répète, hein ?

17 R. [15:40:02] Mais comme vous le savez, une Présidente, soit un Président de la
18 République, ne peut pas parler pour le plaisir de parler. C'est que... elle a peut-être
19 vécu quelque chose, elle a aussi quelques preuves, raison pour laquelle l'a poussée
20 à... à dire ces propos. Donc, je ne peux pas la contraindre parce que je suis quelqu'un
21 pour contraindre quelqu'un. Non, non. Je ne peux pas la contraindre. Donc, elle a
22 peut-être ses raisons, alors pour laquelle elle a évoqué ces dires. Mais s'il faut savoir,
23 moi, personnellement, qui vous parle, qui est devant vous en train de vous parler, je
24 parle en âme et conscience. J'ai l'habitude de le dire, je suis fils du pays, je suis
25 centrafricain pur-sang, j'ai été habitué avec les musulmans, les musulmans avec
26 nous, les chrétiens. Donc, c'est pour dire quoi ? Arrivé à un certain moment, il y
27 avait eu dérapage, il faut reconnaître, il faut reconnaître. Il y avait eu dérapage,
28 arrivé à un certain moment. Arrivé à un moment, il y avait des Balaka qui faisaient

1 même du mal à leurs propres frères, en les tabassant à cause de tes téléphones,
2 frapper quelqu'un pour prendre son téléphone. Arrivé à un certain moment, prendre
3 quelqu'un comme ça, le tabasser pour prendre sa moto. Ça, il faut le reconnaître.
4 Donc, je ne peux pas dire autre chose que ça. J'avais aussi vécu des choses, même
5 moi personnellement. C'est Dieu qui m'a protégé, arrivé à un certain moment. Il y a
6 beaucoup, pas mal d'entre eux qui ne veulent pas de moi, parce que, justement,
7 quand ils vont aller braquer — et j'ai... leur demander de... vraiment de... de restituer
8 à la personne —, quand il va frapper, je leur demande vraiment de ne plus le faire.
9 J'avais dit quoi ? J'avais dit : « Il y avait un temps pour toute chose. Le Président
10 Djotodia a démissionné et Dieu a fait grâce, nous avons trouvé une maman, une
11 femme qui va nous conduire dans cette transition. Il faut l'aider dans ce sens afin
12 que paix revienne au peuple centrafricain. » Raison pour laquelle, dès le début, avant
13 mon arrestation, je m'étais mis vraiment à travailler pied d'arrache pour vraiment...
14 d'arrache-pied — plutôt — pour ramener la paix pour le peuple centrafricain. Même
15 mes collaborateurs, même d'autres Balaka, arrivé à un certain moment, ils me
16 pointent avec leur arme, ils disent que « vraiment, tu as... tu as trop... trop faim, trop
17 faim. Pourquoi ont... braquer, tu nous... tu refuses, et cetera, et cetera ? »
18 Je vous donne un exemple. Un jour, il y a le... l'abbé Innocent de nationalité
19 nigériane — il est reparti maintenant au Nigéria. Il m'avait appelé parce qu'il avait
20 mes coordonnées. Et à chaque fois, s'il y a des choses qui ne va dans
21 l'arrondissement, il m'appelle, il me dit. Il est le curé... il était, plutôt, le curé de
22 l'église catholique Saint-Bernard de Boy-Rabe. Il m'avait... m'avait appelé vers
23 9 heures, 10 heures comme ça. Il m'avait dit : « Émotion, tu es où, mon frère ? » Je
24 dis : « Ah, je suis là, à la maison. » « Ah, mon frère. Il y a notre véhicule de l'église
25 qui vient d'être braqué par les éléments de Andjilo. » J'étais touché. J'étais touché. Il
26 m'avait demandé vraiment de vérifier là où se trouve ce véhicule. J'étais obligé
27 d'aller chez Andjilo pour vérifier si, effectivement, ce sont ses éléments qui avaient
28 pris le véhicule ou soit c'est lui qui avait donné l'ordre. Une fois arrivé là-bas, ils

1 m'ont pointé avec leur arme, ils m'ont dit si je braque, ils vont me tuer. Je leur ai dit :
2 « Non. Moi, c'est pas ça qui m'intéresse. Mais l'honneur du peuple centrafricain est
3 primordial, et on ne combat jamais avec Dieu. Vous êtes partis prendre le véhicule
4 d'une église et pourtant, lorsqu'on était vraiment à plat, ce sont ces gens de l'église
5 qui nous a soutenus des fois par leur prière. Tout le monde. Mais aujourd'hui, tu es
6 parti ou certains éléments sont partis prendre le véhicule de l'église. À quoi bon de...
7 de... de... de... d'utiliser ce véhicule ? » Et par après, le cardinal était venu.
8 Arrivé à 13 heures, 14 heures, lui, Andjilo, m'avait dit : « Viens maintenant chercher
9 un... le véhicule de l'église que... que tu... tu... tu... tu parlais de plus souvent, et leur
10 ramener. » J'ai dit : « C'est pas moi qui étais parti le chercher. Toi-même, il faut
11 ramener le véhicule à l'église. » Le... le... la... le curé Innocent est encore là au
12 Nigeria. J'ai ses coordonnées téléphoniques, parce qu'ils nous soutiennent toujours
13 dans la prière. Il y a le cardinal Dieudonné Nzapalainga qui est là, qui était venu
14 même constater les faits et le véhicule qui a été ramené.
15 Donc, je ne peux en aucun cas vraiment couvrir des choses pour le plaisir de couvrir.
16 Arrivé à un certain moment, il y avait eu des dérapages, ça, il faut le reconnaître.
17 Je vous remercie.
18 Q. [15:45:39] Bien.
19 Je vous remercie de cette réponse. Je sais que vous avez beaucoup de choses à dire,
20 que vous avez connu beaucoup de choses, et nous vous demandons des choses dans
21 un ordre assez serré pour vous demander de compresser un peu tout ce que vous
22 savez en quelques heures. Mais il y a un certain nombre de choses ou deux choses
23 sur lesquelles je voulais vous poser des questions, si vous souhaitez aider cette
24 Chambre à arriver à la vérité. Et ma question est assez pointue, à savoir si vous aviez
25 connaissance du fait que les éléments anti-balaka avaient commis de sérieux crimes
26 contre la population civile musulmane ? Ou est-ce que vous pensez qu'ils n'ont pas
27 de... commis de tels crimes contre la population musulmane ? Et lorsque je parle de
28 « crimes sérieux », je ne parlais pas de vol de moto... motocyclette. Je pense que ça,

1 vous le savez.

2 Donc, si vous pouviez aider cette Chambre à comprendre, est-ce que vous avez
3 connaissance du fait que des civils musulmans ont été ciblés, ont été tués, déportés,
4 déplacés et bien d'autres choses encore, par des éléments anti-balaka ?

5 R. [15:47:01] Je vous remercie très infiniment.

6 En ma connaissance, en ma qualité de l'ex-porte-parole, tout ce que vous venez de
7 dire a été dit, a été dit. Moi, personnellement, j'avais pas vu, j'avais pas vu comme ça
8 des tueries en masse, et cetera. Mais j'avais suivi à la radio. J'avais dit même dans ma
9 déposition, j'avais suivi souvent à la radio qu'il y avait des cas de tueries, qu'il y
10 avait cas de ceci, de cela, un peu partout. Ça, ç'a été dit sur les ondes de radio Ndeke
11 Luka et autres. Mais personnellement, j'avais pas vu, pour ne pas vraiment aller
12 autrement.

13 Q. [15:47:50] Bien.

14 Permettez-moi de vous montrer un autre document. Il s'agit de l'onglet 2. Ce que
15 nous verrons, c'est un document...

16 *(La greffière d'audience s'exécute)*

17 Je pense que si... il s'agit d'un journal sous presse, un communiqué de presse,
18 pardon, un rapport du 24 juin 2014 qui dit que des... 17 musulmans ont été tués...

19 Et si l'on pouvait descendre

20 *(La greffière d'audience s'exécute)*

21 Bien entendu, c'est en anglais, mais je vais vous dire ce qui est dit, que 17 personnes
22 — pas sept, mais 17 personnes — ont été tuées, toutes appartenant à la minorité
23 Fulani musulmane, qui ont été tuées lundi par de jeunes personnes armées qui se
24 réclamaient des Anti-balaka pour l'essentiel des chrétiens, des milices de la ville de
25 Bambari. Un officier de la Force de l'union africaine a dit à l'AFP, sous anonymat,
26 que certains corps avaient été mutilés et amenés par... et brûlés par les assaillants,
27 ajoutant que les tueries avaient entraîné des attaques dans la ville et qu'elles étaient
28 le fait des Séléka musulmans pour la plupart et l'ex-rebelle... les chefs des Anti-

1 balaka ont été... ont été contactés par l'AFP à la... à la capitale, Bangui, et l'un d'entre
2 eux a rejeté le blâme sur ce que je cite : « des jeunes qui ne sont pas contrôlés et qui
3 agissent de leur propre chef ». Fin de citation.

4 Ma première question est la suivante. Tout d'abord, comme vous n'avez pas fait de
5 commentaire sur des choses que vous n'avez vues, vous n'avez pas vu, par exemple,
6 c'est 17 personnes tuées, n'est-ce pas ?

7 R. [15:50:13] Merci encore, une fois de plus.

8 J'ai l'habitude de le dire. Vous savez, lorsque le Président Djotodia avait pris le
9 pouvoir, il y avait plus rien. Je veux parler des prisons, des maisons d'arrêt. Tout ça,
10 là, se sont cassées. Les fossoyeurs, les bandits de grand chemin se sont retrouvés
11 dans les quartiers, dans des quartiers. Raison pour laquelle j'avais évoqué, tout à
12 l'heure, l'histoire des faux Anti-balaka. Et en ce qui concerne les meurtres de... ce
13 nombre, peut-être qu'on peut m'expliquer, on peut nous appeler pour nous signifier
14 cela, mais comme j'ai pas vu, je n'étais pas au courant, j'ai pas un mot à dire là-
15 dessus.

16 Vous allez voir, jetez un coup d'œil dans ma déposition. Je m'étais battu pour le
17 peuple centrafricain un et indivisible. J'avais protégé des sujets musulmans en grand
18 nombre. Vous pouvez même aller au niveau de la gendarmerie, au niveau de la
19 police, vous allez voir mes traces. Je l'ai fait parce que je suis centrafricain. Notre
20 pays est un pays laïc.

21 Une fois écouter parler, faire de... une telle chose à un... à un musulman, ça me
22 choque. J'avais amené des sujets musulmans qui devaient être tués chez le
23 coordonnateur Ngaïssona. J'avais amené des musulmans qui devaient être tués vers
24 la colline de PK 11. Je les ai récupérés et amenés et remettre à la gendarmerie. J'avais
25 sauvé beaucoup de sujets musulmans qui sont nos frères. Peut-être ça, on peut nous
26 informer là-dessus. Et comme c'est en anglais également, j'ai pas tout vu, mais
27 néanmoins, j'ai pas vu ça de mes propres yeux. Ça, c'est d'un.

28 De deux, je vais vous dire aussi une chose : arrivé à un certain moment, lorsqu'on

1 avait déjà un coordonnateur, il y avait les gens de (*inaudible*), si je ne me trompe pas,
2 m'avaient remis quelques documents en ce qui concerne les sensibilisations, hein,
3 sur les... les cas de... de... de... de... de tueries, et cetera. Et lorsqu'ils étaient venus,
4 arrivés à la hauteur de... du Lycée Boganda, Barthélémy Boganda, de... du quatre...
5 dans le quatrième arrondissement, il y avait un groupe qui les a accompagnés, et ces
6 groupes-là, ils font aussi des films au... dans la... cette... dans la maison même du
7 proviseur... du censeur, plutôt, du premier cycle de Lycée Boganda. Dans cette
8 maison-là. Alors ces cinq journalistes qui étaient venus, ils avaient appelé les Balaka,
9 et les Balaka étaient venus. Ils ont posé même des questions comment vous tuez,
10 comment vous frappez, comment ceci ? Et à la fin de ce film, j'ai vu, ils ont montré
11 quelques corps, quelques corps qui se trouvaient au niveau de l'autre là... si je me
12 trompe pas, je m'excuse, au... dans la mosquée centrale, au kilomètre 5. Ils ont
13 montré ça, que ces corps-là se trouvent dans une mosquée, la mosquée, plutôt,
14 centrale, Ali Babolo. Est-ce que c'est les... les Balaka qui ont... ont fait ça ? Je leur ai
15 dit, mais comme j'ai pas vu, je vois, mais je partage, je partage les douleurs avec nos
16 parents, hein, qui ont perdu leurs proches.

17 Donc, voilà à peu près ce que j'ai à dire. Tantôt, on... on... on est informés par la radio
18 sur les ondes, tantôt par téléphone, mais il y a des gens qui peuvent toutefois appeler
19 pour vérifier est-ce que dans telle localité il y a eu cas des braquages, il y a eu cas des
20 tueries ? Ça peut se passer aussi comme ça.

21 Même les Anti-balaka, dès le début, lorsque j'avais pris l'autre, là, comme un porte-
22 parole national des Anti-balaka, il y avait les Sangaris qui m'avaient appelé, soi-
23 disant qu'il y avait des Anti-balaka au niveau de Grimari, qui les a attaqués. Je leur
24 ai dit : « Ah, pour l'instant, il y a pas des Anti-balaka au niveau de Grimari. Mais il
25 faut bien vérifier. » Même Bambari, ce n'est que après. Grimari, Bambari, ce n'est
26 qu'après. Même Boda, ce n'est que après. Dans certaines localités, ce n'est que après
27 que les Balaka ont vu le jour. Il y a aussi ceux qui étaient venus combattre, et par
28 après, ils se sont retirés pour rentrer dans l'arrière-pays. Et lorsqu'ils vont aller dans

1 l'arrière-pays, des fois, ils sont accompagnés de... de... de gens qui ne disent jamais
2 leur nom, et de là-bas, ils peuvent toutefois commettre leurs forfaits. Mais comme je
3 n'étais pas là-bas pour vérifier, pour voir, je ne peux pas dire autrement. Je vous
4 remercie.

5 Q. [15:55:25] Bien.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:55:23] Je vois qu'il est pratiquement
7 16 heures. Je pense que j'ai un... une toute petite audio, séquence audio, que
8 j'aimerais passer au témoin, et poser quelques questions.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:40] Bien.

10 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:55:41] Donc, et j'aurai quelques questions à
11 poser.

12 Il s'agit de l'onglet 26, CAR-OTP-2042-2987. Je pense que c'est une séquence audio,
13 et la transcription est à l'onglet 83, CAR-OTP-2129-1728, et les références de la
14 transcription-là devraient être la page 1735 à 1736, lignes 200 à 215.

15 Et dites-moi quand vous êtes prêts dans les cabines.

16 R. [15:56:42] Prêts dans ? Vous disiez ?

17 Q. [15:56:47] Nous attendons simplement que la cabine d'interprétation nous disent
18 s'ils sont prêts.

19 Je vais passer, donc, une séquence audio. C'est le... un enregistrement d'une partie
20 de ce que M. Ngaya a dit en 2014.

21 Je pense que l'on peut commencer.

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 *[La transcription de l'enregistrement sonore de la vidéo n° CAR-OTP-2042-2987 n'est pas*
24 *disponible]*

25 Ah... est-ce que vous avez pu... ah, excusez-moi. Est-ce que vous avez pu entendre
26 l'enregistrement ?

27 R. [15:58:39] Oui, j'ai pu entendre.

28 Q. [15:58:45] Donc, j'ai simplement deux questions concernant cette séquence vidéo.

1 La première chose, M. Ngaya a dit, si l'on revient à la page précédente de la
2 transcription — avec l'aide de la Chambre, peut-être — il est dit (*intervention en*
3 *français*) : « Les patriotes anti-balaka, il est temps de cesser les tueries. »

4 Donc, ma première question est la suivante : dans sa... son discours, il parlait aux
5 Anti-balaka, non pas les faux Anti-balaka, mais les vrais Anti-balaka ; vous êtes
6 d'accord avec cela ou vous n'êtes pas d'accord ?

7 R. [15:59:29] Non, je suis... je suis d'accord avec vous. J'avais dit, tout à l'heure, que
8 parmi les Balaka, il y a aussi les faux Anti-balaka. Parmi ces faux, ils font leurs trucs
9 à leur manière. Mais parmi les Balaka, il y a aussi des Balaka qui faisaient du tort à
10 leurs prochains. J'avais dit ça, tout à l'heure. J'avais pris, même, l'exemple de
11 Andjilo, qui est vrai Balaka, mais qui était parti braquer le véhicule de l'église.

12 Non, j'avais pas... j'étais pas parti en contradiction avec ce que vous avez dit. J'ai
13 l'habitude de le dire, parce que, arrivé à un certain moment, il y a d'autres qui font
14 ça, il y a d'autres qui font ça, il faut le reconnaître. Ça, c'est... c'est... c'est... c'est d'un.
15 C'est la raison pour laquelle j'avais dit quelque part que : vous savez, dans un pays,
16 dans un quartier, les moutons se promènent ensemble, mais ils n'ont pas le même
17 prix. Raison pour laquelle j'avais évoqué cela. Donc, je ne peux pas vraiment
18 contrecarrer cela. Effectivement, moi, personnellement, j'avais... j'avais... j'avais vécu
19 ça, j'avais vécu ça dans ma chair, j'étais même une victime de mes propres... Parce
20 que, justement, quand tu... qu'ils veulent faire quelque chose qui ne va pas et que tu
21 ailles les estopier... les stopper, plutôt, ils ne veulent pas. Ça, il faut reconnaître.

22 Merci beaucoup encore.

23 Q. [16:00:59] Merci de cette explication.

24 Il y a encore deux petites choses qu'il dit ici, et j'aimerais vous poser des questions à
25 ce propos.

26 Un, il parle (*intervention en français*) : « Arrêtez l'hémorragie des musulmans de leur
27 terroir. » (*Interprétation*) Et puis, un peu plus loin (*intervention en français*) : « Nous
28 sommes convaincus que la communauté internationale ne manque pas de ressources

1 pour stopper l'exode massif des musulmans à travers une approche de dialogue
2 intercommunautaire. »

3 (*Interprétation*) Donc, à deux reprises, il parle de musulmans qui sont chassés du
4 pays en... dans un exode massif. Donc, ma question est la suivante : premièrement,
5 est-ce que vous êtes au courant de ça ? Et deuxièmement, êtes-vous au courant que
6 les Anti-balaka devaient... devaient s'occupe... devaient traiter cela ?

7 R. [16:02:14] Votre première préoccupation, je voulais dire ceci : l'audio qu'on vient
8 d'écouter, c'est pas la voix de Émotion Namsio ; c'est plutôt la voix d'un certain
9 Ngaya Legrand. C'est lui qui avait dit ça. Ce n'était pas moi qui avais dit ça.

10 *Secundo*, en ce qui concerne l'exode de nos frères, mais personne n'a voulu à ce...
11 cette séparation. On était partis à Brazzaville. Il était question de reparti... de
12 partition, plutôt, du pays, mais on n'avait dit : *niet*, ça ne peut pas se passer. La RCA
13 se demeure indivisible. La RCA, c'est pour le peuple centrafricain tout entier. La
14 RCA, c'est un pays laïc. Dans la RCA, on trouve les musulmans, on trouve les
15 chrétiens. Il y a des brassages de mariages.

16 Je vais vous évoquer... soulever quelque... rappeler quelque chose. Le feu
17 Barthélémy Boganda, en ce que je sache, le Président fondateur qui nous a légué la
18 République centrafricaine, son chauffeur de commandement était un musulman.
19 Personne va me le dire, euh... va me dire le contraire. Mais combien de fois le
20 Président fondateur qui coopérait, qui était avec les musulmans, et d'un seul coup
21 comme ça, les chrétiens, les musulmans, vont se séparer ? Ça ne peut pas avoir lieu,
22 parce que ce pays nous appartient à nous tous. Raison pour laquelle vous... vous
23 allez voir dans ma déposition, je le réitère à chaque fois, à chaque fois : on ne peut
24 pas vraiment se séparer, on ne peut pas aller vraiment loin que ça. Notre pays est un
25 pays laïc. Lorsque nos frères voulaient quitter le pays, moi-même, ça me faisait pitié,
26 parce que lorsqu'on était ensemble, nos parents avaient gardé, même économisé leur
27 argent chez les musulmans, chez les musulmans. C'est ce que j'allais dire. Donc, leur
28 intégration, tout ça, là, ça touchait tout le monde, mais surtout... pas tout le monde,

1 parce que c'est pas tout le monde qui ont même pensée, qui ont la même idéologie,
2 j'allais dire.

3 Je vous remercie.

4 Q. [16:04:50] (*Intervention non interprétée*)

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:04:56] Je pense qu'on peut
6 considérer que la journée est terminée.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [16:05:09] J'en aurais... je n'aurais... je n'ai besoin
8 que de la première séance de demain pour finir.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:05:18] Oui, on devrait aussi
10 essayer d'avoir... de finir les questions des représentants... les représentants des
11 victimes au cours de la première séance, parce que M. Knoops m'a dit qu'il en avait
12 pour au moins quatre séances, M^e Dimitri, cinq heures ne souffriront sans doute pas.
13 Donc, donnons-lui quatre séances, sans doute. Et... et on doit terminer ce témoin
14 jeudi après-midi.

15 Merci beaucoup à tous.

16 Merci, Monsieur le témoin, vous avez répondu à toutes nos questions aujourd'hui,
17 merci. Alors, bien sûr, je vous rappelle que vous ne devez parler à personne de votre
18 témoignage, à qui que ce soit, ce soir, demain, et nous nous reverrons demain à
19 9 h 30.

20 M. L'HUISSIER : [16:06:03] Veuillez vous lever.

21 (*L'audience est levée à 16 h 05*)